



**Comité Social Économique Central
(CSEC)**

PROCES-VERBAL

----- séance -----

du

jeudi 8 octobre

-----2020-----

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de **M. Jean AGULHON**, directeur du département GIS.

Sont présents (es) :

MM.	Frédéric SARRASSAT Claude NIVAULT Laurent DOMINÉ Frédéric NIVERT Patrick PIGEARD	Secrétaire 1 ^{er} secrétaire adjoint 2 ^e secrétaire adjoint Trésorier Trésorier adjoint	liste UNSA CSE 12/MTS liste CGT CSE 13/RER liste CFE-CGC CSE 6/DSC liste CGT CSE 15/SIT liste UNSA CSE 13/RER
Mme	Cécile AZEVEDO	Membre titulaire	liste UNSA CSE 5/BUS-MRB
MM.	Noureddine ABOUTAÏB Laurent DJEBALI Loïc FAUCHEUX André BAZIN Philippe BOYER Ludovic ORIEUX Patrick RISPAL Michel VENON Sébastien HUBERT José JONATA Stéphane SARDANO	- - - - - - - - - - -	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB liste UNSA CSE 12/MTS liste UNSA CSE 2/BUS-MRB liste CGT CSE 7/GDI liste CGT CSE 14/SEM-CML liste CGT CSE 2/BUS-MRB liste CGT CSE 10/BUS-MRB liste CGT CSE 5/BUS-MRB liste CFE-CGC CSE 6/DSC liste UNSA CSE 14/SEM-CML liste UNSA CSE 1/BUS-MRB
Mmes	Florence ESCHMANN Nathalie MEUNIER ¹ Stéphanie GRELAUD Françoise PHIRMIS	Membre suppléant - - -	liste UNSA CSE 12/MTS liste CGT CSE 5/BUS-MRB liste CFE-CGC CSE 12/MTS liste CFE-CGC CSE 14/SEM-CML
MM.	Eliès BEN ROUAG Mourad CHIKH ² Jean-Luc LALLEMANT Gilles PATRAVE David TÉTART Benoît CHEVILLARD Thibaut DASQUET ³ Abdelhakim KHELLAF ⁴ Thomas LE CLEACH Cyril LARDIÈRE ⁵	- - - - - - - - - -	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB liste UNSA CSE 3/BUS-MRB liste UNSA CSE 6/DSC liste UNSA CSE 2/BUS-MRB liste UNSA CSE 5/BUS-MRB liste CGT CSE 14/SEM-CML liste CGT CSE 11/MRF liste CGT CSE 8/ING-MOP liste CGT CSE 12/MTS liste CFE-CGC CSE 9/M2E

Sont absents(es)/excusés (es) :

MM.	Tarik ALLALOUCHE Jérôme CRUCHET Fabien LONGET Thierry SAUTEL Jacques GRATUZE	Membre titulaire - - - -	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB liste UNSA CSE 11/MRF liste CGT CSE 4/BUS-MRB liste CGT CSE 9/M2E liste CFE-CGC CSE 8/ING-MO
Mmes	Caroline DROUAIRE Sonia ÉBONGUÉ SIPAMIO	Membre suppléant -	liste UNSA CSE 4/BUS-MRF liste UNSA CSE 14/SEM-CML
MM.	Alain DUIGOU Éric TURBAN	- -	liste CGT CSE 2/BUS-MRB liste CGT CSE 7/GDI

Assistent à la séance :

Mme	Laure FONTAINE	Représentante du syndicat CFE-CGC
MM.	Thierry BABEC Frédéric DELEBARRE	Représentant de l'UNSA Représentant de l'union syndicale CGT

¹ Remplace Fabien LONGET, en tant qu' élu titulaire pour les votes

² Remplace Tarik ALLALOUCHE, en tant qu' élu titulaire pour les votes

³ Remplace Jérôme CRUCHET, en tant qu' élu titulaire pour les votes

⁴ Remplace Jacques GRATUZE, en tant qu' élu titulaire pour les votes

⁵ Remplace Thierry SAUTEL, en tant qu' élu titulaire pour les votes

ORDRE DU JOUR

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JUILLET 2020	7
II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT	9
III - INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE	13
IV - QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES	
1. Information – consultation sur le Bilan d’activité 2019 du service social	22
2. Présentation de la politique en faveur de l’habitat – résultat 2019	38
3. Présentation des tableaux de bords IDFM T3 et T4 2019 et T1 – T2 2020	58
V – QUESTIONS SOCIALES	
1. <i>Présentation du projet de refonte et modernisation du centre de vacances de Noirmoutier (85)</i>	75
2. <i>Délibération portant sur le financement du projet de refonte et modernisation du centre de vacances de Noirmoutier (85)</i>	82
FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE SUIVANTE	85

M. LE PRESIDENT.- Bonjour à toutes et à tous. J'espère que tout le monde va bien. Bienvenue dans cette séance du 8 octobre 2020 du Comité Social et Économique Central de la RATP.

Je vous invite à cette séance pour un ordre du jour qui devrait nous amener jusqu'à la fin de la matinée.

Après les informations du Président, celles du Secrétaire et les déclarations, nous avons pour projet de vous informer et de vous consulter sur le bilan d'activité du Service social, et nous accueillerons Jocelyn ROGER que vous connaissez, qui est le patron du Service Social du Travail.

Nous aurons ensuite une présentation de la politique en faveur de l'habitat, et nous accueillerons Luc LE DUGOU et Catherine PORQUET.

Nous aurons un troisième point pour l'ordre du jour économique où nous accueillerons Frédéric DUPOUY pour la présentation des tableaux de bord IDFM.

Enfin, deux questions sociales : nous aurons la possibilité d'avoir une présentation du point d'avancement du projet de refonte et de modernisation du centre de vacances de Noirmoutier, puis une délibération portant sur le financement de ce projet de refonte et de modernisation.

Voilà l'ordre du jour. Avant de commencer et en prévision de l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 juillet, je vais céder la parole à Claire LÉQUIPÉ pour faire un point sur les présents.

Mme LÉQUIPÉ.- Bonjour à tous.

Sont absents excusés parmi les titulaires : M. ALLALOUCHE, M. LONGET, M. GRATUZE, M. SAUTEL et M. CRUCHET.

Parmi les élus suppléants : M. DUGOU, Mme EBONGUE et M. TURBAN, à ma connaissance.

M. BABEC remplace aujourd'hui M. HONORÉ en tant que représentant syndical pour l'UNSA.

Monsieur NIVALT, côté CGT, est-ce que c'est bon ?

M. NIVALT.- Bonjour, Madame LÉQUIPÉ. Oui, pour nous, c'est exact. Sont excusés M. SAUTEL, M. TURBAN, M. LONGET et M. DUGOU, tout à fait.

Mme LÉQUIPÉ.- Pour l'UNSA, M. SARRASSAT, c'est bon pour vous ?

M. LE SECRETAIRE.- Il faut rajouter Mme DROUAIRE dans les absents excusés.

Mme LÉQUIPÉ.- Très bien. Et pour la CFE-CGC, Madame FONTAINE ?

Mme FONTAINE.- Bonjour. C'est exact.

Mme LÉQUIPÉ.- Pour les votes, je propose que M. CHIKH remplace M. ALLALOUCHE puisqu'il est du même CSE.

Je propose que Mme MEUNIER remplace M. LONGET puisque M. LONGET est du CSE 4 et Mme DROUAIRE étant absente, il n'y a pas de suppléant pour le CSE 4, Mme MEUNIER est de la même organisation syndicale.

Ensuite, je propose M. KHELLAF pour M. GRATUZE, s'il est bien présent. Monsieur NIVAUT, je ne vois pas M. KHELLAF connecté.

M. NIVAUT.- Il arrive, il m'a dit qu'il avait un petit problème de connexion mais il devrait pouvoir se connecter dans peu de temps.

Mme LÉQUIPÉ.- Ensuite, je propose M. LARDIERE pour M. SAUTEL puisqu'il est du même CSE.

Et enfin M. DASQUET pour M. CRUCHET puisqu'il est également du même CSE.

Ce qui nous donnerait 8 voix pour l'UNSA, 10 pour la CGT et 2 pour la CFE-CGC. Et donc 20 votants.

Est-ce que cela convient à tous ?

M. LE SECRETAIRE.- C'est exact.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose qu'on procède tout de suite au vote si vous le voulez bien, Claire.

**I – EXAMEN DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 31 JUILLET 2020**

Mme LÉQUIPÉ.- Concernant l’approbation du PV de la séance du 31 juillet 2020, je vais vous appeler individuellement et vous demander si vous êtes pour, contre ou si vous vous abstenez.

(Il est procédé au vote.)

M. KHELLAF devait remplacer M. GRATUZE puisqu’il était du même CSE. La règle suivante étant la même organisation syndicale, je propose que M. DOMINÉ éventuellement vote à la place de M. GRATUZE. Monsieur DOMINÉ, si vous êtes là ?

M. DOMINÉ.- Je suis là. D’accord.

Mme LÉQUIPÉ.- Merci. Nous avons bien 20 votants.

Le PV du 31 juillet 2020 est approuvé à l’unanimité avec 8 voix pour l’UNSA, 9 voix pour la CGT et 3 voix pour la CFE-CGC. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Claire, pour l’organisation de ce vote qui fait toujours l’objet de petits tâtonnements au début de la séance.

Je vous propose de partager les informations du Président.

II – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. LE PRESIDENT.- Je commence par un point sur la situation COVID, la situation sanitaire.

Depuis le début de la crise, c'est un point que l'on fait régulièrement dans cette instance. Nous en sommes aujourd'hui à 664 cas avérés dont 384 depuis le 15 juillet.

A ce jour, il n'y a toujours pas d'agent à notre connaissance en situation critique et le rythme de progression que nous constatons est toujours d'environ 25 à 30 cas tous les quatre jours.

On reste certes en deçà de la situation globale observée en Ile-de-France mais on est sur un rythme qui est toujours en progression régulière. En dépit du fait qu'on observe une forte progression sur le port de masque, et je pense qu'on peut tous se féliciter de cela et cela doit nous engager à continuer à exercer une vigilance extrêmement importante sur le sujet, on a néanmoins à tous observer des points de vigilance sur les temps de pause que ce soit des temps de pause sur le lieu de travail, les pauses café ou les pauses où on peut boire autre chose ! Et aussi sur le temps du repas.

On échangeait avec le Secrétaire de l'instance hier un certain nombre d'observations instantanées qu'on pouvait faire les uns et les autres sur les principaux lieux de restauration. On voit qu'il y a encore une vigilance accrue à observer à la fois sur le respect de la distanciation et d'une occupation en quinconce des sièges au moment du repas et puis peut-être aussi avoir un peu plus de discipline sur le fait de remettre le masque quand on reste encore quelques minutes à la fin du repas ensemble et lorsqu'on discute.

Pour avoir passé deux minutes à la cantine du siège hier et avoir observé les photos que m'a partagées M. SARRASSAT, on voit qu'il y a encore des gens qui restent un peu à table après le repas, on ne peut pas le leur reprocher, simplement à ce moment-là, il faut que chacun s'efforce de bien remettre le masque à ce moment-là.

On a une vigilance vraiment collective à porter sur le respect des gestes barrières dans ces moments de pause.

Voilà ce que je voulais dire sur la situation sanitaire.

En ce qui concerne les trafics et les recettes à fin août :

L'EPIC, à fin août, a récupéré à peu près 69 % de son trafic brut, ce qui représentait fin août une amélioration de 6 points par rapport à juillet 2020.

Le virus est bien toujours présent et il contraint toujours, on vient de le rappeler, au respect d'un certain nombre de règles sanitaires, y compris dans les transports et pas forcément uniquement sur le lieu de travail.

Les offres de transports alternatives que représentent les vélos, les trottinettes, etc. ont été évidemment très attractives cet été et j'observe que malgré le fait que la pluie soit revenue, il y a toujours un certain nombre de mobilités alternatives qui fonctionnent. Ces mobilités alternatives ont été d'autant plus attractives qu'on a tous observé des aménagements cyclables supplémentaires, que ce soit à Paris comme en banlieue. Cela relaie certainement une certaine crainte de l'usage des transports collectifs. C'est cela qui fait qu'on n'a pas constaté une reprise au-delà des 69 % dont je vous parlais à l'instant.

Cette baisse de 31 % du trafic brut, c'est une moyenne qui n'est pas forcément représentative de la fréquentation des différents modes puisque cette baisse est plus marquée sur le réseau ferré qui constate une baisse de 38,5 % de sa fréquentation par rapport à d'habitude alors que sur le réseau bus, la baisse observée n'est « que » de 16,9 %.

C'est une progression dans la reprise du trafic qui est encore plus observée sur le réseau banlieue que sur le réseau de Paris intramuros.

Dernier point de constatation sur le trafic : le tramway, qui peinait un peu par rapport au bus à reprendre sa progression, s'améliore entre juillet et août de 14 points.

En ce qui concerne les recettes, l'analyse des résultats d'août est bien sûr altérée par des corrections comptables des Navigo annuels. Cependant, le résultat des autres titres montre encore une faible reprise des recettes directes malgré le déconfinement par rapport à août 2019. La progression d'un mois sur l'autre profite principalement aux titres mois et semaine.

Les recettes directes des forfaits courts stagnent à -71 % comme en juillet.

A noter une toute petite progression des recettes directes de la billetterie de 5,4 points, ce qui représente +8,7 M€ hors taxes de juillet à août alors qu'elles progressaient de 15,5 M€ hors taxes de juin à juillet.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le point trafic et recettes.

Je voulais vous signaler un motif de fierté sur la ligne 13 qui a obtenu le label Cap'Handéo Services de Mobilité.

La ligne 13 a reçu ce label après la ligne 1 du métro, la ligne T8 du tramway et la ligne A du RER.

On poursuit sur la lancée de la certification progressive des différents modes, ce qui est le témoignage d'une amélioration progressive de la qualité de service pour tous les types de handicap.

Vous savez que la ligne 13 est une ligne très fréquentée, qui est empruntée par 650 000 voyageurs quotidiens en 2019. Ce label a été permis par la formation de 300 agents de station de la ligne. Cela a été permis aussi par l'adaptation d'un certain nombre d'équipements, ce qui permet un meilleur accueil des personnes en situation de handicap à chaque étape du voyage qu'il s'agisse de la prise d'information en amont du voyage avec une accessibilité du site Internet ouverte à plusieurs types de handicap et avec un service clientèle formé à ces handicaps jusqu'à la réalisation du trajet elle-même avec des agents de station, comme je l'indiquais à l'instant, formés et avec des équipements adaptés.

Cette formation est construite en partenariat avec l'association référente en ce qui concerne l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental, l'UNAPEI.

Et évidemment, cela a été aussi construit avec le Comité Régional de Tourisme de Paris Ile-de-France.

Voilà l'information concernant la ligne 13.

Aussi une information concernant l'innovation. Vous avez pu lire dans la presse que la RATP contribuait assez largement à la structuration d'une filière des mobilités aériennes urbaines

puisque, dans le contexte de transition environnementale du transport aérien et de relance économique du secteur, la Région Île-de-France, le groupe ADP et le groupe RATP partagent l'ambition de développer une filière de mobilité aérienne urbaine autour de véhicules à décollage vertical.

Ces partenaires ont souhaité réunir toutes les conditions pour rendre possible l'émergence de ce nouveau mode de transport qui en est encore à des phases expérimentales en complément des modes de transport existant que ce soit des transports de personnes ou des transports de marchandise.

Par ailleurs, la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 constitue une très belle opportunité de mobilisation de cette filière pour positionner la Région comme une référence sur le marché mondial de cette mobilité urbaine.

Volocopter, qui est un constructeur de véhicules électriques à décollage vertical et qui est un pionnier de cette mobilité aérienne urbaine, vient en complément soutenir cette ambition grâce à neuf ans d'expérience déjà acquise dans le domaine de l'aviation.

Vous savez que cette expérimentation va se faire sur une zone test sur l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin qui bénéficie d'un environnement aéronautique réel et sécurisé en configuration périurbaine puisque c'est à 35 kilomètres au nord de Paris.

Au premier semestre 2021, les aménagements nécessaires seront effectués côté piste, puis côté espace embarquement à l'intérieur des bâtiments déjà existants puisqu'il s'agit d'adapter des zones de stationnement, des zones d'accueil des systèmes de recharge électrique et de marquage au sol.

A partir de juin 2021, avec le soutien de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne et d'Eurocontrol, l'organisation européenne pour la sécurité et la navigation aérienne, les opérations de stationnement, de décollage et d'atterrissage pourront être testées en situation aéronautique réelle ainsi que les opérations autour du véhicule, que ce soit la maintenance ou la recharge électrique.

Par ailleurs, afin de fédérer dans la durée en Ile-de-France un écosystème de grands groupes, de PME, de start-up, de laboratoires et d'universités, un appel à manifestation d'intérêt d'envergure mondiale est lancé avec le soutien de l'agence Choose Paris Region, en charge de l'attractivité et de la promotion internationale de la Région Île-de-France. Cela va permettre ainsi de mobiliser le réseau de cette agence, le réseau international et l'ensemble de son expertise technologique.

Voilà les informations que je souhaitais partager avec vous ce matin et je donne sans plus tarder la parole à Monsieur SARRASSAT que je salue.

III – INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE

M. LE SECRETAIRE.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurai un petit complément après ma déclaration sur la situation de la restauration mais malgré tout j'en parle déjà dans cette dernière.

Comme toutes les structures liées à l'événementiel, aux vacances et aux spectacles, le CE RATP et son personnel sont impactés de plein fouet par les mesures de restrictions sanitaires dues au COVID 19. Le plus regrettable d'entre elles pour nos enfants est l'annulation de l'arbre de Noël à Disney Land sur la demande expresse du parc d'attraction qui au vu de la diminution de la jauge de fréquentation ne peut plus organiser de soirées privatives. Malgré les mesures de compensations décidées par les élus, doublement de la valeur des chèques cadeaux, cela ne remplace en rien la joie de partager ce moment familial annuel.

A ceci s'ajoute les annulations des spectacles, la non réalisation des colonies de vacances pour les vacances de la Toussaint. En résumé la 2^{ème} vague devient presque un Tsunami.

Dans ce contexte si particulier le CE se réinvente avec de nouvelles offres, de nouvelles prestations et je tiens d'ailleurs à remercier les services pour leur imagination constante.

A contrario le secteur de La restauration sort son épingle du jeu retrouvant ses chiffres de fréquentation journaliers proches de la période pré-COVID.

Je me permets d'ailleurs de vous interpeller officiellement sur des problématiques de respect de règles de distanciation sociales et d'hygiène sur le restaurant de Val Bienvenue.

Les agents de la restauration ne sont pas là pour faire la police auprès des personnels de la RATP peu précautionneux. Dans un premier temps je vous demande, Monsieur le Président d'effectuer un rappel à l'ensemble de ce personnel des gestes sanitaires élémentaires. Dans un second temps toujours dans un souci pédagogique, nous réitérerons ces règles par voie d'affichage puis si nous n'enregistrons aucune évolution dans les plus brefs délais, les élus seront contraints de procéder à la fermeture de ce restaurant car la responsabilité du CE est engagée. J'espère que la bienveillance et l'intelligence l'emporteront sur la négligence.

Enfin pour conclure ces informations sur une note positive je vous annonce la sortie de notre catalogue hiver avec de nouvelles offres et de nouveaux prestataires, la mise en œuvre de séjours bien-être dans de nombreux établissements et le lancement de notre plateforme Facility TUI.

Dans ce marasme quotidien où les mauvaises nouvelles s'enchaînent inlassablement que les coûts sociaux de cette pandémie s'annoncent catastrophique, le CE RATP plus que jamais doit conserver son rôle social et solidaire.

Un complément parce qu'on parle des restaurants mais il y en a un qui est extrêmement compliqué, c'est Val Bienvenue. Cela fait trois semaines que nous travaillons avec l'entreprise pour trouver des solutions basées sur la pédagogie, l'information et la communication. Nous avons mis du personnel supplémentaire, vous avez mis du personnel supplémentaire, rien n'y fait. A tel point que nous sommes interpellés par les Directions locales en permanence mais je pense qu'elles ont une grosse part de responsabilité dans la non prévention et la non information.

Nous faisons le maximum, le personnel fait son maximum. Vous m'avez demandé des retours photos pour argumenter vos propos et les miens, cela a été fait par les services techniques mais le problème est que la convivialité l'emporte sur la raison. C'est bien légitime pour les agents mais on est quand même dans une situation extrêmement tendue et je rappelle que c'est bien le CE qui est responsable de la distanciation dans les restaurants. Si on ne peut pas la faire respecter parce que les gens bougent des sièges, enlèvent les étiquettes, ne respectent même pas les consignes du personnel du CE, cela devient problématique et je ne peux pas demander au personnel du CE de faire la police de manière drastique. C'est impossible, on est dans un restaurant d'entreprise et ce n'est pas leur rôle.

J'attire votre attention aussi sur la difficulté qu'on a à travailler avec SEDP2, filiale de la RATP EPIC, qui n'a qu'une approche comptable et ne répond pas aux demandes légitimes du restaurant d'entreprise de Val Bienvenüe.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SARRASSAT, je me permets juste un complément à votre point.

Je me félicite de la façon dont on travaille main dans la main. Je ne peux néanmoins vous laisser dire que la Direction ne fait pas d'effort en matière de prévention et de rappel des normes sanitaires jusqu'à la Présidente qui, dans ses webex, réinsiste lourdement en appui du réseau PRPS, en appui du réseau RHD, sur la vigilance, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, à élever, à renforcer pendant ces moments où la convivialité est encore plus requise que pendant le temps de travail, c'est-à-dire au moment des pauses. Il vaut mieux ajouter nos efforts que de stigmatiser la responsabilité des uns ou des autres.

Je prends votre point par ailleurs sur la SEDP tout en rappelant que le fait d'envoyer des factures à un client n'est pas forcément le signe d'une mauvaise relation. C'est peut-être plutôt le fait qu'ils n'entendent pas vos requêtes. Mais le fait qu'ils vous envoient des factures, cela me paraît normal. Mais ce n'est pas ce que vous vouliez dire, bien sûr.

Je prends le point. Je vais avoir un contact avec les Directeurs de Département dont les équipes fréquentent le plus le restaurant de Val Bienvenüe avec les éléments que vous m'avez fournis.

M. LE SECRETAIRE.- Monsieur le Président, le sujet n'est pas d'opposer les gens de bonne volonté, le sujet est de trouver des solutions. Quand cela fait trois semaines qu'on travaille à l'élaboration d'un Plan d'hygiène et de sécurité avec les différents partenaires, avec SEDP, avec VAL, avec l'entreprise, qu'on communique ensemble parce qu'on a fait des communications à Val Bienvenüe, je pense que, de notre point de vue et du vôtre, on a travaillé correctement.

J'entends que vous faites une communication au niveau transversal mais est-ce relayé correctement au niveau local ? Excusez-moi, soit le relais se fait mais les gens ne lisent pas ou n'écoutent pas, soit il est mal fait, soit il n'est pas assez pédagogique mais il y a un vrai problème de communication parce que, dans les faits, on ne voit aucun résultat au niveau de Val Bienvenüe.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'on a tous appris dans cette crise à être humbles sur l'efficacité de la communication en matière de respect des règles par les uns et par les autres, vous l'avez souligné. On fait tous nos efforts et ils ne sont pas toujours couronnés de succès en dépit de la qualité et de l'implication des différents acteurs.

Je ne me résigne pas. On va continuer à faire ce travail avec le management, y compris le management de proximité dont je vous assure qu'il est engagé.

Je vous propose de passer au recueil des déclarations des organisations syndicales s'il y en a. J'attends que les représentants syndicaux à l'instance se signalent.

Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?

M. NIVault.- Pour la CGT, ce sera M. DELEBARRE.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Et est-ce qu'il y aura une déclaration pour l'UNSA ?

M. BABEC.- Oui, j'ai levé la main.

M. DELEBARRE.- Oui, Thierry a levé la main avant moi.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DELEBARRE, à vous la parole.

M. DELEBARRE.- Non, c'est Thierry BABEC qui a levé la main.

M. LE PRESIDENT.- Comme M. NIVault me signalait que vous prendriez la parole, je vous la donne.

M. DELEBARRE.- C'est un dialogue de sourds. Thierry, si tu veux commencer, vas-y !

M. BABEC.- Non, je n'en ferai rien. Je t'écoute.

M. DELEBARRE.- Comme chacun de nous peut le vivre, nous évoluons toujours dans un **contexte sanitaire** fortement contraint dont l'évolution et le traitement politique sont des plus difficiles à suivre : seconde vague / pas seconde vague, mutation ou non du virus, reconfinement local en préparation ou pas, recours unilatéral de l'employeur au télétravail ou télétravail ordinaire...

Le Gouvernement progresse sur un fil entre nécessités sanitaires et impératifs économiques avec comme objectif principal d'éviter à tout prix un reconfinement qui se heurterait à la réticence des milieux économiques et serait contesté par une grande partie du corps social. En réalité, c'est l'état de l'Hôpital qui fixera le niveau de la contrainte et orientera le cas échéant la politique à suivre.

Une chose est sûre, la situation n'est pas très lisible et n'est pas sans conséquence sur l'organisation du travail dans notre entreprise. Pour l'heure, en dépit d'un passage officiel de Paris en état d'alerte maximale, aucune mesures supplémentaires ou précises n'est instaurée dans les différents départements notamment ceux de l'exploitation afin de protéger les salariés face à cette nouvelle vague qui approche.

Le **télétravail** et l'évolution prochaine de son cadre constituent certainement une des préoccupations principales de nos collègues, pour autant que leur poste soit compatible avec cette modalité de travail. Sur le sujet, la CGT a un coup d'avance sur l'entreprise qui lançait sa propre consultation au moment où nous refermions la nôtre. Un des faits marquant de notre consultation est le suivant (et ce n'est que la confirmation de ce que nous pressentions) : les agents sont beaucoup plus nombreux à vouloir télétravailler à l'avenir et veulent davantage télétravailler (en moyenne, l'équivalent d'un mi-temps). Pour illustrer cette difficulté, il suffit par exemple d'examiner qu'un quart des sondés demandent à travailler quatre ou cinq jours par semaine. Satisfaire l'appétit de télétravail des agents tout en exigeant de véritables garanties collectives tant pour ceux qui veulent télétravailler que pour ceux qui ne le désirent pas sera un enjeu des futures négociations sur le sujet.

Le plan de productivité **Diapason**, visant à supprimer plus de mille postes dans le périmètre des fonctions support, vit une actualité particulière. 2020 marque la troisième des sept années du programme. A ce titre, c'est l'heure d'un premier bilan et du point de vue de la Direction, le compte n'y est pas. En trois ans, 384 postes auront été supprimés pour 450 visés. Au surplus, les années à venir demanderont aux départements de « faire du Diapason sur du Diapason », ce qui semble difficile. Pour ne pas renoncer à votre objectif global, vous entendez booster votre programme en ambitionnant de conclure avec les organisations syndicales un accord sur une rupture

conventionnelle collective. Même si l'ambition peut sembler modeste puisque cette RCC ne vise, si l'on peut dire, que cent départs sur deux ans, mesurons bien ce qu'un tel plan signifie y compris symboliquement. A un moment, celui des conséquences économiques d'une crise sanitaire qui se poursuit, où le Gouvernement prétend que toute sa politique est dictée par la sauvegarde de l'emploi, une entreprise publique, la RATP, brise un tabou en proposant un plan de départs volontaires. Ce plan de rupture conventionnelle apparaît d'autant plus à contretemps que la RATP propose dans le même temps aux agents de redéfinir la raison d'être de l'entreprise. A moins qu'il y ait dans ce double mouvement la cohérence d'une entreprise, dans ce cas parfaitement cynique, qui définit sa trajectoire en invitant celles et ceux qui ne seraient pas convaincu.e.s à prendre la porte de sortie, en bref la RATP tu l'aimes ou tu la quittes voilà votre vision de la raison d'être de l'entreprise.

Cette perspective est d'autant moins naturelle que le licenciement économique n'existe pas à la RATP au regard de son Statut d'entreprise publique. Pour donner une chance à votre RCC, vous proposez un accord qui intègre par ailleurs des mesures de fin de carrière qui, quoique sans lien avec la RCC, sont sans doute attendues -sur le principe par nombre de nos collègues. Nous réitérons notre demande de poursuite des discussions en traitant ces questions distinctes dans trois accords différents.

RDS, fruit du regroupement de BUS et de MRB en vue de l'ouverture à la concurrence, l'actualité est marquée par la publication imminente des décrets fixant le cadre d'exercice de la concurrence sur le périmètre de Paris et de la première couronne (le périmètre du Cadre Social Territorialisé). Si la CGT continue de combattre le principe de la concurrence comme principe d'organisation du service public de transport et d'en demander l'abandon, c'est certes une longue bataille mais que nous n'abandonnerons pas, en attendant c'est-à-dire à brève échéance, la CGT s'emploiera à éviter que la concurrence s'exerce sur le mode du pire, c'est-à-dire celui du dumping social généralisé. C'est pour cette raison que nous sommes porteurs d'un socle social harmonisé visant à opérer une convergence « par le haut » des conditions de travail telles que le Statut et les conventions collectives les définissent. Autant dire qu'à ce stade, le projet de décret définissant le futur cadre social territorialisé est loin de notre demande et, si nous en restions là, pourrait signifier une régression généralisée des conditions de travail. On aurait tort de penser que ce sujet est celui des seuls machinistes et opérateurs de maintenance. Ce mouvement de mise en concurrence embarquera très largement les agents d'encadrement de ce périmètre. Par ailleurs, une rencontre avec d'Alexandre GUYOT, nouveau RH de RDS en provenance d'Enedis et dont le parcours dit assez bien à qui nous aurons affaire, nous éclaire sur son intention de tenter d'enchanter le basculement de la RATP dans la concurrence. Si nous devons résumer en une phrase son discours à l'adresse des organisations syndicales, nous lui ferions dire : « Sur la concurrence, nous aurons des désaccords mais accordons-nous toujours sur l'intérêt supérieur de l'entreprise ! », en prenant évidemment bien garde de ne jamais définir ce qu'il faut entendre précisément par « intérêt supérieur de l'entreprise ».

Enfin, sur l'actualité du SCC, vous nous avez présenté, en tant que signataire de ce protocole régressif, par l'intermédiaire de votre équipe projet les modalités de recueil des aspirations des agents !

C'est faire preuve une nouvelle fois de cynisme de laisser entendre que les agents du SCC ambitionnaient, désiraient donner un nouvel élan à leur carrière professionnelle. Non Monsieur le Président c'est un choix que vous leur imposez afin d'assouvir votre politique de démantèlement de l'entreprise et non une aspiration de ceux-ci.

Preuve que vous ne recueillez pas leurs aspirations puisque vous obligez les agents à effectuer 10 choix dont les trois quarts de ceux-ci seront des choix par dépit mais qui auront une incidence significative sur leur vie familiale. La plupart des organisations syndicales présentes vous

ont fait part de leur désaccord sur ce point-là surtout que les agents désirant rejoindre SEM n'auront même pas le choix de l'attachement final !

La seule préoccupation de votre équipe projet a été de tout mettre en œuvre pour s'armer juridiquement face à d'éventuelles contestations et de tout miser sur une communication qui n'a d'autres fin que de vous déresponsabiliser des méfaits de ce protocole.

Mais quand il s'agit de communiquer auprès des agents des éléments leur permettant d'une part de connaître leurs anciennetés de qualification mais surtout de contrôle, votre équipe projet n'a d'autres réponses qu'un simple, désolé de mordre le trait, « qu'ils se démerdent il y a le libre-service RH sur Urban » !

Aujourd'hui aucun texte en direction des agents ne précise la définition de l'ancienneté de contrôle ! C'est de votre responsabilité d'indiquer aux agents cet élément tout comme il est de votre responsabilité d'afficher auprès de ceux-ci l'ancienneté de qualification et de contrôle de chacun, il en va de même sur l'affichage général de l'attribution finale des « postes » afin que les agents puissent vérifier qu'il n'y a pas eu de loupé dans l'attribution des choix au regard des critères énoncés dans votre protocole.

Refuser de telles dispositions aux agents serait considérée à nos yeux comme une volonté de « trafiquer » l'attribution des postes et c'est ce que nous porterons auprès des agents.

Pour terminer, nous vous alertons sur l'état psychologique des agents qui, pour un certain nombre, cherchent par tous les moyens à quitter notre entreprise et certains, malheureusement à tenter à leur vie, c'est là un premier désaveu de votre dossier pour ne pas dire un fiasco ! La grande majorité des agents du SCC sont dégoutés par le choix de votre politique à leur rencontre mais ce n'est là que les prémices de la conséquence de l'ouverture à la concurrence de notre entreprise à plus ou moins brève échéance.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DELEBARRE.

Je voudrais peut-être juste profiter de votre déclaration, au début vous avez mentionné les interrogations qu'il peut y avoir sur la mutation ou pas du virus. Pour avoir entendu hier soir à la fois des épidémiologistes et Martin HIRSCH, il semblerait que la forme, la virulence, la nature du virus n'aient pas muté contrairement à ce que, comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration, on a pu quelquefois lire.

M. DELEBARRE.- Monsieur AGULHON, ne vous avancez pas trop !

M. LE PRESIDENT.- Si vous avez entendu que je me suis avancé, j'ai été imprudent, je vous rapporte des éléments...

M. DELEBARRE.- Cela dépend qui les écoute !

M. LE PRESIDENT.- ... que des épidémiologistes et Martin HIRSCH ont mentionnés. Si cela ne vous intéresse pas, je vais m'arrêter tout de suite.

M. DELEBARRE.- Si, cela m'intéresse !

M. LE PRESIDENT.- Je vais donner la parole à M. BABEC. Merci.

M. DELEBARRE.- C'est vous qui interprétez.

M. BABEC.- Bonjour. Cette déclaration préalable sera l'occasion comme à l'accoutumée de faire un tour d'horizon de l'actualité non exhaustif bien évidemment.

Cette déclaration préalable sera l'occasion, comme à l'accoutumée, de faire un tour d'horizon de l'actualité.

- Le gouvernement a décidé de nouvelles mesures sanitaires pour notre région. Chacun a son opinion sur ces décisions, là n'est pas la question. Par contre, la sécurité sanitaire de nos collègues nous intéresse. Nous souhaitons donc vous exprimer plusieurs points.
- - est-il envisagé de se réinterroger sur le recours au télétravail, au regard des limites résultant de notre dispositif actuel ? En clair, peut-on envisager un retour, au volontariat, à un télétravail exceptionnel, notamment ouvert à de plus larges populations comme lors du confinement ? (horaires variables)
 - la disponibilité des bornes hydroalcooliques dans nos gares et stations est parfois déficiente, nous souhaitons que l'entreprise remette à niveau ce service offert à nos usagers. Trop de distributeurs sont dégradés, vides ou placés à des endroits trop éloignés des tripodes.
 - les espèces monétaires peuvent être vecteurs de contamination. Or, la vente de titres est de nouveau permise par exemple dans nos bus, ce qui peut et paraît bien contradictoire avec le durcissement des mesures gouvernementales. L'UNSA RATP souhaite l'arrêt de l'expérimentation en cours à Bus. S'il était démontré qu'une contamination d'agent trouve son origine dans la manipulation d'espèces, la RATP et IDFM s'exposeraient à une mise en cause pour mise en danger de la vie d'autrui.
- L'UNSA RATP a paraphé l'avenant concernant l'organisation du dialogue social pendant cette période particulière.

Je vous l'ai écrit et je ne m'en cache pas devant les élus ici présents, la décision de s'engager a été prise à une faible majorité, qui ne repassera peut-être pas, sans réaction de l'entreprise.

Si les circonstances justifient des modalités adaptées, celles-ci déshumanisent nos relations sociales, à l'évidence. L'intelligence voudrait, qu'en compensation, les acteurs renforcent leurs liens, soignent leurs échanges avec bienveillance et compréhension.

Au lieu de cela, les relations se distendent, les hiérarchies locales imposent parfois leurs conditions sans dialogue, ne se préoccupent pas de la faisabilité pour leurs interlocuteurs, y compris quand l'accord et désormais cet avenant, considèrent que le présentiel est prioritaire, si conforme aux conditions sanitaires.

L'UNSA RATP vous place devant vos responsabilités, il vous incombe de passer les messages qui conviennent, afin que le bon sens l'emporte, car le 1er juillet prochain, rien n'indique que la situation sanitaire sera normalisée.

- Bien évidemment, nous ne pouvons - ne pas nous exprimer - sur les discussions actuelles sur le CST. Je dis bien « discussions » car à la fin, c'est bien le gouvernement qui décidera de la rédaction et de la teneur des décrets.

L'enjeu prioritaire de nos décideurs politiques, comme des entreprises, est bien sûr l'augmentation du temps de travail des conducteurs de bus. La problématique du transfert des personnels en est un autre mais j'en resterai à ce stade à l'enjeu du CST.

Cela peut paraître contradictoire avec le CST qui est censé reconnaître les conditions particulières qui s'appliquent en Ile de France et en tirer les conséquences.

Cela nous confirme, à priori, que l'enjeu de la prise en compte de ces particularités vise à protéger la RATP d'une guerre sans limite par les coûts, plus que les agents.

Nous n'avons pas caché à nos interlocuteurs ministériels que jamais nous ne pourrions cautionner une telle évolution. L'explication en est simple. Travailler 35 heures n'est pas un scandale en soi, surtout si l'on se remémore les cris d'orfraie des politiques de droite et des employeurs depuis vingt ans. Pour les millions de salariés français, les 35 heures furent un progrès social, une avancée.

Mais aujourd'hui, avec un temps de travail légèrement inférieur à ces 35 heures pour les machinistes, vous recrutez avec difficulté, la dureté du métier provoque des conséquences sur la santé des salariés, des départs, des abandons de poste plus nombreux qu'avant.

Si l'on considère que le temps de travail est annualisé et que les tableaux de marche sont construits sur du 6/2, ce sont des semaines de travail dépassant largement les 40 heures de conduite dont il s'agit.

Nous sommes dans un pays surprenant qui s'étonne de ne pas recruter suffisamment d'infirmières, d'enseignants, de conducteurs de bus ou de routiers... Ce sont des professions sinistrées, contraignantes, étreignantes et mal reconnues. Posez-vous, tous, les bonnes questions !

Cette question de la durée du travail quotidien n'est qu'un aspect, il y en a bien d'autres : durée hebdomadaire, amplitude, repos interruptif, repos annuels, congés, etc.

In fine, quelles que soient les conditions de travail dont décidera le ministère, puis les opérateurs, il vous faudra des femmes et des hommes pour les mettre en oeuvre au quotidien. Bon courage !

L'UNSA RATP ira bien évidemment, en responsabilité, au bout des discussions, assenant sans répit ses arguments. Personne ne pourra fuir ses responsabilités dans un futur, désormais proche.

- L'UNSA RATP a suivi, avec quelques inquiétudes disons-le, le feuilleton de la nomination du futur responsable n°1 de l'entreprise ENGIE.

Nous sommes étonnés que notre PDG ait postulé, avec un certain succès car elle fit partie des derniers sélectionnés.

C'est, selon nous, un signal négatif envoyé à l'entreprise, tandis que nous négocions avec dureté un futur contrat qui va peut-être nous étrangler, tandis que la mise en concurrence est sur le pas de notre porte. Notons au passage les velléités d'accélération de l'ouverture à la concurrence de notre autorité organisatrice... Aujourd'hui c'est non, mais dans quelques temps ? Son départ aurait été une fragilisation de l'entreprise, à l'évidence. Il n'est jamais bon de changer de capitaine au milieu de la houle, ou plutôt de la tempête !

Devons-nous en conclure que la RATP est de toute façon « sacrifiée » à court ou moyen terme ?

- En tout état de cause, l'avenir est écrit et quelles que soient les difficultés, il nous faut y faire face. L'entreprise a mis en place de nouvelles instances, avec publicité, il serait temps de les utiliser réellement !

Le Comité de Groupe trouvera sous peu toute sa justification et nombre d'attentes de nos collègues sont en convergence avec son existence.

Il serait temps selon nous d'anticiper les évènements et de négocier enfin des accords de groupe sur la GPEC, la mobilité, la formation, le droit syndical, des droits sociaux comme la prévoyance ou la santé, afin de mobiliser le Groupe RATP et ses salariés face aux enjeux de la concurrence.

Le Groupe aujourd'hui n'est qu'une coquille vide pour vos salariés de l'EPIC, pour qui cette notion n'a pas de réalité, sauf pour ceux qui partent en petit nombre développer leur carrière à l'extérieur. Vous avez la responsabilité de corriger cette situation, les sujets ne manquent pas !

Voilà une rapide expression sur plusieurs sujets, il y en a d'autres. Toutes les conditions sont donc réunies pour un dialogue social riche et permanent !

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BABEC.

Madame FONTAINE nous ayant indiqué, et je l'en remercie, qu'il n'y aurait pas de déclaration CFE-CGC, je vous propose de passer au premier sous-point du point des questions économiques et professionnelles.

IV – QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES

Information Consultation sur le bilan d'activité 2019 du service social

Jocelyn ROGER, Assistant service social GIS

participe à ce point de l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie d'accueillir Jocelyn ROGER. Le temps qu'il se connecte et qu'on puisse le saluer, je vous précise que ce dossier a bien sûr été d'abord abordé en CSSCT. Je propose, dès l'arrivée de Jocelyn, de céder la parole au Secrétaire de la CSSCT, M. NIVault, afin qu'il nous fasse lecture de son rapport. On laissera ensuite la place aux échanges, puis au recueil de la proposition d'avis.

J'ai bien noté les demandes de déclaration de M. DASQUET, Mme AZEVEDO et Mme GRELAUD.

Jocelyn nous a rejoints. Bonjour Jocelyn !

M. ROGER.- Bonjour !

M. LE PRÉSIDENT.- Je disais que le bilan de l'activité avait été examiné par la CSSCT dont le Secrétaire est M. NIVault, à qui je vais donner la parole. Ensuite, nous aurons des déclarations de la CGT, de l'UNSA et de la CFE-CGC.

Monsieur NIVault, je vous donne la parole.

M. NIVault.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous faire lecture du rapport de la CSSCT Centrale sur le rapport d'activité 2019 du Service Social.

Nous remercions M. Jocelyn Roger pour la qualité de la présentation ainsi que pour l'enrichissement littéraire que nous a apporté la lecture de ce document.

Les assistantes sociales sont là pour écouter, informer, analyser et participer à la recherche de solutions de salariés confrontés à des difficultés.

Le rôle des assistantes sociales a évolué au fil des années à la RATP, en s'adaptant aux évolutions de la société.

Les 4 axes principaux sont :

- L'activité de soutien individualisé
- Le développement et la contribution agissant à la politique de la prévention.
- Le conseil et le soutien à la fonction RH
- L'assistance après décès.

Comme relevé les années précédentes, nous constatons malheureusement encore cette année, une baisse du budget de fonctionnement du service social. Après une diminution de 4% du budget entre 2017 et 2018, celle-ci est de 5% entre 2018 et 2019.

Le nombre d'assistantes sociales managers inclus, comprend 16 personnes, nous avons 19 ETP en 2018.

Pour autant l'activité 2019 n'a pas baissé, une tendance haussière du nombre de réponse de 1er niveau a été notée.

Le nombre de contact pris avec le service social est relativement stable environ 2600 salariés conseillés en 2019, dont 25% n'ont pas donné lieu à une prise en charge.

La diminution des prises en charges coïncide avec le travail engagé avec le point habitat et son rôle de guichet unique même en matière de recherche de solutions transitoires.

La commission rappelle son attachement à un service social intégré à l'entreprise. La direction doit donner les moyens nécessaires à son fonctionnement dans l'intérêt des agents.

L'année 2020, au vu de la crise sanitaire et de ses effets sur l'emploi au niveau national aura probablement des répercussions sur le travail du service social d'où l'inquiétude des élus de voir son budget de fonctionnement continuer à diminuer.

Deux astreintes par jour sont dédiées à l'accueil téléphonique et deux autres aux prises en charge. Un turn-over se fait entre les AS sur les différents postes.

Chaque prise en charge est suivie individuellement par une seule AS.

Afin de répondre aux évolutions sociétales, l'organisation du service social a évolué. Dorénavant tous les AS vont voir leur domaine d'action se hisser au niveau de l'ensemble de l'entreprise. Cela va permettre aux AS d'avoir une vision transversale des métiers et des contraintes qui s'y rattachent.

Les AS ont bénéficié de formations transversales afin de s'accoutumer aux différentes professions de la RATP et par des visites sur site en binômes.

Au cours de l'année 2019, le service social a effectué 740 actions sur sites, cela a permis de rencontrer les salariés sur leur lieu de travail et de générer une première prise de contact.

On constate chez les salariés de nouvelles attentes principalement sur les délais de réponse et sans attendre forcément un accompagnement personnalisé. Comme la très bien écrit M. Roger « elle conduit les AS à conjuguer la célérité à la grammaire de la juste temporalité ».

Les principaux demandeurs proviennent des départements BUS, SEM et MRF. Ils font partis principalement de la catégorie opérateur.

Il ressort comme les années précédentes un pourcentage important de femmes qui sollicitent le service social nécessitant une prise en charge. Il s'avère que près de 40% d'entre elles se trouvent en situation monoparentale.

Nous constatons une légère évolution des thématiques traitées par les AS en 2019. En 2018 les problématiques de finances et du logement étaient presque au même niveau de sollicitations, le rôle de guichet unique du point habitat a permis de diminuer les prises en charges dans le domaine du logement.

Les premiers postes de sollicitations restent donc les finances avec 741 dossiers en baisse de l'ordre de 10%, le logement 610 dossiers en baisse de 20% et la vie de famille avec 518 dossiers en baisse de 12%.

On note une augmentation significative des demandes concernant la protection sociale + 18% et de moindre mesure du maintien dans l'emploi +7%.

Dans les questionnements liés à la protection sociale, les hommes sont principalement représentés issus du métier des machinistes receveurs. Une forte présence de salariés est titulaire d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou d'une IPP (incapacité partielle permanente).

Les aides financières sont passées sous la barre des 200 aides, cette diminution s'explique par l'arrêt au 1er janvier 2019 des chèques barrés qui avait l'avantage de ne pas transiter

sur le compte bancaire de l'agent. Les salariés bénéficiant de cette aide proviennent pour 53% du département BUS et pour 20% de SEM.

Un des axes d'action des AS a porté sur le surendettement et semble porter ses fruits.

Un des grands thèmes traité par le service social est le conseil et soutien auprès de la fonction RH.

L'objectif étant d'accompagner l'encadrement dans son activité de Manager sur des situations parfois complexes.

Le maintien dans l'emploi en 2019 a vu le nombre de sollicitations explosés avec 268 sollicitations. Cette population est à 69% masculine, principalement des machinistes receveurs, des AAM (agents animateurs mobiles), agents des gares puis opérateurs de maintenance.

Environ 120 salariés ont été suivis en 2019 aussi bien pour des inaptitudes provisoires que définitives. La mission est de poser la première pierre à la reprise du travail voire à l'accompagnement dans un autre projet professionnel.

Une des missions du service social est l'assistance après décès, 100 familles ont pris contact dont 44 liés à des décès de l'année en cours. C'est bien souvent une des seules attaches des salariés dans ces moments difficiles afin d'obtenir des informations sur les démarches et sur les droits des conjoints survivants.

Enfin autre dimension du service social, le soutien auprès des attachements et de l'encadrement dont l'enjeu vise à développer les échanges et à amorcer les premiers contacts des salariés avec le service.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur NIVault, pour le compte rendu de la Commission.

Je vais passer la parole à M. DASQUET, puis à Mme AZEVEDO, puis à Mme GRELAUD. Ensuite, je proposerai éventuellement à Jocelyn de nous faire part des principaux points qui ont attiré son attention dans la période écoulée et puis, s'il y a quelques questions, on y répondra.

Monsieur DASQUET, vous avez la parole.

M. DASQUET.- La CGT tient à rappeler son attachement au service social, outil essentiel afin de venir en aide aux salariés qui éprouvent des difficultés, tant sur leur partie personnelle que professionnelle.

La CGT fait le constat que le budget du service social de la RATP, connaît une baisse de fonctionnement ces dernières années, allant jusqu'à -5 % en 2019. Entre 2017 et 2019, ce n'est pas moins de 125 000 euros retirés au service social et une productivité de 3 ETP en moins qui est passé de 19 à 16 ETP entre 2018 et 2019, alors même que les sollicitations auprès du service social n'ont pas baissé.

Les agents ayant moins de 2 ans d'ancienneté représentent 20 % des sollicitations et augmentent chaque année. Nous constatons une problématique financière plus marquée chez les femmes avec 40% des sollicitations d'agents féminins en situation monoparentale.

Plus de 50 % des demandes auprès du service social concernent en premier, l'aspect financier suivi de la problématique du logement. Les 3 départements les plus représentés sont BUS,

SEM et MRF, 91 % des demandeurs sont des opérateurs, mais aussi une présence plus soutenue de l'encadrement que les années précédentes.

Un tout nouveau public peu familiarisé avec le système des aides sociales risque, à cause de la crise sanitaire, de basculer de la précarité vers la pauvreté. Pour la CGT, la RATP serait bien avisée de revoir à la hausse le budget de fonctionnement du service social, pour ne pas, demain, voir la paupérisation s'installer dans l'entreprise.

Les projets austères qu'engage la RATP sous couvert d'ouverture à la concurrence, RDS, Diapason, Lyby+, suppression de SCC, Fusion de départements ou services, tous accompagnés d'une productivité accrue, d'une dégradation des conditions et de qualité de vie au travail, génèrent un climat anxiogène qui n'est pas contestable, par exemple au regard du chiffre le plus important relevé au cours des dernières années pour le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap et d'inaptitude ayant sollicité le service social.

Sous couvert de la crise économique qui découle de la Covid-19, les agents de la RATP ne peuvent que craindre de voir encore se dégrader leur pouvoir d'achat. La stagnation des salaires sur les 10 dernières années dans un contexte d'inflation a entraîné incontestablement une réelle baisse des salaires et donc du pouvoir d'achat des agents RATP, alors même qu'IDFM majore chaque année la rémunération de la RATP en tenant compte de l'inflation.

L'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle est un véritable enjeu, alors que le logement connaît une crise sans précédent dans notre pays et qu'il est de plus en plus difficile de se loger dans des conditions acceptables en Ile de France, de nombreux salariés se voient contraints de s'adresser au service social, en témoigne la forte demande des jeunes agents.

La pandémie de la Covid-19 a et aura des conséquences sanitaires, mais aussi, financières et sociales, pour les agents de l'entreprise, la RATP ne pourra pas se contenter de placebo ou pansement afin de se dédouaner de sa responsabilité, des conséquences induite par sa politique de casse sociale ces dernières années, avant même l'apparition de la Covid-19.

C'est pourquoi, la CGT revendique une véritable politique sociale : augmentation des salaires, réduction du temps de travail, budget à la hausse du service social et l'arrêt de tous les projets ne participant qu'au dumping social, afin de répondre aux 3 piliers indissociables: argent, logement, santé qui sans mesure adéquate, est le mécanisme même, de la précarité grandissante des salariés dans l'entreprise.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DASQUET. Je passe la parole à Mme AZEVEDO pour l'UNSA.

Mme AZEVEDO.- Merci, Monsieur le Président.

Le dossier de 162 pages décliné par CSE a donné lieu à une synthèse du rapport d'activité sur le Service Social.

Une fois n'est pas coutumes, l'UNSA-RATP va s'avancer sur une certitude....si l'on note que 2600 salariés ont été conseillés sur l'année 2019 on peut s'attendre à ce que ce chiffre explose en 2020 (par rapport aux mouvements sociaux et au chômage partiel lié à la Covid-19) !

Désormais, dans la nouvelle organisation chaque Assistant (e) Social (e) peut intervenir sur le périmètre de toute l'entreprise. L'UNSA-RATP ne peut qu'en être satisfaite.

Le Service Social a 4 missions principales : le soutien individualisé, la politique de prévention, le conseil et soutien à la fonction RH et l'Assistance après décès où l'on note une centaine de familles concernées dont quelques décès liés à l'amiante...L'UNSA-RATP se pose d'ailleurs la question de savoir si le sujet de l'amiante dans l'entreprise ne devrait pas être en surveillance plus approfondie.

Le nombre de salarié sur l'année 2019 ayant pris contact avec le Service Social est stable. La prise en charge avec les salariés dans le cadre d'un suivi est en baisse mais l'on note une progression des réponses de premier niveau (immédiates) pour les bénéficiaires (soit 600 salariés). L'UNSA-RATP se demande donc si les interlocuteurs sont mieux formés ou s'ils sont plus nombreux pour mieux répondre aux salariés....

Les demandes des salariés suivis individuellement de moins de 2 ans d'ancienneté portent, pour la moitié d'entre elles, sur des questions de logement. Par rapport à la répartition par sexe, on constate également que 40 % des femmes faisant une demande de suivi se trouvent en situation monoparentale. L'UNSA-RATP s'interroge sur cette situation inquiétante et interpelle sur les éventuelles solutions que pourrait apporter le Service Social.

L'UNSA-RATP relève un nombre important de salariés de moins de 5 ans d'ancienneté non connu du Service Social, dont les sujets gravitent autour des problèmes personnels, finance, logement, protection sociale et maintien dans l'emploi. Ce dernier sujet nous interpelle et il serait judicieux d'en donner les explications. L'UNSA-RATP alerte : 53 % des bénéficiaires de secours sont issu de RDS ! Le Service Social relève que le problème majeur est d'ordre budgétaire et familial (séparation, divorce). Pour l'UNSA-RATP, il est encore tant d'apporter une réflexion sur leurs conditions de travail ainsi qu'une réelle amélioration dans leur quotidien.

L'UNSA-RATP note que le Service Social est très présent sur le terrain et mène des actions au cours de l'année au travers des sessions de prévention notamment au département RDS. L'UNSA-RATP vous demande d'être attentif à ce département qui est traversé par la mise en place future de la concurrence et par la loi LOM avec ses corollaires et donc ses salariés. Ceci soulève des inquiétudes auprès de chacun sur son avenir professionnel. C'est le constat qui est relaté et souligné dans les chiffres du rapport d'activité du Service Social 2019 et cela sera pire sur l'année 2020.

L'UNSA-RATP vous demande donc un renforcement du Service Social car leurs missions sont d'une importance cruciale pour les salariés et notamment les départements d'exploitation.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame AZEVEDO.

Je donne la parole à Mme GRELAUD.

Mme GRELAUD.- Merci, Monsieur le Président.

Le service social est une structure interne à l'entreprise composée d'assistants diplômés d'état soumis au secret professionnel. Leur rôle est d'aider à articuler au mieux l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle des salariés tout au long de leur carrière en répondant aux interrogations dans les domaines tels que la famille, le budget, la santé, le travail, le logement, le maintien dans l'emploi ou encore le décès.

Le bilan de l'activité 2019 nous apprend que l'organisation du service a évolué vers une plus grande transversalité dans les approches, ce qui favorise une meilleure connaissance des départements et organisations de travail. De plus, quatre grands axes de missions ont été créés afin

de coller au plus près des évolutions sociétales et règlementaires : l'activité de soutien individualisé, le développement de la politique de prévention, le conseil et soutien auprès de la fonction RH et l'assistance après décès.

Ainsi, nous constatons une évolution des dossiers dans les domaines de logement et maintien dans l'emploi, avec une présence deux fois plus importante des familles monoparentales, dont 4 sur 10 sont des femmes. Les opérateurs issus de SEM, RER et BUS en constituent la majorité des demandes. Les encadrants sont eux aussi représentés avec des missions principalement axées sur la thématique du maintien dans l'emploi. Quant à la catégorie cadre : le renouvellement de la population associée à un faible nombre de demandes, ne permet pas de conduire une analyse, on note néanmoins une tendance de questionnement sur la protection sociale et la vie de famille.

Par ailleurs, nous notons une mobilisation majeure au cours de l'année du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap et d'inaptitude avec des demandeurs principalement opérateurs de l'exploitation mais aussi un pourcentage d'agents de l'encadrement deux fois supérieur à sa représentation au sein de la population prise en charge. L'accompagnement de la fonction RH par le service social permet de trouver des solutions pour chacun, prévenir les risques psychosociaux et concilier la vie professionnelle à la vie privée.

En conclusion, le service social est plus que jamais indispensable aux salariés. On remarque d'ailleurs que les demandes sont de plus en plus précoces dans la carrière des salariés ce qui peut interroger sur la dégradation des conditions de travail de nos métiers et l'impact des évolutions sociétales. Les dossiers sur le maintien dans l'emploi nous confortent dans ce questionnement. L'augmentation du nombre de familles monoparentales, l'allongement des trajets domicile/travail influent sur l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. La CFE-CGC Groupe RATP est engagée pour promouvoir des organisations de travail respectueuses du bien être de chacun.

Ce bilan montre qu'un service social intégré permet d'être au plus proche des salariés et des difficultés qu'ils peuvent rencontrer, et donc d'être une dynamique de prévention et d'amélioration des conditions de travail. C'est ainsi que la CFE-CGC Groupe RATP soutient le service social avec le souhait que ses moyens d'exercice ne soient pas dégradés.

M. LE PRESIDENT.- Merci à toutes et tous.

Avant de donner la parole à Jocelyn, je voulais lui adresser des remerciements tout particuliers peut-être dans trois dimensions.

La première, c'est les remerciements de l'entreprise pour sa capacité à trouver un juste équilibre entre la contribution de l'activité de son service à l'équilibre économique de l'entreprise et le maintien voire l'amélioration du niveau de prestation de service rendu. Je crois que tous les interlocuteurs de l'entreprise et les différentes déclarations mentionnant l'intérêt d'avoir un service d'assistance sociale intégré en témoignent. C'est la démonstration de la qualité du service rendu, et je le remercie pour cela.

Je voulais aussi le remercier pour l'attention qu'il a portée très rapidement avec ses équipes et l'alerte qu'il nous a très précocement adressée au moment de la crise du Covid sur la situation de certaines familles confinées et les conséquences qu'il pouvait y avoir sur les violences conjugales.

Jocelyn fait partie, bien avant que le phénomène n'apparaisse dans les journaux, des personnes avec ses équipes qui nous ont très rapidement signalé le phénomène, ce qui nous a

permis à la fois de pouvoir en traiter certaines conséquences quand c'était possible mais surtout d'essayer de développer un programme de prévention auprès de l'ensemble des managers pour qu'on éveille leur attention sur ce phénomène de sorte à ce qu'ils soient vigilants sur tous les premiers signaux faibles qui pouvaient nous remonter.

Et puis je voulais aussi le remercier et, au-delà de l'équipe des assistantes sociales, l'ensemble de PST parce que l'implication du service des assistantes sociales dans le domaine, comme vous l'avez indiqué, du reclassement pour inaptitude n'est pas liée au hasard. C'est l'augmentation de la qualité des liens entre les différentes entités qui travaillent sur le sujet du reclassement qui finalement se retrouve dans ce bilan. Je souligne la qualité du travail pluridisciplinaire associant maintenant le service social qui a été fait au cours des derniers mois.

Jocelyn peut-être voulais-tu revenir sur quelques points ou du rapport de M. NIVAULT ou des déclarations, je te donne la parole.

M. ROGER.- Merci. Je voulais saluer la qualité des interventions qui ont été faites qui restituent bien l'état d'esprit dans lequel ce rapport d'activité a été rédigé.

Je voulais mettre en évidence que ce travail a été construit bien sûr en équipe, cela a été mis en évidence à plusieurs reprises dans les différentes interventions. C'est un travail permanent d'ajustement à la fois aux besoins et aux attentes qui sont exprimés par les salariés et aux besoins et aux attentes qui sont exprimés par notre entreprise.

Je voulais aussi mettre en exergue le fait que les attentes des salariés se modifient. Ce qui s'explique aussi dans les faits par une évolution des courbes entre le nombre de salariés suivis et ceux qui ont été bénéficiaires d'une réponse de premier niveau. En effet, c'est un constat que l'on a dressé chez nous mais qui est également partagé par d'autres services intégrés dans l'entreprise et aussi dans d'autres domaines, c'est que les salariés n'adhèrent plus spontanément à un travail de suivi. On note parfois qu'ils sont dans une attente de mise en œuvre, une réponse qui doit être empreinte d'une plus grande immédiateté.

Vous avez rappelé aussi le travail qui est engagé par le Point Habitat. Ce travail fait suite à une réflexion qui a été déjà engagée en amont et qui a pu être encore plus intensifiée par le biais d'un travail autour de l'innovation engagé dans le cadre d'un dispositif GIS qui s'appelle RH'IN. Ce qui pour nous se traduit par une baisse des sollicitations, le fait qu'on soit positionné dans un registre qui permet de travailler sur tous les facteurs qui peuvent être un obstacle à la candidature d'un salarié vis-à-vis du point Habitat et réaffirmer le rôle du point Habitat dans sa dimension de guichet unique.

Je faisais référence au travail qui était engagé avec l'équipe. Cela nous a permis aussi de définir le mode opératoire qui était le plus approprié et de mettre en œuvre l'organisation qui était la plus à même d'apporter un accompagnement de qualité tant aux salariés qu'au niveau des managers. C'est ce qui a présidé à la mise en place d'une équipe structurée autour d'un seul pôle.

Cela se traduit par une véritable souplesse dans l'organisation puisqu'il y a un véritable suivi qui peut s'engager auprès des salariés qui se trouve être renforcé mais cela se traduit aussi dans les faits par une acculturation de l'ensemble de l'équipe à l'ensemble des départements qui composent l'EPIC. Cela nous donne aussi la faculté, lorsque les besoins sont exprimés et se font ressentir, de pouvoir mobiliser en local pas seulement une mais voire deux assistantes de service social.

Ce que vous avez mis en évidence aussi, c'est le fait qu'il y a eu un renforcement des questions autour du maintien dans l'emploi. Oui, c'est un sujet dont nous nous sommes emparés et

qui est à mettre à l'actif du travail de partenariat, comme cela a été souligné par M. AGULHON, qui a été développé au niveau de PST par l'entité PME et en coordination bien sûr avec les médecins du travail et les hiérarchies en local.

Je suis acquis à l'idée qu'un service social, pour qu'il puisse se développer et se pérenniser, doit s'adapter et se réinventer en permanence. C'est par exemple ce qui a été mis en œuvre au cours de la dernière période de confinement, comme l'a souligné M. AGULHON, un dispositif d'alerte et de prévention dans les départements autour de la question des violences conjugales, qui nous a permis de pouvoir prendre en compte un certain nombre de situations.

C'était aussi le dispositif qu'on a pu mettre en œuvre avec une filiale, RATP Habitat en l'occurrence, pour que, le plus en amont possible, on soit à même de réagir face à la création d'impayés de loyers intervenus durant cette période.

Il faut se réinventer, il faut faire bouger les lignes et je pense que c'est véritablement à ce prix-là qu'un service social peut assurer et donner toute sa dimension tant pour les salariés que pour l'entreprise.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup, Jocelyn.

S'il n'y a pas de question, je vais demander à M. NIVault s'il veut nous faire part de la proposition d'avis.

M. LE SECRETAIRE. - M. PATRAVE a demandé la parole.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur PATRAVE...

M. PATRAVE. - J'avais levé la main, excusez-moi Monsieur le Président.

Bonjour à tous, bonjour Monsieur ROGER.

J'avais une question au sujet des CAE. On sait qu'ils sont de plus en plus nombreux dans l'entreprise. Avez-vous travaillé auprès de ces populations ? Quelles sont leurs demandes, s'il y en a ? Parce qu'on ne les a pas vus dans votre rapport.

M. ROGER. - Pour répondre à votre question, Monsieur PATRAVE, autant l'activité est mutualisée pour l'ensemble des salariés de l'entreprise, quelle que soit la nature de leur contrat de travail, autant pour cette population de manière spécifique nous avons fait en sorte qu'un seul collègue voie son activité dédiée à la population des CAE. Pourquoi ? Parce que cela mobilise des connaissances très spécifiques, très fines avec des éléments d'information qu'il faut pouvoir apporter aux CAE.

Il y a une partie du bilan d'activité, vous verrez, en fin de document, qui est consacrée plus spécifiquement aux CAE. C'est une population auprès de laquelle il y a une vigilance permanente qui est exercée au regard parfois du déficit de maîtrise de gestion administrative dont ils peuvent faire montre. Ils sont parfois très éloignés des contingences administratives et il y a parfois tout un travail à réengager pour faire en sorte qu'ils puissent voir leurs droits ouverts et être aussi totalement en adéquation et en règle avec l'ensemble des dispositifs de droit commun auxquels, le cas échéant, ils peuvent prétendre.

En parallèle, auprès de cette population, on a pu également remettre en place en 2019 des accueils. Le collègue se rend sur les deux centres de formation qui leur sont dédiés – il y a un centre de formation qui est dédié au RER et l'autre qui est plus spécifiquement dédié à MTS –

pour, le plus tôt possible, au moment où ils intègrent l'entreprise, leur apporter tous les éléments d'information nécessaires. En parallèle et en complément de cette action-là, le collègue se tient à la disposition des managers pour leur donner des éléments de compréhension sur ces populations et être véritablement dans une dimension de soutien et d'accompagnement auprès des managers, auprès des tuteurs des CAE. C'est un travail qui est pérenne.

M. PATRAVE.- Je vous remercie. J'aurai deux autres petites questions :

Est-ce que le Service social va être impacté par le projet Diapason ?

Que pouvez-vous nous dire sur le service assistance après décès et comment fonctionne-t-il, s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT.- Sur votre première question, Monsieur PATRAVE, le Service social est dans le périmètre des fonctions supports et, si j'ai souligné mes remerciements à Jocelyn sur sa capacité à avoir maintenu voire augmenté le niveau de qualité de service notamment en prenant en charge de nouvelles activités tout en ayant maîtrisé voire diminué ses coûts, ce n'est pas un hasard.

Je remercie Jocelyn de cette capacité à avoir démontré qu'on peut améliorer l'efficacité à la fois en améliorant la qualité de service tout en maîtrisant les coûts.

Sur la partie Assistance après décès, je vais laisser la parole à Jocelyn.

M. ROGER.- Sur l'activité assistance après décès, depuis de nombreuses années, notre service est le guichet unique dans l'entreprise puisque, dès que nous avons connaissance du décès d'un salarié en activité, nous nous mettons en rapport avec l'ensemble des équipes des structures internes qui sont tournées vers ce sujet-là mais également en externe vers l'organisme Malakoff-Médéric qui est aussi en charge du paiement d'un certain nombre de prestations.

Le rôle du Service social s'inscrit à plusieurs niveaux. Le premier, c'est déjà d'intervenir en soutien auprès des familles des salariés décédés, leur apporter et leur prodiguer tous les conseils et les informations dont elles peuvent avoir besoin dans un contexte aussi douloureux, de recueillir tous les éléments d'information et justificatifs qui seront nécessaires pour pouvoir après instruire les dossiers et mettre en paiement les différentes prestations.

Mais nous intervenons aussi dans un registre de soutien auprès des managements locaux pour apporter les éléments d'information qui puissent aussi leur permettre d'apporter les éléments de réponse au collectif de travail.

C'est un rôle à multiples facettes. C'est un rôle très exigeant et qui, je trouve, a pleinement sa place au sein de l'équipe.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Jocelyn. Monsieur NIVAULT...

M. NIVAULT.- Merci, Monsieur le Président. Apparemment, on s'aperçoit qu'il y a des mains qui sont levées. Il y a peut-être d'autres prises de parole, non ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Oui, notamment il y a M. BABEC et Mme AZEVEDO qui ont levé la main.

M. NIVAULT.- On va leur laisser la parole, Monsieur le Président, avant de proposer l'avis.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument ! Je ne les vois pas sur mon interface mais si vous le dites... donc Monsieur BABEC et Mme AZEVEDO.

M. BABEC.- L'entreprise explique que le service social a dû ou doit, peu importe, comme d'autres, tenter de faire plus ou mieux avec moins. Cette logique a ses limites. Cette politique se heurte notamment au constat que l'on peut dresser au regard des évolutions mises en exergue par le rapport d'activité.

Nous en déduisons pour notre part ce que l'on pourrait appeler une fragilisation croissante de certaines catégories, cela a été noté par tous, prioritairement les opérateurs mais pas seulement, les jeunes et les familles monoparentales. Il faut peut-être aussi se poser des questions.

Pour notre part, on peut craindre, au regard des contraintes qui pèsent déjà sur l'entreprise, que toute une série de services qui faisaient notamment la particularité de notre entreprise fassent les frais de la normalisation en cours de la RATP. Le Service Social, l'Espace Habitat, l'Espace Santé et d'autres. Autant de services internes qui, pour nous, sont en danger en perspective, la RATP étant tentée ou s'estimant forcée de se recentrer progressivement sur son rôle purement de transporteur.

Le Service social a une action importante, utile socialement bien évidemment mais également utile économiquement car sincèrement j'enfonce une porte ouverte mais on imagine bien que des soucis sociaux dans la vie privée ne facilitent pas l'activité professionnelle des agents concernés. Donc en bout de course, la RATP en pâtit elle aussi.

L'UNSA RATP vous alerte sur la recherche de productivité à court terme qui peut se révéler contreproductive à moyen terme.

Pour finir, cela a été dit, nous vivons une période très particulière, très anxiogène, qui a et aura des conséquences en matière sociale sous divers aspects, je ne développerai pas mais en tout cas pas seulement d'un point de vue sanitaire.

L'intérêt du Service social s'en trouve évidemment renforcé et justifierait en conséquence un soutien renforcé de la part de l'entreprise.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais reprendre votre point mais d'abord je vais donner la parole à Mme AZEVEDO si elle la souhaite.

Mme AZEVEDO.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais plusieurs questions mais M. ROGER a répondu à certaines et M. PATRAVE en a posé certaines aussi.

Faisant partie de la Commission SSCT Centrale, je n'ai malheureusement pas pu échanger avec vous, Monsieur ROGER, lors de cette présentation.

En fin de compte, vous avez précisé que vous êtes aussi pour le maintien de l'emploi en collaboration avec le Service de Santé au Travail. J'aimerais savoir si, sur les autres sujets aussi, vous êtes aussi en collaboration régulièrement avec le Service de Santé au travail. C'est ma première question.

Pour ma deuxième question, je voudrais quand même revenir sur ce chiffre au niveau des femmes 40 % en situation monoparentales. Quand elles appellent ou quand elles sont suivies, qu'est-ce qu'elles demandent, quel est le fond de leurs attentes ? Monsieur AGULHON, vous avez effectivement précisé, et cela a été médiatisé, que, pendant la période de la Covid avec le confinement, il y avait beaucoup de femmes qui avaient été maltraitées, plus qu'habituellement. Justement, Monsieur ROGER, j'aimerais savoir quelles sont les attentes de ces femmes qui vous appellent ou qui sont suivies. Comment ça se passe et quelles sont les solutions que vous pouvez apporter ?

Concernant les CAE, vous en avez parlé. Et le maintien à l'emploi, je pense que si vous faites bien un renforcement sur ce sujet, ce sera bien.

Au niveau de la déclaration de l'UNSA, on s'est posé la question par rapport à l'amiante et cela n'a pas été vraiment abordé, mais ce sera peut-être dans des sujets futurs qu'on l'abordera.

Sur le service assistance après décès, est-ce que les agents sont satisfaits de ce service ? Je ne crois pas que ce soit un service qui existe depuis longtemps. Je ne sais pas justement.

C'étaient toutes mes questions. J'espère que vous allez réussir à répondre à mes questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Sous votre contrôle, j'en ai noté trois pour Jocelyn et puis, comme je le disais, je reprendrai le point soulevé par M. BABEC.

Pour Jocelyn, j'ai la question sur la pluridisciplinarité au-delà du travail sur l'inaptitude établie avec le Service de Santé au Travail.

Peut-être remonter les principales questions ou sollicitations adressées par les femmes isolées quand elles s'adressent au Service de Santé.

Et puis l'historique du service décès. Ce n'est pas un service nouveau. Cela fait des années que cela existe. Je te propose de prendre ces trois questions, Jocelyn.

M. ROGER.- Sur la première question, oui, il y a un travail de partenariat qui s'est considérablement renforcé au fil du temps et qui se traduit par des échanges qui s'opèrent toujours dans le respect du secret médical d'un côté et du secret professionnel de l'autre. Il y a un travail de rapprochement qui est assez significatif, qui s'est opéré au fil du temps et qui, dans les faits, se traduit par des échanges réguliers. Ces échanges réguliers portent sur une situation individuelle mais aussi sur des réflexions plus collectives. Notamment sous l'impulsion de PME, on a un groupe de travail dans lequel le Service de Santé, l'équipe de PME et le Service Social sont présents. Cela permet véritablement un enrichissement des pratiques professionnelles.

Ma réponse à la première question est de manière significative oui, on travaille ensemble sur des périmètres beaucoup plus importants.

Sur les thématiques qui sont portées par les femmes et plus particulièrement les femmes en situation de famille monoparentale, on retrouve des sujets de l'ordre des finances, des questions autour du logement et aussi de la vie de famille.

Pour apporter des éléments de réponse, on s'appuie à la fois sur des dispositifs internes de l'entreprise mais également sur les dispositifs de droit commun qui ont été mobilisés en

dehors des murs de l'entreprise pour faire en sorte que chacun ait bien les droits ouverts en fonction de sa situation.

Sur le troisième point concernant l'assistance après décès, c'est une activité dont nous sommes en charge depuis très longtemps, qui a évolué au fil du temps notamment à la faveur du contrat qui a été signé en termes de prévoyance avec le groupe Malakoff Médéric Humanis. C'est véritablement un domaine qui requiert de vraies compétences parce que cela mobilise des connaissances juridiques fines et des compétences relationnelles fortes. Il faut véritablement passer en revue l'ensemble des dispositifs au regard en parallèle, on a pu le souligner aussi, d'évolutions familiales qui sont très fortes et qui ne sont malheureusement pas encore totalement connues des salariés.

C'est pour cela qu'on a aussi engagé depuis plusieurs années tout un travail de présence sur le terrain au cours duquel on développe toutes les informations sur le droit de la famille. Cela veut dire, selon que vous êtes marié, pacsé, en concubinage, quelles sont les conséquences sur les finances, le logement, la protection sociale, les enfants. A l'inverse, selon que vous êtes en train de divorcer, d'être en rupture de Pacs ou en rupture de la vie commune, quelles sont là aussi toutes les conséquences par rapport cela.

On s'aperçoit malheureusement, au travers des situations auxquelles on peut être confronté, qu'il y a encore une profonde méconnaissance sur l'ensemble des dispositifs. Des gens qui, par exemple, sont en situation de vie maritale voire en situation de Pacs pensent qu'ils sont éligibles à un certain nombre de prestations et, malheureusement, ce n'est pas le cas. Il y a tout ce devoir d'information que l'on exerce, que l'on décline sur le terrain pour apporter tous les éléments d'information qui peuvent être nécessaires aux salariés pour pouvoir éclairer leur décision.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Jocelyn. Avant de donner la parole à Mme FONTAINE dont j'ai vu qu'elle avait souhaité la prendre, je voudrais apporter un commentaire sur le point abordé par M. BABEC.

L'importance de la contribution d'un Service d'assistance sociale dans une grande entreprise ne fait aucun doute pour moi. Néanmoins, cela ne dispense pas l'entreprise et, comme l'a évoqué tout à l'heure Jocelyn d'ailleurs, de s'interroger régulièrement sur les conditions dans lesquelles ce service est offert.

Il ne faut pas nécessairement et automatiquement associer les réflexions qu'on doit naturellement avoir sur l'efficacité de la façon dont on rend le service à des questions qu'on se pose sur l'existence même du service. Le meilleur moyen d'éviter de se poser des questions sur l'existence d'un service c'est de s'assurer régulièrement de son efficacité.

Madame FONTAINE...

Mme FONTAINE.- Je vous remercie. C'est aussi pour faire écho à ce que vous venez de dire. La CFE-CGC s'est exprimée sur la reconnaissance et la nécessité d'un Service social intégré, au plus proche des réalités de terrain. On a bien constaté l'augmentation de la nature des demandes que ce soit par rapport à nos collègues de RDS, les familles monoparentales et notamment les femmes. Mais il y a aussi des demandes des encadrants qui augmentent. On peut s'interroger sur la surcharge de travail à laquelle ils sont confrontés due aux modifications d'organisation.

C'est pour cela qu'on tient vraiment à ce Service social intégré qui puisse être au plus près des conditions de travail.

On a aussi mis dans notre déclaration une alerte sur la dégradation des moyens qui pourraient être alloués à ce service.

Je voudrais une précision sur le temps consacré au terrain. On sait que pour les médecins du travail, le tiers temps existe. Pour la dimension collective des actions du Service social, y a-t-il encore assez de temps pour être sur le terrain pour ces actions collectives qui traitent directement des conditions de travail, des relations au travail, de la vie au travail ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vais laisser Jocelyn mais, encore une fois, je tiens à féliciter et à remercier la réactivité de l'équipe sur une des dimensions transversales de relation au travail dont elle s'est emparée, qui est la problématique des violences conjugales qui est très tôt apparue dans la période de confinement. Jocelyn, tu veux compléter ?

M. ROGER.- La mise en place d'un service structuré autour d'une seule équipe a constitué un levier important dans cette capacité à pouvoir répondre aux demandes qui sont formulées sur le terrain.

On reste à un très haut niveau de présence sur les lieux de travail sachant que cette présence peut être combinée autour de plusieurs axes. Je donne un exemple tout simple : lorsque nous réalisons une session d'information sur RDS autour de la prévention des addictions, cela nous donne aussi la possibilité, le cas échéant, en amont de caler un temps de présence sur le centre bus voire en aval.

Cette question de la présence sur le terrain est rendue plus facile par l'évolution que l'on a imprimée à l'organisation de notre service.

De surcroît, lorsque l'ensemble de l'équipe est présente sur le terrain, quand on dit « présente sur le terrain », c'est présente autour de tous les départements de l'entreprise, il est demandé d'aller aussi assurer une prise de contact avec les managers de proximité à la fois pour se présenter parce que nous passons par exemple sur des horaires atypiques, donc pouvoir rencontrer les managers du matin, ceux en mixte, éventuellement ceux de soirée, et aussi pouvoir rencontrer un maximum de salariés.

De surcroît, lors de ces temps de présence, même s'ils n'ont pas forcément vocation à engager un entretien dans son intégralité avec un salarié, cela nous donne aussi la faculté de pouvoir apporter des éléments de réponse le plus tôt possible au salarié, ce qui s'inscrit dans une logique de prévention quasi primaire.

C'est un levier supplémentaire qui s'avère être satisfaisant parce que cela permet de donner une autre vision du rôle du Service Social du Travail et de prendre compte des situations le plus en amont possible, ce qui permet aussi de nous octroyer un éventail de solutions le plus large possible.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Jocelyn.

Monsieur NIVAULT, je vous donne la parole pour recueillir votre proposition d'avis, s'il vous plaît.

M. NIVAULT.- Merci, Monsieur le Président.

Nous devons présenter ce jour un avis aux élus du CSE central, nous avons bien entendu le responsable du service nous expliquer ne pas avoir connu en 2019 de situation de flux tendus dans son service...

Qu'en est-il du ressenti de ses équipes ?

On a pu le constater dans le rapport, les demandes de prises en charge ont diminuées, mais le nombre de sollicitation reste quant à lui stable avec environ 2 600 salariés ayant pris contact avec le service social.

Nous sommes en droit de nous interroger sur les intentions de la direction concernant le service social, « de se mettre au DIAPASON », en vue de l'ouverture à la concurrence en 2025.

Les élus réitèrent leur attachement à un service social interne à l'entreprise dans l'intérêt des salariés. C'est pour nous élus du personnel, une vraie valeur ajoutée qui a prouvé son utilité sociale.

La commission SSCT n'a pas vocation à parler de la gestion financière de l'entreprise sauf quand celle-ci contribue à une baisse des services proposés aux agents. Face à une pression forte de la direction générale pour diminuer les charges de toutes les fonctions support, les membres de la commission se demandent dans quelle mesure le service social va pouvoir poursuivre sa mission avec les valeurs qui fondent son professionnalisme dans le contexte actuel de transformation de l'entreprise (ouverture à la concurrence du réseau bus en 2024, renouvellement du contrat IDFM...).

L'EPIC RATP se doit de maintenir un service social de qualité et pour cela il faut lui donner les moyens de travailler et de se développer.

La crise sanitaire que nous traversons ne va qu'accentuer les difficultés des agents dans les mois et les années à venir.

Nous soulignons le travail quotidien des AS, les actions sur le terrain et la qualité du suivi individualisé.

Faire toujours plus avec moins n'est pas la devise des élus du CSE central, c'est pourquoi les élus proposent d'émettre un avis réservé sur ce rapport d'activité 2019 du service social.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur NIVAULT.

Je vais donner la parole à Claire LÉQUIPÉ pour recueillir l'avis du comité sur cette proposition d'avis.

Mme LÉQUIPÉ.- Compte tenu des absents, je vous rappelle que M. CHIKH votera pour M. ALLALOUCHE, Mme MEUNIER pour M. LONGET, M. KHELLAF nous a rejoints donc je pense qu'il pourra voter cette fois pour M. GRATUZE, M. LARDIERE pour M. SAUTEL et M. DASQUET pour M. CRUCHET. On aura donc 8 voix UNSA, 10 voix CGT et 2 voix pour la CFE-CGC.

Sur la base de la proposition d'avis réservé qui vient d'être faite par le Secrétaire de la CSSCT, je vais vous appeler individuellement et vous demander si vous êtes pour, contre ou si vous vous abstenez.

(Il est procédé au vote.)

Mme LÉQUIPÉ.- L'avis est adopté à la majorité des élus présents avec 19 voix pour et 1 abstention. 8 voix pour UNSA, 10 voix pour CGT, 1 voix pour CFE-CGC et 1 abstention CFE-CGC.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci à vous et, avant de proposer une pause de 15 minutes, je donne la parole à M. SARRASSAT qui, je pense, voulait la saisir.

M. LE SECRETAIRE.- Je la saisis. Je voulais simplement remercier M. ROGER pour la clarté de ses réponses et la qualité des débats dans cette instance ainsi que la qualité du travail de la Commission SSCT. Je pense qu'on a vraiment avancé au moins dans les réponses même si elles ne nous conviennent pas toutes.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Jocelyn. Merci beaucoup de ta participation à la séance et de la qualité des échanges. Bonne fin de journée.

Et donc pour l'ensemble des élus, il est 10h13. Je vous propose que nous reprenions notre séance à 10h30 en accueillant Mme PORQUET et M. LE DUGOU pour la présentation de la politique en faveur de l'habitat. A tout de suite.

(La séance, suspendue à 10h13, est reprise à 10h30)

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de poursuivre notre séance.

IV – QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES

Présentation de la politique en faveur de l'habitat – résultats 2019

Luc LE DUIGOU, Chargé de prestation Mission point Habitat GIS

Catherine PORQUET, Responsable Espace social employeur GIS

participent à ce point de l'ordre du jour.

M. LE PRESIDENT.- Comme je vous l'indiquais, nous accueillons Catherine PORQUET et Luc LE DUGOU, bonjour à tous les deux ! Luc est un habitué de l'exercice et Catherine a pris la responsabilité de l'Espace Social Employeur duquel dépend le Point Habitat, ce qui explique sa présence avec Luc aujourd'hui.

Ce dossier de la présentation de la politique en faveur de l'habitat et notamment la partie résultats 2019 a été examiné par la Commission Logement. Je passe sans plus tarder la parole à son Président, M. JONATA, pour la lecture de son rapport.

M. JONATA.- La commission logement s'est réuni le mercredi 16 septembre, avec un décalage de 3 mois due à la situation sanitaire actuelle. Les élus par ma voix, remercie d'ores et déjà toute l'équipe du point habitat emmené par monsieur Luc Le DUGOU, pour avoir résisté et cela même en distanciel, à cette vague épidémique qui d'ailleurs n'est pas terminé.

Le bilan du point habitat pour l'année 2019, est à l'image du contexte compliqué du logement locatif en ile de France. Il présente de plus, la dernière année de l'application du protocole en faveur du logement (2014-2019).

Ce bilan débute dans un schéma très simple de hausse des demandes de logement locatifs de 5% soit + 122 demandes, atteignant donc 2550 demandeurs en 2019. Cependant, il observe aussi une large baisse des obtentions, si l'un suit l'autre ne suit pas. Nous le rappelons au début, le contexte est très tendu en iles de France et ne risque pas de changer de sitôt.

Monsieur Le Duigou rappelle que l'île de France c'est plus de 700 000 demandeurs de logements locatifs, et cela représente des attentes de plus en plus longues : pour exemple, les départements de la seine et marne du val de marne et des hauts de seine ont un délai d'attente pouvant aller jusqu'à 3 ans, paris c'est entre 9 et 10 ans.

On rajoute à cela, le non-respect de nombreux bailleurs de l'application de la loi DALO, cela peut parfois encore augmenter le process d'attribution des logements.

En 2019, 750 logements ont été attribué, et n'atteint pas le niveau fixé par le protocole de 810, monsieur LE DUGOU explique que 85 logements en réservation donnés par action logement sur les 360 attendus ont été reportés sur 2020, et donc de faite le quota d'attribution ne peut être respecté.

C'est ainsi que l'on pourra constater une stabilité dans les demandes prioritaire dont le motif prédominant reste la taille du logement.

Les élus observent que malgré cette dite stabilité que le nombre de demandes prioritaires ou dit d'urgence ou extrême urgence reste toujours très élevé. Nous faisons le constat des 179 personnes classées en sans domicile fixe avéré, ce qui correspond à une augmentation de 1% par rapport à 2018. du coup, avec la situation empirée en 2020, nous pouvons et devons, nous poser la question du que sera 2020 pour ces agents-là ?

13 logements passerelles ont été attribués sur 129 demandeurs. La grande majorité ont pu bénéficier d'un logement locatif direct sans passer par ce système de passerelle.

Le handicap et la maladie grave reste stable avec +1 de demandeurs validés sur 15 demandes signalées.

La répartition des logements montre une prédominance de demandeurs du département BUS avec 54% en 2019, à ce sujet, un élu pose la réflexion qu'à partir de 2025 on sera

sûr de nouveaux appels d'offre donc avec des machinistes qui quitteront l'EPIC, le plus gros portefeuille de demandeurs ne sera plus, et de faite on aura une baisse de la masse salariale. A cela, la direction affirme que plusieurs études sont en discussions sur le sujet et qu'en aucun cas les agents ne seront laissés pour contre. Que ce soit au niveau du logement ou des prêts. Une vision transversale vu par GIS et JURE doit être analysée.

Possibilité sur le prochain marché des prêts, d'ouvrir les prêts au filiale Ratp, voir comment on peut intégrer dans ce dispositif ceux qui bénéficie d'un prêt bonifié, dans la mesure que nous pouvons considérer que cela n'est pas une rupture de contrat du fait de l'agent.

Créer un genre de sac à dos social du logement, cela permettrait d'intégrer les filiales afin d'avoir un guichet unique au nom du point habitat et rester un interlocuteur privilégié auprès d'action logement. Mais les agents des autres départements ne doivent pas être oubliés pour autant.

Autre point, le choix du logement, les demandes s'orientent plus vers du F4 avec une petite avance sur les F2, F3, le changement de paradigme, d'agrandissement des familles le montre bien avec 40% de demandes en plus depuis 2014.

A côté de cela, l'âge ne change pas puisqu'on est toujours à une moyenne de 37 ans et par ailleurs le nombre de demandeurs célibataires et vivant maritalement se tiens puisqu'on est à 38 et 39% sur le global.

La direction rappelle aussi qu'il est important pour les agents de comprendre que les plafonds de ressource sont obligatoirement pris en compte dans l'attribution d'un logement. Pour exemple, un agent seul touchant 3000 euros mensuel ne peut pas prétendre à un logement à 600 euros, ainsi dans son calcul, il y aura obligatoirement une prise en compte de sa situation familiale.

Un petit détail en passant : 383 logements ont été perdu en droit de suite pour un tour en 2000, et en 2019 : 16, nous avons le droit de nous poser la question du pourquoi ?

Est-ce un désir de gestion Ratpiste du logement locatif ?

Est-ce un comportement laxiste de gestion de l'entreprise Epic ?

Ou est ce simplement un manque de clientélisme sur le sujet ?

Pour autant, le résultat 19 ans plus tard est que la demande est grandissante mais le logement est absent au rendez-vous.

En ce qui concerne les aides financières

2019 c'est 191 opérations d'accession au titre de la résidence principale. 158 au titre du prêt à l'accession. La moyenne d'âge est réduite à 34 ans au lieu des 36 en 2018.

Beaucoup plus d'hommes que de femmes au titre de l'accession en 2019, pour 74% contre 26%

Les opérateurs restent friands de l'aide apportée par le point même si le montant maximum renégocié en 2019 sur le nouveau protocole est de 28 500.

Comme pour le logement, on pourra observer qu'une grande majorité des demandeurs sont des départements d'exploitation ou de maintenance, départements où on trouve le plus d'opérateurs avec 77,5%, une légère baisse s'affiche, cela est due à un contexte tendu et changeant.

Les acquisitions sont en hausse dans les départements de la Seine saint Denis, et du val d'Oise, avec 18% pour l'un comme l'autre.

On peut aussi constater que les acquéreurs s'orientent plus vers l'achat d'appartement pour 55,2% contre 44,8% de pavillons.

Pour les cautions :

33 cautions ont été accordées en 2019 pour un montant de 5,4 M, là encore une légère stabilité est observée entre 2019 et 2018 mais avec un écart important vis-à-vis des autres années.

Pour rappel, la SBE a proposé une nouvelle garantie en 2016, en partenariat avec la CASDEN sur le prêt principal, donc on pourra constater un impact sur le nombre de demandes de cautions Ratp cela due au faible coût.

En 2019, l'entreprise s'est engagée pour un montant de 106 M pour une valeur moyenne de 163 090 euros. Aucun déclenchement de garantie en vue depuis 2013. On peut aussi observer en 2019, 8 demandes de dérogations pour l'achat de bien extérieur à îles de France accordé. On s'entendra sur l'accord de ces dérogations valable dans un périmètre établie a 1h au plus de trajet domicile travail ou de 30 km.

Concernant les prêts pour l'amélioration du cadre de vie, l'ensemble des prêts et bonifications payé par l'entreprise au partenaire bancaire s'élève à 145 006 euros. Bien sûr pour un montant hors taxe.

Les autres prêts :

Jeune embauché(e)s, prêts travaux, prêt pour la future résidence de retraite, prêt sécurité 2 roues, prêt déménagement, prêt travaux service de nuit tous ont subi une désertion en 2019 pour être revu à la suppression sur le nouveau protocole.

Le nombre de demandeur souhaitant accéder au prêt véhicule a aussi baisser de plus de 33 demandes entre 2018 et 2019, les élus insistent toujours sur la méconnaissance de ce prêt qui nous semble intéressant au vu des taux proposés.

En mode communication

Le point habitat rappelle que les nouveaux systèmes d'information ont été mis a la disposition des agents pour tout type de renseignement et cela en plus du contact téléphonique ou direct proposé à la Chambeaudie. Et d'ailleurs 7047 ont été enregistré en pré accueil, ce qui montre bien la nécessité du point de rester proche des agents de l'épic.

Le point habitat reste donc une nécessité pour les agents en l'état actuel que ce soit pour le logement ou les prêts et cautions. Nous le savons tous l'avenir n'est faites que d'incertitude néanmoins nos collègues dans ces moments sombre ont toujours besoin du soutien de l'entreprise afin d'avancer socialement.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur JONATA.

Je regarde s'il y a des demandes concernant des déclarations. Madame PHIRMIS, vous avez la parole.

Mme PHIRMIS.- Le « protocole d'accord relatif à la politique de la RATP en faveur de l'habitat et des prêts (2014–2019) », est arrivé à son terme !

Avoir un logement est primordial pour les salariés RATP, comme pour tout être humain !

C'est un « droit fondamental à valeur constitutionnelle, découlant en filigrane du préambule de la constitution du 27 octobre 1946, alinéas 10 et 11 ».

« C'est un droit reconnu comme un droit social au niveau international par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ».

Et l'entreprise a grandement participé à cela, malgré les difficultés pour se loger en Île-de-France ; avec le prix des loyers qui flambent (entre autre) !

L'objectif de loger 810 familles en 2019 n'a pas été atteint, mais, le résultat obtenu de 750 familles logées est encourageant. Il dépasse le nombre de 680 atteint en 2018 pour s'approcher du nombre des années antérieures qui avoisinait 800 relogements depuis 2015.

Concernant les personnes en situation de handicap ou de maladies graves, en 2014, sur 28 situations identifiées, 18 familles avaient été logées. En 2019, sur 15 situations identifiées, ce sont 13 familles qui ont été logées.

Selon les chiffres présentés, on constate à partir de 2017 une nette augmentation des familles logées en regard des situations identifiées à partir de 2017.

Plus de situations connues qui ont donc été prises en charge au cours du protocole 2014-2019, ce qui démontre l'utilité de la politique et la nécessité des actions engagées par la RATP en faveur de l'habitat pour tous.

Nous saluons le travail réalisé, l'implication et l'engagement de toutes les personnes ayant contribué, depuis la mise en place de protocoles, à aider et à accompagner tous les agents qui ont sollicité ce service, et nous les en remercions !

Malgré des résultats positifs, le nombre de personnes « sans domicile fixe avéré ou à venir », continue de nous interpeller.

Stable à 6% de 2016 à 2018, ce taux est passé à 7 % à la fin du protocole, soit 179 agents sur 2550 demandeurs inscrits en 2019.

Pour la CFE-CGC Groupe RATP, il est inadmissible que des agents, quelle que soit leur situation familiale, se retrouvent considérés comme « SDF ou en devenir », et obligés de dormir dans leur voiture. Il convient de mettre en place des actions pour que de telles situations se règlent dans les plus brefs délais. Malgré la crise sanitaire, malgré le manque de logement et l'augmentation des loyers en Île-de-France, pour la CFE-CGC Groupe RATP, il est essentiel que chaque agent puisse bénéficier d'un toit pour pouvoir vivre dignement !

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame PHIRMIS. Monsieur JONATA, puis Monsieur BOYER. Monsieur JONATA...

M. JONATA.- Ce n'est pas dans cet ordre-là qu'avaient été faites les demandes mais ce n'est pas grave.

M. LE PRESIDENT.- En tout cas, sur le fil de la conversation, c'est comme cela, mais si vous voulez inverser...

M. LE SECRETAIRE.- Je le confirme, c'est d'abord M. BOYER et après M. JONATA.

M. LE PRESIDENT.- Alors, Monsieur BOYER, pardon.

M. BOYER.- Merci, Monsieur le Secrétaire et merci Monsieur le Président. Je suis commissaire aussi de cette commission et je voudrais vraiment remercier l'ensemble de l'équipe

pour la qualité de leur prestation lors de la commission. Ils maîtrisent parfaitement leur sujet. En plus de cela, ils sont passionnés par ce qu’ils font, et cela se ressent. Cela a aussi un impact sur un certain nombre de résultats.

Déclaration CGT sur la situation du logement.

La garantie d’un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l’intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

Le droit au logement doit garantir l’organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins de tous.

Cela relève de la responsabilité de l’État qui doit l’assumer dans le cadre d’un service public de l’habitat et du logement, garantissant l’égalité d’accès à tous, dans le cadre d’une politique de la ville favorisant le développement des quartiers par l’implantation de services publics.

Cela pose l’exigence de réorienter les choix budgétaires et des financements nouveaux en priorité pour le logement social, tout en contribuant à l’aide à l’accession sociale à la propriété.

Le logement est un droit au sens de la déclaration universelle des droits de l’homme de 1948 et des textes qui en découlent.

En France, près de 1 personne sur 6 éprouve des difficultés à se loger et à entretenir son habitat et 2 millions sont en attente de logement social.

Il manque aujourd’hui 1 000 000 de logements locatifs sociaux.

La crise du logement que nous vivons aujourd’hui est d’une ampleur inégalée. Elle est le fruit d’un long processus de plusieurs décennies de désengagement de l’État.

Les dégâts du désengagement de l’État du logement social et l’orientation des aides en direction de l’immobilier privé sont visibles : accroissement régulier du nombre de demandeurs de logement et des sans-abris ; envolée des prix des loyers ; flambée du foncier ; stigmatisation des populations pauvres...

La cohésion sociale de notre société est ainsi gravement menacée.

La précarité, le chômage, les politiques de bas salaires sont les principales causes de l’exclusion dont l’ultime étape est celle subie par les « sans abri » rejetés du droit à l’accès au logement.

La loi « DALO » (Droit au logement opposable) est un échec cuisant : 100 000 demandeurs sont en souffrance, dont 50 000 en Ile-de-France.

Mettre en oeuvre une politique nationale de l’habitat nécessite de redonner à chaque acteur sa place (Services de l’État, Action logement, collectivités territoriales, caisse des dépôts...) et de coordonner leurs interventions au service d’une politique décentralisée.

Le service public de l’habitat aurait pour mission de mettre en oeuvre et garantir le droit au logement, et devrait veiller particulièrement à organiser une production de logements suffisante prenant en compte les évolutions techniques de construction pour un développement durable afin de satisfaire tous les besoins.

Pour cela il faut produire 200 000 logements locatifs sociaux par an pendant cinq ans. Il faut également exiger l'application de la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) qui impose la production de logements sociaux, minimum 25%, dans toutes les communes.

Il faut aussi donner au dispositif PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins des salariés. Cela suppose d'élargir la collecte à toutes les entreprises privées non assujetties et de rétablir le taux réel de 1 % de la masse salariale, affecté au logement des salariés.

Dans ce contexte, la crise sanitaire liée au Covid 19 amplifie encore l'absence criante de moyens pour le logement et pour les établissements et services qui accompagnent et aident les personnes les plus vulnérables. Elle met en évidence la situation du logement et de l'hébergement dans le pays.

La période de confinement a eu des conséquences désastreuses pour les locataires du parc social, les salarié.e.s propriétaires ainsi que les plus fragiles qui doivent faire face à des dépenses supplémentaires, des baisses de ressources, tout en poursuivant le paiement du loyer, des charges ou remboursement de prêts.

Ce confinement fait apparaître au grand jour les inégalités liées au logement.

La multiplication de mise en chômage partiel, les licenciements abusifs ou fin de contrats précaires (CDD, intérimaires, saisonniers) aggravent les difficultés existantes.

Les aides votées dans le cadre du projet de loi de finances rectificatif d'un montant de 150 euros + 100 euros par enfants pour les allocataires du RSA et de 100 euros par enfant pour les familles touchant les APL sont loin d'être suffisantes. Ces aides représentent 900 millions d'euros sur un plan global d'urgence économique de 110 milliards d'euros.

Les déclarations de bonnes intentions se multiplient mais les actes posés interpellent.

Pour exemple, les personnes isolées bénéficiant de l'APL ne bénéficieront pas de l'aide de 100 euros. Aucune mesure suspensive du paiement des loyers n'a été opérée, même si quelques bailleurs sociaux et municipalités se sont positionnés en faveur de celle-ci.

La CGT alerte sur les insuffisances, les dysfonctionnements et les conséquences des décisions politiques. La CGT a des propositions concrètes à faire valoir :

- L'arrêt des expulsions, la réquisition et la taxation des logements vides ;
- Le développement d'une politique d'hébergement permettant un accueil digne et adapté aux besoins des publics sans domicile fixe ;
- L'augmentation des financements pour les budgets Logement et Hébergement ;
- L'encadrement des loyers et le respect de la loi SRU ;
- L'augmentation de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire ;
- La mise en place d'un véritable service public du Logement, de l'Habitat et de l'Hébergement.

Dans ce contexte, depuis plusieurs jours, les médias se font l'écho d'une nouvelle volonté du gouvernement d'opérer une ponction sur les comptes d'Action Logement qui pourrait atteindre 1,5 milliard d'euros.

En 2019, 500 millions d'euros ont été ponctionnés sur les comptes de l'organisme paritaire, auxquels il faut ajouter 300 millions d'euros pour compenser la baisse des cotisations des organismes HLM.

La ministre du logement confirme le nouveau prélèvement en indiquant que celui-ci pourrait être supérieur à 1 milliard. Contrairement aux déclarations d'Emmanuelle Wargon, qui affirme que le sujet a fait l'objet de réunions bilatérales et multilatérales, le gouvernement ne s'est pas concerté avec les organisations syndicales. Il s'agit là d'une décision unilatérale très inquiétante pour le logement.

Au-delà de la forme, c'est bien le fond des annonces qui est préoccupant pour l'avenir de la structure et ses 18 000 salariés, mais aussi pour l'accès au logement et le développement du logement social sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, depuis plusieurs années, le gouvernement confond allègrement les comptes d'Action Logement et budget de l'État.

Sous couvert de participer aux politiques publiques du logement, le gouvernement se défausse sur Action Logement en matière de financement.

Si la CGT n'est pas contre un travail croisé sur les politiques de logement et d'aménagement du territoire avec Action Logement, elle s'insurge de la méthode des différents gouvernements consistant à se servir dans la trésorerie d'Action Logement pour élaborer leur budget.

Si nous partageons la nécessité de revoir le fonctionnement d'Action Logement suite à la réforme engagée depuis 2016, cela ne peut se faire que dans le respect du paritarisme. L'évolution de la gouvernance ne doit pas uniquement être guidée par des aspects financiers mais doit, avant tout, permettre d'avoir une politique de long terme permettant de développer les services rendus aux salariés et aux entreprises tout en préservant voire en améliorant les conditions de travail des personnels.

Pour la CGT, les recettes de la PEEC doivent avant tout, aller vers le logement et les aides aux salariés. La volonté du gouvernement de revoir à la baisse le taux de la PEEC (de 0,45% à 0,20%) – après la loi Pacte qui a relevé le seuil des entreprises assujetties à son versement de 20 à 50 salariés – serait un coup fatal porté à l'accès au logement des salariés et des plus précaires, et au développement du logement social.

Les annonces du gouvernement, si elles devenaient décisions, floueraient directement les salariés et tendraient encore à aggraver la situation du logement social en France.

Pour ce qui est du dossier du jour, et donc du bilan 2019, 750 familles ont été logées sur les 810 prévu par le protocole. Si l'objectif n'a pas été atteint, l'analyse faite par la CGT a été exprimée plus haut dans cette déclaration.

Nous voudrions néanmoins vous interpellier sur la situation des agents du Réseau De Surface. Une des faces cachées de l'ouverture à la concurrence des réseaux au 1er janvier 2025 est la situation de nos collègues machinistes et de la maintenance qui vont être contraint de quitter l'EPIC et ainsi ne plus bénéficier du protocole d'accord en vigueur.

Qu'en sera-t-il dès lors de leur dossier de logement en attente ? De leur demande de prêt ? De leur éventuel prêt en cours ?

Pour la CGT toutes ces questions se posent dès maintenant et des éléments de réponse doivent être apportés. De même quel avenir sera donné au logement social dans

l'entreprise, sachant que plus d'un tiers des effectifs vont la quitter et qu'ainsi la contribution basée sur la masse salariale va être amputée d'autant ?

La CGT attend des réponses à toutes ces interrogations.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BOYER. Je vais donner la parole à M. JONATA, puis on reprendra un certain nombre de points avec Catherine et Luc.

M. JONATA.- Déclaration UNSA RATP sur le bilan du Point Habitat en 2019.

Les années se suivent mais là, dira-t-on, ne se ressemblent pas et voir empirent. Le contexte économique et social en 2019, n’a pas arrangé les choses, mais avant tout, l’UNSA RATP remercie toute l’équipe du Point Habitat pour le travail acharné fourni encore une fois en 2019 mais aussi pour cette année.

La politique du logement est depuis le début du quinquennat MACRON une nécessité obligeante pour faire tourner et améliorer le tissu économique de la France. Il est donc important de valoriser pour nous une démarche d’aide, sachant que la surcharge réelle de l’espace d’Ile de France en matière de logement ne fait que s’amplifier depuis quelques années. Mais à cela, on s’y attendait un peu tous jusqu’à cette année ou action logement a décidé de mettre la main, en étant un interlocuteur presque unique, sur le logement et en laissant quelques miettes aux bailleurs et de faite au Point Habitat.

Malgré tout, les « on-dit » circulants, l’UNSA RATP est heureuse de constater qu’on se rapproche de plus en plus des chiffres énoncés sur le nouvel accord soit des 810 logements : en 2018 nous étions loin (680), en 2019 à 750, preuve que le boulot est fait. Mais nous ne pouvons néanmoins nous en satisfaire car si l’offre a augmenté, la demande fait suite puisqu’elle passe de 2428 en 2018 à 2550 en 2019. Que sera donc 2020 là est la question ?

En tout cas, la diversité demandée n’est plus au rendez-vous, en raison du contexte tendu au niveau de l’Ile de France.

Si nous faisons un constat simple : depuis quelques années les tarifs des logements locatifs à Paris augmentent, ce qui poussent les demandeurs à aller sur la petite couronne et ceux de la petite couronne tend à augmenter aussi, donc, sauf exception, les agents vivant dans un contexte familiale sensible ne trouvent plus à se loger aux environs de leur lieu de travail d’où l’éloignement qui doit être pris en compte afin d’améliorer la vie privée et professionnelle des agents.

Si 92% des demandeurs sont des opérateurs, l’UNSA-RATP ne peut rester en observation quant à l’amélioration de leur quotidien. Ce n’est pas une vision défaitiste, mais juste une position d’attente car nous ne pouvons qu’espérer une amélioration de leur condition de vie.

Selon la DRIHL (direction régionale et interdépartementale de l’hébergement et du logement en Ile de France), au 31 décembre 2019, l’Ile de France comptait 736 128 demandeurs de logement social. C’est une augmentation de 2.1% par rapport à 2018. Il faut aussi savoir qu’à peine 10% des demandeurs sont relogés ou logés. C’est pour cela que le minimum de construction défini par le SRHH (schéma régional de l’habitat et de l’hébergement) est de 70 000, les constructeurs quant à eux dépassent largement ce quota en construisant au bas mot plus de 82000 logements en Ile de France, mais malgré cela, l’inquiétude ne change pas et le temps d’attente s’allonge pour nos collègues demandeurs.

30% du parc immobilier est attribué aux préfetures, 20% aux municipalités et le reste est à partager entre bailleurs sous le contrôle bien sûr d’action logement.

Nous devons donc nous interroger quant à ce paradigme qui est dans le visuel de notre entreprise. L’ouverture à la concurrence présente des doutes pour une aide satisfaisante. Ainsi l’UNSA RATP demande que cela soit vu en partenariat avec les organisations syndicales représentatives, afin que cette vision soit transversale et connue de tous avant sa mise en application.

Demande forte que nous portons au même titre que les prêts, car là aussi des changements seront à prévoir et nous ne souhaitons pas être en reste d’information là-dessus.

Belle transition d’ailleurs, car le constat que nous avons fait en 2018 et avant la signature du nouveau protocole s’est avéré juste. L’inutilité de certains prêts jugés par nos collègues contraignante et non nécessaire s’est confirmée. 2019 le montre bien, beaucoup de ces prêts comme celui des travaux nuit se sont retrouvés à 0 preneur. Un rééquilibrage a donc été important pour une revalorisation des prêts pouvant aider réellement les collègues.

L’UNSA RATP, le dit et persiste, si l’entreprise est en train de muter, de se transformer de se digitaliser, alors elle doit aussi s’améliorer dans ce domaine afin de pouvoir centraliser et augmenter encore son aide aux agents nécessiteux.

Quant à la communication, être au plus proche des agents sur le terrain est un besoin que l’UNSA RATP revendique pleinement, et l’entreprise doit aussi s’y faire. Digitalisation, numérisation, c’est de l’avenir que nous parlons. Pouvoir intégrer pleinement l’agent dans son dispositif économique améliorera certainement sa rentabilité si elle touche aussi l’amélioration de son dispositif social.

Si le bilan du logement social nous semble être meilleur qu’en 2018, l’UNSA RATP ne désespère donc pas qu’un nouveau portail s’ouvre afin de satisfaire au plus vite l’ensemble des agents de l’entreprise.

Merci

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie tous les trois. Il y a un point commun dans les différentes interventions, au-delà des éléments de bilan et des éléments d’appréciation, et j’en profite pour le redire, mais comme je crois je le dis chaque année, je salue la qualité de l’analyse de l’ensemble des organisations syndicales de la RATP sur le sujet du logement. Ce n’est pas un niveau de préoccupation qu’on rencontre souvent à ce niveau de qualité. Je suis toujours bluffé par la qualité de vos analyses. Il y a une préoccupation qui a été partagée dans les trois déclarations, c’est celle de l’avenir de la politique logement dans l’évolution que va connaître l’entreprise avec l’ouverture à la concurrence.

On n’a pas forcément de réponse précise définitive à apporter aujourd’hui parce qu’il y a d’autres éléments qui nécessitent d’être précisés avant mais on a bien sûr en tête que c’est un sujet qu’on devra résoudre ou sur lequel on devra apporter des réponses avant 2025. Il ne s’agit pas d’attendre l’ouverture de la mise en concurrence pour avoir clarifié ce point tellement la question du logement en région parisienne, et en particulier pour des agents qui ne disposent pas du transport en commun pour se rendre sur leur lieu de travail puisque c’est eux qui en assurent les premières mises en service, est important.

Luc commencera sûrement à apporter des éléments de précision sur la façon dont on commence à réfléchir à ce sujet mais on a bien dans notre radar le fait que c’est un élément qui devra dépasser les frontières de l’EPIC et avoir une dimension Groupe.

Luc, plusieurs sujets nécessitent sûrement des précisions, des commentaires et, comme chaque année, je te laisse le soin de prendre le relais.

M. LE SECRETAIRE.- Excusez-moi, Monsieur le Président, je crois que M. BABEC a demandé la parole avant l'intervention de Luc.

M. LE PRESIDENT.- Cela ne n'affiche pas sur mon écran et j'ai encore des mains levées de personnes qui ont demandé la parole. Par contre ce qui fonctionne bien, c'est le fil de la conversation. Si je peux me permettre de vous recommander de demander la parole dans le fil de la conversation, ce sera plus simple et, en attendant, merci de votre vigilance, Monsieur SARRASSAT. Je donne la parole à M. BABEC.

M. BABEC.- Merci. Je suis désolé, je dois être une buse en digital, je ne trouve pas le fil. Je suis sur mon téléphone et je ne le trouve pas mais je ne désespère pas, avant la fin de ma carrière, de m'améliorer sur l'utilisation de tous ces outils !

M. LE PRESIDENT.- Vous avez peut-être trois petits points sur votre écran. Quand vous cliquez dessus, je pense que vous devez pouvoir afficher ou masquer la conversation. C'est comme une bulle de bandes dessinées.

M. BABEC.- D'accord. Je ne l'ai pas en l'occurrence mais ce n'est pas grave.

Mon intervention n'avait pas d'urgence particulière. Ce sont plus des réflexions qu'autre chose. Je ne suis pas sûr que cela participe à améliorer le débat mais je vais vous en faire part.

Déjà, cela a été dit mais je me permets de le réitérer : un grand satisfecit, un grand merci vis-à-vis de l'engagement des agents du Service Habitat. C'est d'ailleurs une constante sur tous ces services, je ne sais pas comment les qualifier mais ces services connexes de l'entreprise dont je faisais la liste non exhaustive tout à l'heure : l'Habitat, le Service Social, le Service Santé, etc. Nous ne sommes pas avares de critiques et de condamnations sur tout un tas de dossiers souvent économiques, cela fait aussi un peu de bien.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais juste dire que ce ne sont pas du tout des services connexes, Monsieur BABEC. C'est pleinement intégré à la politique RH de l'entreprise et à l'animation du Département.

M. BABEC.- Oui, je partage. Mais vous allez allonger mon intervention qui n'a que peu d'intérêt. Quand je dis « connexes » c'est-à-dire que ce n'est pas le métier central de l'entreprise. Ce sont des services intégrés qui sont dans la périphérie de notre rôle premier qui est de transporter les gens. Mais en tout état de cause, ils sont indispensables et vous avez entendu une demande de les renforcer, d'ailleurs je vais pour conclure finir comme cela sur ce sujet également.

Je voulais juste vous faire part de quelques réflexions.

Sur la problématique du logement en Île-de-France, on est quand même tous dans pas mal de contradictions. En tant qu'agent RATP, on veut plus de constructions, plus de logements sociaux, etc. mais en tant que citoyen, on ne veut pas bétonner les quelques pelouses qui nous restent autour de notre logement. On est contre la ghettoïsation de certains quartiers avec des tours qui montent en hauteur, qui se multiplient et on critique l'étalement urbain.

On est, en Île-de-France, en pleine contradiction sur ce sujet comme sur d'autres et on est surtout dans un contexte très tendu. La problématique, c'est le coût du foncier, c'est ce qui

entrave le développement du logement en Île-de-France. On est sur des prix qui dépassent l'entendement. Ce n'est pas le béton qui coûte cher, c'est l'achat du terrain. La crise du logement en Île-de-France n'est pas une nouveauté et sur ce sujet, à la RATP comme ailleurs, et ce n'est surtout pas une critique envers le Service Habitat, je pense que cela a été compris ou ça le sera, on passe notre temps à écoper plus qu'à résoudre la situation. On court après les demandes de logement pour les satisfaire mais en tout état de cause on n'est pas dans la résolution du problème et cela ne va pas se résoudre à très court terme.

Sur ce sujet, il me semble qu'il y a prioritairement, ce n'est peut-être pas le terme exact, mais il y a aussi et de façon très importante une problématique de pouvoir d'achat. Quand je vois le prix de logements privés qui atteignent désormais les 2 000 € pour un quatre pièces, et je ne parle pas de Paris intramuros, je parle de banlieue et je ne parle pas non plus de Neuilly-sur-Seine, je parle du 94, je parle bientôt des communes limitrophes de la première couronne en Seine-et-Marne, etc. Vous voyez bien qu'on atteint là le montant d'un salaire en milieu de carrière pour un opérateur.

Il y a à l'évidence une problématique de pouvoir d'achat qui impacte notre entreprise parce que là-dessus, elle peut faire quelque chose, et une problématique d'aménagement du territoire, j'en parlais précédemment.

Je fais le constat que nos métiers d'accès à l'entreprise : station, machinos, mainteneurs, tous nos métiers d'accès n'ont pas des niveaux de rémunération qui permettent un accès facilité au logement et cela explique sans doute en partie l'afflux de demandes vers du logement social. Alors que tout le monde dans son projet de vie, enfin une grande majorité de collègues dans leur projet de vie, ont comme ambition de devenir propriétaires.

Il nous semble que la politique de l'entreprise ne doit pas sous-estimer, et ce n'est pas ce qu'elle fait mais l'effort doit être poursuivi et peut-être amplifié pour permettre en cours de carrière une accession à la propriété, ne serait-ce que parce que pour beaucoup de nos collègues, l'accès à la propriété permettra la constitution d'un patrimoine parce que, par ailleurs, ils ne seront pas forcément des héritiers. Je ne pense pas que nous sommes pour beaucoup des héritiers potentiels en perspective. Et puis il y a la problématique de la fin de vie où on voit bien que le logement est extrêmement cher mais que dire d'un logement en EHPAD ?

Il nous semble en tout cas que, et cela a été dit, je vais faire un peu de redite, il y a une énorme priorité dont on doit s'emparer, c'est la problématique des agents sans domicile fixe, pour tout un tas de raisons et souvent des accidents de la vie.

Si on ne peut pas résoudre la problématique de la crise du logement, je pense qu'on doit se fixer comme objectif de résoudre la problématique des agents sans domicile fixe parce que c'est purement inacceptable et insupportable.

Je vais conclure rapidement en relevant que l'accès au logement devient par ailleurs, cela a été relevé il y a quelques mois maintenant, un argument de recrutement pour certaines entreprises, et là je fais un clin d'œil à un concurrent direct.

Pour conclure, je dirai que cet aspect-là parmi les autres justifie que la RATP porte une attention toute particulière et un soutien sans faille et croissant, vous comprendrez donc le côté malin de mon intervention, de la part de la RATP à l'Espace Habitat.

J'en ai terminé. Merci !

M. LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur BABEC.

Monsieur VENON...

M. VENON.- Juste une réaction assez rapide. Lorsque le projet de réaménagement du Centre bus de Belliard nous a été présenté, la CGT avait relevé le fait qu’il n’y avait pas suffisamment de logements sociaux. De mémoire, il n’y en avait que 34. C’est un projet qui devait ouvrir l’opportunité de permettre aux agents RATP de pouvoir intégrer Paris intramuros dans de bonnes conditions, dans du logement moderne et conciliant la proximité de leur lieu de travail. C’est encore quelque chose de faisable, peut-être pas sur le projet Belliard mais c’est une réflexion qui doit continuer à porter ses fruits sur l’ensemble des projets à venir de réaménagement des centres bus.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- OK, Monsieur VENON. Je vous propose de donner la parole à Luc.

M. LE DUIGOU.- Bonjour à tous et merci pour les remerciements que vous avez adressés aux équipes du Point Habitat.

Je vais reprendre ce qui a été dit au fil de l’eau et si jamais il y avait des questions, vous pouvez m’interrompre, il n’y a pas de souci.

Ce qui a été évoqué, c’est le contexte francilien qui est très particulier. Les chiffres ont été donnés de l’ordre de 700 000 demandeurs et 72 000 familles logées, c’est-à-dire 10 %, tous réservataires confondus. Les réservataires sont les villes qui ont en général 20 %, le Préfet qui a toujours 30 %, Action Logement peut avoir au plus 40 %. Il y a parfois des bailleurs qui n’ont pas besoin d’Action Logement mais c’est une exception parce que ce sont des bailleurs atypiques. En général, le contingent Action Logement est toujours lié à un financement d’Action Logement mais au plus, c’est 40 %. Donc, indépendamment des trois réservataires précités il reste 10 %, cela corrige un peu les chiffres qui ont été donnés au cours des interventions. Ces 10 % cela peut être une autre collectivité comme un Département ou la Région ou le bailleur lui-même. Mais globalement cette clé de répartition sur le logement social s’applique partout en Île-de-France. C’est d’ailleurs l’un des sujets que la loi ELAN a abordé mais on en parlera plus tard sur la gestion stock des droits de suite qui se transforment en gestion de flux.

Ce qui a été évoqué aussi, c’est la problématique du DALO. C’est une loi qui date de 2007, c’est une loi déjà ancienne, c’est le droit au logement opposable qui assure un engagement de l’État pour reloger des gens qui sont considérés DALO. Effectivement, surtout en Île-de-France, c’est là-dessus que je veux insister, et dans d’autres grandes métropoles, le DALO n’est pas du tout à la hauteur des espérances.

L’un d’entre vous a dit que les bailleurs ne respectaient pas cette obligation ; en fait il y a une contradiction. Le DALO est un droit au logement opposable. Pour le demandeur de logement qui n’est pas logé alors qu’il est DALO, l’État verse une certaine somme à un fonds d’aide au logement, c’est-à-dire une sorte de compensation parce qu’il n’a pas tenu ses engagements. Mais dans le mode de fonctionnement d’un bailleur social, la Commission d’attribution des logements est toujours souveraine. Effectivement, on peut voir des bailleurs sociaux à qui on propose des candidats DALO qui refusent ces candidats DALO. C’est plutôt une contradiction entre deux textes de loi qu’autre chose mais le vrai souci c’est quand même la situation du logement social en l’Île-de-France.

Il y a autre chose qui a été évoqué à deux reprises, je crois, c’est 179 demandeurs de logement SDF.

Premier point, dans l'enquête remplie par les demandeurs de logement, cela n'enlève rien à leur réponse mais c'est juste pour donner un éclairage précis, ce sont des gens qui se déclarent SDF avérés ou à venir. En fait, cela recoupe plusieurs réalités et plusieurs situations.

Parmi ces réalités et ces situations, il y en a qui sont effectivement insupportables et inacceptables parce qu'elles sont à très court terme et en général ce sont des situations de séparation conjugale où le domicile conjugal est attribué à l'un des deux et l'autre personne est sans domicile parce qu'en général elle doit quitter le logement assez vite.

Après, il y a d'autres situations qui peuvent être aussi les congés pour vente, c'est-à-dire que des gens sont locataires et le bailleur propriétaire privé donne congé pour vente. Là, on a une échéance un peu différente de six mois qui reste un problème si jamais on ne trouve pas de solution dans les six mois mais ce n'est pas tout à fait la même échéance.

On a aussi les gens qui sont propriétaires et qui vendent leur bien parce que la famille s'agrandit ou qu'ils ont acheté à une époque assez loin de leur lieu de travail et qu'ils veulent se rapprocher. Cela fait aussi une deuxième échéance.

Et puis il y a des gens qui sont dans en décohabitation. Dans le langage du logement social, ce sont les jeunes qui vivent chez leurs parents. Là encore, les échéances peuvent être différentes car soit, la situation n'est pas urgente soit, elle peut le devenir, notamment si les parents doivent quitter la région Île-de-France.

Cela recoupe quand même plusieurs situations mais, à l'intérieur de ces situations, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a des vraies situations difficiles et urgentes. Si, en Île-de-France, la problématique du nombre de logements est un vrai sujet, on continue à travailler à la fois sur le volume parce que c'est un élément important mais également sur des situations comme les ruptures d'hébergement avérées pour lesquelles, c'est tout de suite, qu'il faut trouver des solutions. Même sur ces sujets-là où on ne ménage pas nos efforts, on se retrouve parfois confrontés à des difficultés, c'est-à-dire soit on trouve un logement tout de suite et, en général, on a tendance à nous dire « merci, bravo ! » mais il peut arriver aussi qu'on ne trouve pas de logement tout de suite. La situation du salarié demandeur de logement qui est en rupture d'hébergement avérée est compliquée à gérer.

Il a été dit qu'il y avait eu 383 logements perdus en 2000 et beaucoup moins en 2019 bien sûr. Des hypothèses ont été avancées. En fait c'est un indicateur de la situation du logement social en Ile-de-France depuis 2000. Cela veut dire qu'il y a une dégradation complète et régulière de la situation du logement social en Île-de-France. En l'an 2000, personne ne logeait 100 % des demandeurs, ni les villes, ni les préfectures, ni les entreprises mais la situation était beaucoup moins tendue qu'aujourd'hui.

Si je reprends ce qui a été dit, c'est-à-dire que le nombre de demandes augmente, le nombre de familles logées parfois augmente en fonction des objectifs parfois un peu en deçà mais, de toute façon, il y a toujours un décalage énorme entre le nombre de demandeurs qui croît plus vite que le nombre de logements disponibles en Île-de-France.

Encore une fois, j'insiste sur l'Île-de-France et cela a été dit par certains d'entre vous parce qu'il y a aussi une question de politique et d'aménagement du territoire. Il y a des régions où, à une époque, on a construit des logements. Les bassins d'emploi ont changé bien évidemment. C'est un exemple que je cite, il a été fait référence à nos collègues et concurrents de la SNCF, le bailleur de la SNCF en Bretagne baisse ses loyers pour être au niveau des logements privés. De façon un peu caricaturale, en Bretagne on cherche des locataires, en Île-de-France on cherche des logements. C'est

malheureusement le reflet d’une dimension qui est liée aussi à la pérennité d’un bassin d’emploi et à l’aménagement du territoire.

Il a été évoqué, mais on l’abordera peut-être à la fin avec Catherine notamment sur 2025, qu’il pouvait y avoir une méconnaissance sur les prêts notamment le prêt véhicule. C’est un sujet récurrent. A chaque fois, bien évidemment, on prend en compte le nombre de prêts parce que cela correspond à un service qui trouve « son public ». Dans le protocole actuel qui s’est terminé en 2019, il est clair que les trois prêts : prêt déménagement, sécurité deux roues, et travaux service de nuit, n’ont pas du tout trouvé leur public et il n’y avait pas de demande.

En même temps, il ne faut pas se focaliser de la même manière sur toutes les données. Autant, et ce n’est pas une facilité pour le point Habitat, le nombre de familles logées est un indicateur, je dis que ce n’est pas une facilité parce qu’il faut qu’on trouve les logements ; autant le nombre de prêts ne peut pas être un indicateur. C’est-à-dire que nous ne vendons pas du prêt, nous ne sommes pas un établissement bancaire. Par contre, il importe que, si on a une offre de prêt et qu’elle rencontre une demande, la bonification de l’entreprise soit plus intéressante pour le salarié RATP. Mais il n’y a pas non plus d’objectif, c’est-à-dire qu’on a des critères et on ne va pas se comporter comme un courtier en ligne qui, quel que soit le taux d’endettement, validera toutes les demandes. Le risque, serait que les agents ne pourraient plus payer, soient en impayés et qu’on les retrouve ensuite via le Service Social ou pas avec des difficultés de surendettement.

Donc attention, les prêts c’est une offre mais on n’y met pas un objectif en termes de vente de prêts, c’est important, alors que les banques le font car cela fait partie de leur modèle économique.

Pour le prêt véhicule, il y a aussi un autre élément. Il y a des prêts proposés par des constructeurs automobiles et Volkswagen en est un exemple. Suite à des déboires dont vous avez entendu parler, sur les tests qui avaient pu être faits sur le CO2 et les véhicules diesel, Volkswagen a offert des prêts à taux zéro, sachant qu’il lui fallait faire remonter ses ventes et redorer son image. On peut donc avoir aussi des agents qui ont utilisé des prêts constructeurs automobiles qui sont des prêts à taux zéro plus attractifs que notre prêt bonifié. Le prêt à taux zéro d’un constructeur automobile ne sera pas considéré comme un avantage en nature, alors que si c’est la RATP, et vous le savez avec le prêt jeune embauché qui est un prêt à taux zéro, l’URSSAF le considère comme un avantage en nature pour l’agent comme pour l’entreprise.

Sans revenir sur le DALO, je rebondis parce que cela a été évoqué, c’est normal parce qu’on est au mois d’octobre 2020, sur la plate-forme Action Logement qui est en ligne et qui a des dysfonctionnements. La bouteille est encore à moitié vide au moment où je parle. Ce n’est pas encore satisfaisant puisque les Espaces Entreprises n’ont pas pu être créés, etc. Mais on s’efforce, avant et depuis la mise en ligne de cette plate-forme, justement d’appuyer toutes les situations urgentes et les DALO mais aussi les gens qui sont sans domicile fixe, les gens qui sont victimes de violences conjugales. C’est possible et cohérent parce qu’il y a des textes de loi qui nous permettent de le faire. Action Logement doit loger 25 % de DALO.

Les DALO sont des gens comme vous et moi, c’est-à-dire qu’on peut être DALO simplement parce qu’il y a une sur-occupation. Il faut faire attention aussi à ne pas stigmatiser les DALO. Certaines situations sont très difficiles pour les demandeurs DALO, ce sont des gens qui cumulent des difficultés un peu comme on peut être « polyhandicapé », on peut avoir de multiples difficultés. Mais d’autres c’est « juste » – entre guillemets parce qu’il n’y a pas de message derrière – un logement trop petit et qui correspond malheureusement aussi à la réalité de l’Île-de-France.

Depuis qu’il y a la plate-forme, je ne vais pas dire qu’on harcèle Action Logement mais, en tout cas, je ne les laisse pas sur ce sujet-là. Il y a vraiment des situations qui sont reconnues prioritaires par la loi et on va suivre cela parce que, à défaut de travailler totalement sur le volume

mais on y travaille quand même, il faut travailler sur l'urgence de certaines situations. Dès lors qu'on peut le faire avec un texte de loi, cela nous permet quand même d'avoir un appui un peu plus fort.

Pour revenir sur les prêts, on peut penser la nouvelle offre de prêts fait partie aussi des évolutions avec le nouveau protocole même si on est toujours sur le bilan 2019. Il est clair par exemple que le prêt consommation ouvert depuis janvier 2020 n'a pas les mêmes contraintes que les trois prêts dont je parlais précédemment c'est-à-dire le prêt déménagement, sécurité des deux roues ou travaux service de nuit, même si le prêt travaux service de nuit reste toujours en vigueur parce qu'il est lié au protocole sur le travail de nuit.

L'idée de ce prêt consommation était aussi d'ouvrir quelque chose qui correspond à une réalité, c'est-à-dire que beaucoup de citoyens peuvent demander un prêt consommation pour avoir un peu de trésorerie et il n'y a pas de raison que l'entreprise s'interroge sur l'utilisation de la trésorerie. C'est un prêt consommation générique mais, en revanche, on reste toujours vigilant sur les règles du taux d'endettement, c'est-à-dire qu'on ne va pas citer des noms de courtiers sur Internet mais des offres de prêts qui sont faites en trois clics quel que soit le taux d'endettement, on n'ira jamais vers cette situation-là, la banque non plus j'imagine parce qu'en plus elle peut être confrontée à des impayés, c'est aussi un sujet. On peut donc penser que le prêt consommation répond plus à une évolution, comme cela avait été indiqué.

Il a été évoqué également la loi ALUR et sur la loi SRU, avec l'obligation pour les communes d'avoir 25% de logements sociaux.

Effectivement, le logement est un sujet politique au sens où il engage l'État et collectivités territoriales, les villes en l'occurrence. Le coût du foncier a été évoqué et c'est un vrai sujet en Île-de-France. A ce sujet, la loi ALUR – pour situer, c'est Cécile DUFLOT qui l'a portée quand elle était ministre du Logement – a permis la création de ce qu'on appelle les organismes fonciers solidaires. Ce sont des organismes qui permettent de dissocier la propriété du foncier et du bâti et donc d'avoir une accession sur le bâti et pas sur le foncier. La Ville de Paris a créé un organisme foncier solidaire, d'autres collectivités territoriales sont sur le sujet, notamment Montreuil par exemple qui est l'une des plus grandes villes d'Île-de-France en termes d'habitants.

C'est un vrai sujet le coût du foncier. En même temps, il peut y avoir parfois des solutions qui permettent de contourner l'obstacle du coût du foncier et de permettre à certains qui n'auraient pas les moyens d'acheter dans la première couronne ou à Paris, de pouvoir devenir acquéreurs de leur résidence principale.

Ce qui a été évoqué aussi et c'est un sujet qui ne concerne pas les demandeurs RATP, mais qui concerne les retraités RATP locataires, ce sont les problématiques de fin de vie et d'aménagement des logements sociaux. C'est un sujet qui concerne tous les bailleurs sociaux. Encore une fois, ce n'est pas dans les attributions du Point Habitat mais, de temps en temps, on a des retours de gens qui ont été logés, qui ont des soucis. C'est de la responsabilité des bailleurs bien évidemment mais l'aménagement des logements est un sujet.

A titre anecdotique, on a déjà eu le cas. Quand on a un retraité qui est au 4^e sans ascenseur et qui normalement ne peut plus bénéficier du Point Habitat, nous validons quand même un échange de logement avec un rez-de-chaussée, dès lors qu'il y a une demande qui est claire. Il n'y a pas du tout de blocage sur cela. Cela nous est arrivé de laisser des logements au rez-de-chaussée ou au 1^{er} pour permettre à un retraité RATP d'être dans un logement et un environnement plus accessible.

Pour reprendre ce qui a été dit sur la SNCF et sur l'affichage qui avait été fait à l'époque, c'est-à-dire un logement = un emploi. Cela m'avait inspiré mais vous allez peut-être trouver normal que je réagisse comme cela, deux petites réflexions.

La première : quand une entreprise affiche un logement = un emploi, on peut se poser la question si c’est parce qu’elle a des soucis de recrutement ou si c’est parce qu’en Île-de-France, le sujet du logement est un vrai sujet. Je pense que les deux se mélangent et qu’il y a un mix des deux.

L’autre particularité est que la SNCF, historiquement parlant, a un stock conséquent de logements, et notamment de logements temporaires en Ile De France.

Autrefois réservés aux découchages des conducteurs, ces logements temporaires sont maintenant proposés par l’association PARME issue de la SNCF. PARME gère tout un tas de résidences et parfois il y a des agents RATP qui sont bien contents d’en profiter, justement pour des ruptures d’hébergement. Le volume de logements temporaires de PARME, c’est de l’ordre de 3 000 logements temporaires en Île-de-France.

De même, le volume de logements pérenne de la SNCF, par son bailleur ICF Habitat La Sablière, c’est de l’ordre de 40 000 logements en Ile-de-France.

Peut-être une remarque ou une interrogation sur le projet Belliard qui a été évoqué à travers le faible nombre de logements sociaux prévus même si ce n’est pas du tout le Point Habitat qui est engagé sur cette réflexion. Ce que je sais par contre sur la Ville de Paris, c’est qu’il y a un vrai choix de rééquilibrer parce qu’on en entend parler régulièrement, et vous aussi je pense dans la presse, le pourcentage de logements sociaux dans les différents arrondissements parisiens. Comme pour le Centre Bus de Lagny dans le 20^e arrondissement, je n’étais pas au Point Habitat mais c’est ce qui m’a été dit après, le Maire du 20^e n’avait pas demandé à ce qu’il y ait des logements sociaux autour du Centre Bus de Lagny, cours de Vincennes, au vu du fait que son arrondissement était déjà très bien pourvu en logements sociaux. Il est possible que, dans le 18^e, la réflexion ait été similaire.

Là, c’est dans Paris intramuros mais c’est bien la question du rééquilibrage des logements sociaux qui a été aussi abordée. Tout le monde est pour plus de logements mais certains n’ont pas forcément envie de voir construire des logements sociaux en face de leurs fenêtres, sachant qu’aujourd’hui les projets de logements sociaux qui sortent de terre sont quand même assez éloignés des tours qu’on a pu voir dans les années 60-70. Architecturalement, il y a quand même eu des progrès importants.

Le dernier point et, Catherine, je te laisse intervenir si tu veux, effectivement on en a discuté en Commission Logement en réponse à la question des élus sur les conséquences de l’ouverture à la concurrence des réseaux bus en 2025 . Il y a effectivement des pistes et cela a été dit par l’un de vous. On a un peu sondé le partenaire bancaire actuel qui pourrait tout à fait proposer des prêts aux salariés d’une filiale RATP. Nul ne sait qui sera le titulaire du prochain marché des prêts bonifiés mais cette ouverture aux filiales du groupe pourrait être dans le prochain appel d’offres. Ensuite, du point de vue du Point Habitat, on a envisagé que le salarié qui a un prêt bonifié et qui va dans une filiale RATP, pourrait conserver le bénéfice de son taux bonifié puisque ce n’est ni une démission, ni un licenciement, c’est un mouvement dans le groupe RATP.

Pour le logement, cela peut être aussi envisagé dans la mesure où l’accord-cadre avec action logement prévoyait déjà la possibilité de l’ouvrir à une filiale du groupe RATP

Le seul point qui semblait plus complexe était celui du cautionnement des prêts immobiliers. Encore une fois ce ne sont que des idées et des pistes de réflexion. Autant, on peut maintenir les cautions pour un salarié qui ira dans une filiale du Groupe, autant la question que la filiale se porte caution ou l’EPIC, c’est un autre sujet et beaucoup plus difficile à aborder.

Catherine, si tu veux intervenir sur cela ?

Mme PORQUET.- Je voulais juste confirmer ce qui a été dit en Commission puis par Jean à savoir que la politique de logement social serait regardée en incluant l'impact de la mise en concurrence et l'impact de changements liés aux assiettes. C'est un sujet qui est très multifacette et complexe parce qu'il y a des aspects juridiques, des aspects sociaux, des aspects économiques et j'en laisse sûrement de côté. Sachez qu'effectivement ce sujet est dans ma feuille de route en termes d'étude pour voir ce qui serait le plus adéquat à proposer. Un travail de réflexion au préalable est nécessaire. Je voulais le réaffirmer car effectivement on ne peut pas attendre 2025 pour se poser ces questions-là.

Je voulais aussi vous remercier pour les remerciements que vous avez exprimés à l'équipe Habitat qui a vraiment travaillé sur ce sujet avec passion et avec grandes connaissances. Depuis que j'ai repris l'unité, j'ai pu le constater et je vous remercie tous de ces remerciements au nom de l'équipe.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Catherine. M. DJEBALI a demandé la parole depuis un moment, puis M. JONATA l'a demandée aussi.

M. JONATA.- Non, Monsieur le Président, je n'ai rien demandé.

M. LE PRESIDENT.- Ah pardon ! Je croyais que votre main était levée. M. DJEBALI...

M. DJEBALI.- Bonjour, Monsieur AGULHON. C'est une question qui s'adresse plutôt à M. LE DUIGOU.

Avez-vous une vision sur l'attribution par catégorie de personnel des logements sociaux ? Si oui, est-ce qu'elle pourrait nous être présentée ? Si non, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait se faire ?

M. LE DUIGOU.- Sur le document, c'est en page 19. Mais on a une catégorisation qui existe entre agents de station et de gare, c'est l'ancienne formulation bien évidemment, machinistes, conducteurs, opérateurs non exploitants qui regroupent plusieurs départements, agents de maîtrise et cadres. Cette distinction existe à la fois pour les attributions de logements sociaux et de façon un peu plus synthétique pour les prêts accession, on a une catégorisation entre opérateurs, agents de maîtrise et cadres.

Pour répondre à votre question, sur 2019, on a le nombre de demandeurs de logement Cadres : 51 et 8 demandes satisfaites, soit 16 % de ces demandes.

Les agents de maîtrise : 153 demandeurs – encore une fois c'est toujours important de le rappeler, c'est la catégorie « sociale » du demandeur RATP, il peut y avoir parfois les conjoints qui ont une autre classification – 25 demandes satisfaites, ce qui fait un taux de 16 %.

Sur le logement, on a cela chaque année. Globalement, ces chiffres ne varient pas trop, essentiellement parce que les attributions dans le logement social sont liées à des plafonds de ressources mais en disant cela, je mets quand même un bémol, c'est-à-dire que les plafonds de ressources sont à étudier au niveau du ménage : les revenus des deux salariés si les conjoints sont salariés et le nombre d'enfants. Ce qui fait qu'on peut avoir un cadre marié avec des enfants qui soit dans un plafond plus bas qu'un conducteur seul ou un agent de maîtrise seul par exemple.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

M. DJEBALI.- Oui, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que je peux remercier au nom de tous Luc et Catherine pour les explications fournies, les compléments d'information fournis au-delà des échanges qu'il y a eu lors de la Commission et je vous propose de clore ce point de l'ordre du jour.

M. LE SECRÉTAIRE.- Excusez-moi, Monsieur le Président, je crois que M. BABEC a redemandé la parole. Je vois une main levée. Je ne sais pas si c'est une erreur ou pas.

M. BABEC.- Je confirme, j'ai bien demandé la parole pour une question toute simple. Je ne trouve pas le fil de communication. Définitivement, je suis une buse, je l'avoue humblement.

Je me faisais la réflexion – je n'apprendrai rien à M. LE DUIGOU, il s'y connaît mille fois plus que moi en la matière – qu'il y a différents niveaux de classification de logement social, trois niveaux qui impliquent des loyers différents. Je vois bien dans mon coin ce qui se construit en social avec des trois pièces à 800 ou 900 € le loyer, parfois je me dis que ça n'a de social que le propriétaire des murs. Avez-vous une statistique ou une vision quelconque sur le nombre d'agents auxquels on refuse, contre votre gré bien évidemment, d'attribuer un logement social tout simplement pour insuffisance de revenu familial, les fameux 30 % ? Avez-vous un nombre ou une proportion à nous exprimer sur ce sujet-là ?

M. LE DUIGOU.- Il y a trois niveaux de plafond de ressources qui déterminent un loyer hors charges. C'est important la notion de hors charges, c'est-à-dire que chaque plafond de ressources, le bailleur peut fixer un loyer compris entre un plafond et un plancher mais cela ne concerne pas les charges. Parfois il peut y avoir des variations importantes.

Pour répondre à votre question, aujourd'hui, je n'ai pas de vision sur cela pour la bonne et simple raison qu'on est sur le mode de fonctionnement 2019. Quand on proposait des dossiers pour un logement donné, en 2019, on s'attachait à faire en sorte que le loyer proposé charges comprises ne représente pas plus de 30 % des revenus parce que, effectivement, le bailleur peut refuser au nom d'une insuffisance financière.

Je mets un bémol, 30 % de revenus pour des gens qui sont à 2 000 € ce n'est pas tout à fait la même chose que s'ils sont à 3 500 €. Il y a aussi la notion de reste à vivre qui peut être défendue mais on avait très peu de dossiers refusés pour insuffisance financière.

En 2020, c'est peut-être un peu différent. On verra avec la plate-forme AL'in puisque les gens postulent directement mais je pense aussi qu'il y a des éléments de paramétrage qui font que des bailleurs acceptent d'aller jusqu'à 33 %. Ils peuvent refuser au-dessus de 30 % mais ils peuvent aller jusqu'à 33 %.

En revanche, ce que vous évoquez sur les logements avec des loyers chers corrobore une étude qui a été faite par l'AORIF, l'association de tous les bailleurs sociaux d'Île-de-France. Depuis quelques années, il y a eu beaucoup de logements PLS, c'est-à-dire le plus haut plafond de ressources pour le logement social avec des loyers qui sont un peu plus chers bien évidemment, et il y a un vrai sujet. Il y a eu une espèce d'emballage, de mode, tout le monde faisait du PLS. Les maires voulaient du PLS. Autant, du PLS sur Paris intramuros, il n'y en a pas beaucoup de vide ; autant, selon les localités, en première couronne voire plus loin, ce sont des logements sur lesquels il y a un taux de vacance important, c'est-à-dire qu'ils ne trouvent pas de locataires.

Cela étant, les bailleurs peuvent aussi baisser le loyer. Par exemple, la variation entre le loyer plancher et le loyer plafond d'un logement PLS est de l'ordre de 15%. En d'autres termes, si le bailleur baisse son loyer au niveau du plancher, cela représente environ une baisse de 15% pour le locataire.

Est-ce que ma réponse est complète ?

M. BABEC.- Oui, merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Cette fois-ci, je remercie définitivement Luc.

M. JONATA.- Monsieur le Président, juste une question pour M. LE DUIGOU. Merci, Monsieur LE DUIGOU, pour toutes les informations que vous nous avez données depuis la commission. Réponses très satisfaisantes pour notre part en tout cas.

Par contre, juste un élément pour 2020 qui concerne AL'in.fr. J'aurais éventuellement voulu savoir si vous aviez l'information sur la partie portail entreprise. Avez-vous des éléments là-dessus déjà annoncés ou à être annoncés pour les collègues sur le terrain ? Comme vous le disiez au début, pour le moment ce n'est pas opérationnel à 100 % et cela crée beaucoup de discorde sur le terrain parce que les agents se retrouvent pêle-mêle avec un peu tout le monde sur des propositions, ce qui crée beaucoup de lassitude à leur niveau. Avez-vous ces éléments à nous apporter ? Merci.

M. LE DUIGOU.- Quelques éléments effectivement.

La plate-forme AL'in, c'est ce qu'on appelle la location choisie dans les textes de loi et cela fait partie d'un dispositif qui était prévu par la loi ALUR, je l'ai citée tout à l'heure, quand la ministre du Logement était Cécile DUFLOT. Je referme cette parenthèse.

Pour les Espaces Entreprises, non ce n'est pas satisfaisant, je n'ai pas de date et je vais être très honnête, si on m'en avait donné, j'aurais attendu un peu parce que la plate-forme a été mise en ligne le 16 juin, il y a eu des dysfonctionnements importants, il y a eu une faille de sécurité que nous avons révélée mais elle a touché aussi d'autres entreprises. Elle a connu des hauts et des bas. Les Espaces Entreprises normalement auraient dû être mis en place fin juillet, ensuite c'était début septembre, ensuite on nous a prévenus que c'était reporté, qu'il y avait toujours des tests. Même si on me dit que, dans quinze jours, elle sera prête, je ne vais pas vous le dire parce que je ne suis pas sûr. Cela ne sert à rien d'annoncer quelque chose tant que ce n'est pas fiable.

L'Espace Entreprise nous fait défaut parce qu'on n'a pas du tout de visibilité sur les demandeurs RATP inscrits qui postulent. Pour contrebalancer cela, on a quelques agents qui sont logés sur AL'in. De fait, on a quelques remontées mais on n'a pas la visibilité encore aujourd'hui parce qu'il nous manque cet outil Espace Entreprise. Malheureusement je n'ai pas de date, la bouteille est encore à moitié vide pour cette plate-forme AL'in. Après, je ne peux qu'espérer qu'elle se remplisse un peu et qu'elle devienne satisfaisante.

M. LE PRESIDENT.- Merci Luc, merci Catherine, je vous souhaite une bonne fin de journée.

Je vous propose d'accueillir Frédéric DUPOUY et Pierre-Louis AUBERT pour le point suivant de l'ordre du jour à qui je souhaite la bienvenue.

IV – QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES

Présentation des tableaux de bord IDFM T3 et T4 2019 et T1 et T2 2020

Frédéric DUPOUY, Délégué général contrat STIF SDG
Pierre-Louis AUBERT, Responsable de mission Contrat STIF SDG

participent à ce point de l'ordre du jour

M. LE PRESIDENT.- Ce dossier ayant été examiné par la Commission Économique, je vous propose sans plus tarder de céder la parole à M. SARDANO.

M. SARDANO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Effectivement, une Com Eco sur ce sujet qui aurait dû se réunir pour faire déjà le bilan T3 T4 2019 et de l'année, généralement vers le mois d'avril. Vous savez ce qui s'est passé bien évidemment, je ne vais pas revenir dessus. Tout a été décalé. Là, on est en train de rattraper le retard.

Pour traiter ce dossier, les intervenants étaient Mme Chantereau et M. Frédéric Dupouy accompagné de M. Pierre-Louis Aubert qui devrait succéder à Mme Chantereau très prochainement.

Et comme d'habitude nous les remercions pour leurs explications et les précisions apportées lors de cette commission. Au cours de cette réunion nous devons rattraper le retard, puisqu'en situation normale les trimestres 3 et 4 et le bilan 2019 auraient dû être présentés en avril de cette année. Le bilan des trimestres 1 et 2 2020 sont eux dans le bon timing.

Nous avons donc commencé par le suivi des résultats du 3^{ème}. Ceux-ci sont conformes aux attentes avec de bons niveaux que ce soit pour les recettes, le trafic et la production. L'activité économique et le tourisme étant soutenus, les répercussions sur notre activité de transport n'étaient que positives.

T4 2019 et bilan annuel :

Faut-il le rappeler ? Mais le dernier trimestre fut marqué par le début du mouvement contre la réforme des retraites. Ce mouvement a débuté le 5 décembre et tout de suite ses conséquences ont été visibles.

TRAFIC :

En comparaison des autres trimestres, le trafic a chuté alors qu'il était en progression depuis le début de l'année. Quelques chiffres : T1 + 0,5% ; T2 + 4,4% ; T3 + 2,3 % et T4 – 49,3%.

Par mode le constat est plus nuancé.

Métro c'est + 1,7% entre janvier et novembre et – 4% sur l'année.

RER, de janvier à novembre on constate une hausse de 5,1 % mais sur l'année cette hausse est annulée et le trafic est stable.

Bus Paris de janvier à novembre c'est – 7,6% en raison des travaux et des difficultés de circulation, en raison aussi de la mise en service du nouveau réseau Bus Paris mais aussi du prolongement du T3B et le transfert des voyageurs bus vers le tram

Bus Banlieue la hausse est de + 2,6% sur la période janvier à novembre.

Sur l'année la baisse est de 3,3% sur le réseau Bus.

Réseau Tram : le trafic à l'année est en hausse de 9,5% porté par le prolongement du T3B mais aussi un faible niveau de pertes pour causes sociales.

RECETTES :

Les recettes suivent le même mouvement que le trafic avec là aussi des nuances. Les abonnements annuels restent dans une bonne dynamique (+5,9%) certainement dopés par la création du forfait senior, les abonnements mois et semaine progressent aussi de + 2,9% alors que l'ensemble des forfaits courts sont en perte (- 3,4%) et la billetterie chute de 6,1%. Sur ce dernier point il faut y voir l'impact du mouvement social mais aussi la poursuite du mouvement gilets jaunes sur l'activité touristique.

QUALITE de SERVICE :

Le mois de décembre n'a pas fait l'objet de mesure. Les résultats annuels sont donc calculés sur 11 mois.

La grève n'a donc pas eu de conséquence mesurable sur la qualité qui sur l'année respecte les engagements et les objectifs contractuels.

PRODUCTION :

Contrairement à la qualité de service, la production a été directement impactée par le mouvement de décembre. Les pénalités maximum ont été atteintes sur l'ensemble des réseaux. Au total c'est 25 M d'€ de pénalités qui seront reversées à IDFM. Heureusement d'ailleurs que des plafonds sont prévus car sinon cela aurait été bien plus élevé. IDFM souhaite modifier ces plafonds dans le futur contrat...certainement pas en notre faveur.

Par mode on observe une réalisation de 92,9 % au métro dont 6,2 % en moins en raison des grèves.

RER A, la production est en baisse par rapport à 2018 est atteint 92,9 % de l'objectif dont – 5,8 % pour causes sociales. La ponctualité marque une nette amélioration depuis la fin 2018 grâce entre autres à la mise en place des nouvelles grilles horaires.

RER B, la comparaison avec 2018 est difficile car cette année-là avec été marqué par un long mouvement social à la SNCF. Le B atteint un niveau de réalisation de 91,5%.

La régularité reste le sujet majeur sur cette ligne avec des travaux et une vétusté du matériel roulant. Un plan d'urgence a été voté par IDFM avec un projet de fiabilité du matériel roulant. Coté RATP une nouvelle grille devait être mise en place mais celle-ci est reportée à la rentrée 2021 car les travaux à Orsay n'ont pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire.

Réseau de surface :

La production a progressé de 2,2 % sur les onze premiers mois et a baissé en décembre. En comparaison avec 2018, les pertes internes ont doublé passant de 0,38 à 0,76 %.

Les problèmes de circulation continuent d'impacter négativement la production sur la Mobilien Paris des pertes pour aléas externe au-delà des 10 % et à 9,5 % sur le réseau Paris.

Seuls les réseaux Noctilien et TCSP atteignent les objectifs de régularité.

Inversement, sur le Noctilien la propreté est problématique avec en particulier des sièges usés jusqu'à la trame. Le choix des matériaux, le tissu multicolore, est certes attrayant lorsqu'il est neuf mais apparait vite comme difficile à entretenir.

Autre point d'attention : l'information voyageur au point d'arrêt. La restructuration du réseau Paris s'est accompagnée de la construction de nouveaux arrêts qui faute d'être reliés au réseau électrique ne permet pas l'alimentation des bornes d'information voyageurs. Le contrat des abris bus n'étant pas dans le périmètre de la RATP mais de la ville de Paris, il est difficile de faire avancer la problématique. Toujours concernant les BIV ,la surcharge des cartes mémoires a été identifié comme à l'origine de certains dysfonctionnements.SIT est en charge de la résolution de ce problème.

SECURITE :

Sur l'année le nombre d'atteintes physiques sur agent est stable par rapport à 2018 : 1121 contre 1125.Cette stabilité est à relativiser car sur le 4ème trimestre, et en raison de la baisse du trafic, il y a eu une baisse de 24 % tout modes confondus.

On observe le même phénomène sur les outrages.

2020 :

Ces six premiers mois ont vu début janvier se poursuivre le mouvement social puis à partir de mi-mars le confinement a débuté avec des mesures de restriction de circulation strictes. Les mesures qualité de service ont été suspendues durant ces périodes et sur le T1 elles ne se sont déroulées qu'en février et début mars. Pour le T2, seul le mois de juin a été pris en compte.

TRIMESTRE 1

TRAFIC :

Tout mode, le trafic baisse de 29,1% dont environ un tiers en raison de la poursuite des mouvements sociaux et deux tiers pour le confinement.

Le métro est le plus touché avec moins 35,6%. Le RER perd 29,5% de trafic, le bus 23,8% et le tram 14,2%.

RECETTES :

Sur ce premier trimestre c'est 14,8 % de recettes en moins qui sont constatées.

PRODUCTION :

Quelques chiffres rapidement, le métro ne réalise que 75,3% de ses objectifs, le RER A 77,8%. Avec un service minimum du 1^{er} au 19 janvier.

Le réseau de surface enregistre une perte de 18,6% pour ce début d'année 2020 contre 5,1 % en 2019.

Sur les 323 lignes du réseau de surface, 260 sont pénalisées pour pertes internes. Les pertes internes sont multipliées par trois au premier trimestre.

Le tram réalise 90% de son offre mais ce chiffre comprend une forte hausse des pertes de 9,6%.

SECURITE :

On constate une forte baisse en pourcentage des atteintes physiques (- 53 %) et des outrages (- 15 %). La moindre fréquentation des réseaux semble expliquer ces résultats mais en réalité les ratios par rapport aux millions de voyages évoluent défavorablement.

Le nombre d'équipes GPSR sur le terrain chute lui aussi passant de 114 à 97. Ce résultat s'explique en partie par le cluster et la période de quarantaine suivie par les équipes du KHÉOPS de Gare de Lyon.

TRIMESTRE 2

Sur ce trimestre on observe la chute brutale de tous les indicateurs.

TRAFIC :

-73,2% en globalité dont -91,6 % sur le mois d'avril mais -76 % en mai et - 50% en juin.

Par mode c'est - 80,8% sur le métro, - 64,6 % sur le tram.

Sur le RER c'est - 79,3% sur le trimestre avec la répartition suivante : avril -96% ; mai - 84 % ; juin - 57 %.

Pour le bus c'est - 61 % dont - 84,7 % en avril ; - 63,5% en mai et - 34 % en juin.

La reprise est plus rapide sur le mode bus alors qu'elle est plus lente sur le métro. Le RER se situe entre les deux.

RECETTES :

Au total, les recettes baissent de 51% sur ce trimestre avec une billetterie à moins 82 % et des forfaits courts à moins 93,1%.

Juillet voit un léger mieux avec -37% de recettes. A suivre.

PRODUCTION :

Sur ce point il faut rappeler les consignes gouvernementales ayant conduit à une réduction de l'offre à 30% en avril. Mais avec une reprise à 100% en juin. On peut constater que l'adaptation de l'offre lors de la reprise s'est effectuée dans de bonnes conditions malgré les difficultés.

Un exemple, le métro : 32,6% de l'offre en Avril, puis 74,9% en mai et finalement 96 % en juin soit sur le trimestre 67%.

QUALITE DE SERVICE :

Comme pour le T1, les périodes de confinement n'ont pas fait l'objet de mesures et donc seul le mois de juin est pris en compte.

Sur ce mois les indicateurs sont stables sur le métro, sur le RER A la ponctualité est conforme aux objectifs alors que la propreté des gares et des trains s'améliore. Il faut certainement voir là les effets de la moindre fréquentation et du renforcement du nettoyage. Cette amélioration de la propreté est aussi visible sur le RER B

Pour le réseau de surface les pertes sont importantes que soit pour causes internes ou externes. Le nombre de lignes pénalisées pour causes internes était de 177 en 2019 et passe à 226 sur 323 en 2020.

Pour les pertes externes c'est 317 lignes de pénalisées contre 256 en 2019.

La ponctualité reste problématique sur les sous réseaux Mobilien et hors Mobilien.

La propreté du Noctilien va faire l'objet d'un plan de remise à niveau technique validé par IDFM et qui concernera le remplacement des sièges.

Pour terminer par la sécurité, le constat reste constant avec une baisse des atteintes physiques et des outrages en nombre mais une explosion si la référence retenue est le ratio par rapport au nombre de voyages.

Le ratio des atteintes physiques double en passant de 0,34 à 0,66. Il triple même au métro en passant de 0,30 à 0,92.

Celui des outrages suit la même tendance avec une baisse de 46% en volume mais les ratios sont de 1,8 contre 0,9. Avec pour le métro un triplement de 0,42 à 1,13 et pour le réseau de surface un passage de 1,64 à 2,34.

La présence des équipes du GPSR a subi le contrecoup de la crise sanitaire avec en avril une moyenne de 55 équipes, puis 97 en mai puis 109 en juin. Soit en moyenne 86,9. En comparaison à la même période en 2019 il y avait 111 équipes.

La commission s'est terminée sur des échanges sur le futur contrat. Pour l'instant les négociations se poursuivent et les intervenants sont plutôt optimistes sur une signature pour le début d'année et nous ne devrions pas nous retrouver dans la situation du Transilien avec des négociations qui n'ont toujours pas abouti.

Le contrat devrait avoir une durée de 4 ans. Au sein de ce contrat, la partie investissements est une priorité au regard des montants déjà envisagés.

Je tenais à remercier M. DUPOUY qui était là avec Mme CHANTEREAU qui va partir à la retraite, à qui nous souhaitons une jolie retraite et avec M. Pierre-Louis AUBERT qui va la remplacer et à qui nous souhaitons la bienvenue.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur SARDANO de ce compte rendu extrêmement complet.

Est-ce qu'il y a des déclarations ?

Mme FONTAINE, dans le fil de la conversation, indique qu'il y aura une déclaration CFE-CGC. J'ai cru comprendre que l'UNSA avait une déclaration ainsi que la CGT. Je vous propose qu'on le prenne dans cet ordre-là. Madame FONTAINE, je vous donne la parole.

Mme FONTAINE.- Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Ah, M. VENON avait demandé la parole avant ? Excusez-moi, Madame FONTAINE, la parole est à M. VENON. Claire m'indique l'ordre dans lequel les demandes de déclaration ont été faites.

M. VENON.- Je n'en fais pas une affaire de principe. Mme FONTAINE peut prendre la parole, il n'y a pas de problème.

Mme FONTAINE.- Il n'y a pas de souci, merci !

M. VENON.- Alors je commence, c'est cela ? On reste là-dessus ?

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. VENON.- Je vais être à peu près aussi long que M. SARDANO, je suis désolé, mais j'espère aussi efficace !

2020 est inscrite dans la continuité de l'année précédente.

Les résultats à mi année ont été fortement impactés par deux événements majeurs : le premier est l'impact des « GREVES » suivi de celui de la crise sanitaire du « COVID ».

Ces deux événements, ont pour conséquences des réajustements budgétaires dans tous les services de l'entreprise, parfois même sans aucune consultation des organisations syndicales représentatives, ni même des IRP.

Si la RATP dispose aujourd'hui d'une bonne santé financière, en partie par le fait d'avoir anticipé le déblocage de fond lui permettant à court terme de gérer les conséquences de la crise sanitaire, elle ne peut au contraire, palier au non versement de la contribution de IDFM, qui vient d'annoncer l'issue d'un accord avec le gouvernement, lui permettant d'honorer les versements à destination de l'EPIC.

C'est dans ce contexte que la RATP est rentrée en négociation pour le prochain contrat IDFM (ex-STIF) qui annonce déjà une productivité encore plus importante que le précédent contrat en prenant comme référence, la période « COVID » qui a impacté de manière durable le retour à la normale de la fréquentation, affichant une baisse de 51% en moyenne au premier semestre 2020, ainsi qu'une réduction de l'offre de 23%.

Cette situation pourrait avoir un impact plus important sur l'offre de transport avec des réajustements dans l'entreprise laissant craindre à terme, un risque de gel des embauches, des salaires ainsi que l'accélération des plans de productivité.

Dans le même temps, la direction annonce déjà en interne devoir faire un plan d'économies de 50 millions d'euros, afin de sortir un résultat en fin d'année positif. Cette annonce sera surtout pour la direction, un prétexte à la mise en place de nouveaux plans de productivité sur le dos des agents, ainsi que sur leurs conditions de travail... Ou au contraire ! La direction prévoirait-elle, alors que la valeur du point est depuis des années en mode COVID, de créer les conditions de donner aux agents en reconnaissance de leur abnégation, une augmentation significative de la valeur du point ?

Concernant les difficultés financières de IDFM qui n'ont échappé à personne, elles représentent un montant de 2,6 Md€ au titre de ces deux principales sources de financement :

- 1) Recettes Trafic
- 2) Versement Mobilité

C'est pour ces raisons que IDFM a pris la décision de ne pas s'acquitter de la contribution envers la RATP et la SNCF du mois de juillet ainsi que celle du mois d'août, tout en formulant dans la même temporalité, une demande de soutien gouvernemental d'un montant de 480 M€.

Aujourd'hui, nous prenons acte, que le Gouvernement et IDFM, sont parvenus à un accord afin de compenser les pertes de recettes liées au Covid-19, estimées à 2,6 milliards d'euros. Valérie Pécresse a déclaré que les voyageurs ne seront pas appelés à payer le prix de la crise COVID, et qu'elle ne freinera aucun des nombreux projets d'investissement que nous avons dans les transports et a ainsi affirmé « Nous ne baisserons pas non plus l'offre de transports ». Alors qui va payer ?

L'accord trouvé dans le cadre du plan de relance du gouvernement annonce consacrer 1,2 milliards d'euros pour la mobilité, dont 673 millions pour accélérer les projets en IDF et 300 millions en province. Il faut ajouter à cela, 30 millions pour la mise en place de RER métropolitain et 200 millions pour le développement du vélo. C'est dans ce contexte, que nous devons réfléchir au financement de nos transports, alors que de nombreuses villes expérimentent la gratuité de leurs transports en commun. Pour la CGT la création d'un pôle public de transport apparaît plus que nécessaire.

Sur les pertes de recettes voyageurs, le gouvernement accordera une avance remboursable sur 16 années à taux zéro, de manière progressive, pour des pertes estimées à 1,6 milliard. RATP et SNCF prendront à leur charge, 10 % de ces pertes dans le cadre du contrat avec IDFM.

Il est aussi prévu, compte tenu des incertitudes sur le front sanitaire, que l'Etat et IDFM organisent de nouvelles rencontres en 2021 et 2022, si la crise devait se poursuivre.

Impacts de la crise sanitaire à la RATP :

L'évolution du chiffre d'affaires au 30 juin 2020 de 2 377 M€ est en recul de -180 M€ avec une diminution des recettes de - 530 M€ (492 M€ Epidémie, 38 M€ Grève).

Ce recul est à mettre au regard d'une perte de recettes directe de -530 M€, dont - 492 M€ résultant de l'épidémie du COVID et -38 M€ des mouvements sociaux de début d'année, d'une rémunération d'IDFM en hausse de +390 M€ intégrant les mécanismes de compensation au titre des recettes directes de +402 M€ et du remboursement Imagin'R pour 27 M€, minoré de la réfaction de 23 M€ de non-réalisation de l'offre. Nous pouvons constater que l'effet grève a été neutralisé par le remboursement Imagin'R ainsi que le retraitement des remboursements voyageurs. Au total IDFM prend à sa charge 323 M€ alors que la RATP supporte 53 M€ des pertes au titre du dépassement de la bande passante de 3%.

Pour rappel, à l'inverse l'année dernière la RATP a restitué avec le même principe, 82 millions d'euros à IDFM.

Impacts au premier semestre des comptes de L'EPIC et du Groupe RATP :

Crise sanitaire : RATP - 134 M€, Filiales -91 M€, Groupe -225 M€.

Grève : RATP - 69 M€, Filiales -0 M€, Groupe -69 M€.

Dettes : Plus 485 M€ concernant l'impact sanitaire et plus 118 M€ pour celui de la grève.

Quelles conséquences pour les agents, face à ces résultats ?

Pour rappel, la productivité est fixée à 1% soit 37 M€ en 2020, en augmentation de 1 M€ par rapport à 2019 et nous constatons que la majeure partie des gains de productivité est réalisée sur les suppressions de postes.

- Moins 146 de L'ENCADREMENT,
- Moins 131 de la MAINTENANCE
- Moins 59 à BUS Moins 33 à l'ingénierie,
- Moins 33 à l'ingénierie

Le budget ressort avec un solde de plus 540 ETP, à pondérer avec les 180 ETP de retard de recrutement de 2019. En sachant qu'en 2019, il y a eu 410 postes supprimés, bien au-delà des exigences d'IDFM et du plan d'entreprise. Cependant l'offre de transport sera passée en 15 ans de 461 MVK à 604 MVK, plus 31%, alors que le nombre global de salariés n'a progressé de seulement 2.4%.

L'entêtement du gouvernement à faire voler en éclat les acquis sociaux via un nombre important de réformes antisociales ⇒ indemnisation chômage, sécurité sociale, APL, retraites par répartitions,..., ont amenés les français à se mobiliser durant plusieurs mois, et ce tous les week-ends. Cette mobilisation s'est élargie le 05 décembre 2019 et au-delà affectant la santé, le commerce, l'éducation, la métallurgie, et bien d'autres secteurs d'activités. Les transports n'auront pas échappés à cette vague de colère. La fin de l'année 2019, ainsi que le début de l'année 2020 en sont un marqueur pour la RATP.

En effet le quatrième trimestre 2019 a été marqué par un mouvement social important et le troisième trimestre de cette même année aura été fortement perturbé par le mouvement dit « des gilets jaunes ». Les luttes sociales de la SNCF auront quant à elles été plus bénéfiques, puisque les franciliens utilisant les lignes de RER exploitées par la SNCF se sont reportés sur les lignes RATP. Sans ces deux événements majeurs, les objectifs contractualisés auraient été atteints pour ne pas dire dépassés. 2019 aura été également l'année choisie par la ville de Paris et l'Autorité organisatrice pour réaménager le réseau de surface parisien.

Plus en détail 2019 :

Le trafic RATP sur le périmètre imposé par IDFM est en baisse de -2 %. Cette relative stabilité est due au maintien de la fréquentation des touristes de janvier à novembre. Toutefois, le métro affiche une chute de -4%, qui pour une grande partie est due aux impacts des mouvements sociaux interprofessionnels. Une fois extrait le mois de décembre le trafic du métro est en progression de +1,7 %.

Le RER quant à lui reste stable par rapport à 2018. Cette stabilité s'explique par la compensation de la hausse de janvier à novembre du trafic, annulant les pertes causées par le mouvement interprofessionnel de décembre et ce malgré la volonté gouvernementale de favoriser le Charles de Gaulle Express. Le RER A aura pour partie à lui seul compensé cette dérive.

Le réseau de surface et ses sous-réseaux connaissent une baisse de trafic de -3,3 %. La multitude de travaux Paris intramuros (voirie essentiellement) n'est pas faite pour améliorer la

circulation et les comportements à la fois des automobilistes, des cyclistes, ou encore de gens circulant en trottinette.

Un réseau sort son épingle du jeu, le Tramway, avec une hausse de 9,5 %. Cette hausse la direction l'explique par le prolongement du T3b, amenant une montée en charge.

L'ensemble de ses éléments concernant le trafic ont eu un impact sur les recettes au 4^{ème} trimestre. Mais de l'aveu même de la direction l'impact de décembre pour les ventes et les recettes a été fortement ralenti par les progressions des titres forfaitaires et ce jusqu'en novembre.

Concernant la production :

Au métro et au RER pour l'année 2019 les résultats sont en net recul de – 7,1 %. Malgré une forte mobilisation du personnel encadrant durant le 4^{ème} trimestre, puisque la production supplémentaire s'établit à +2,1 %.

L'information en situation perturbée et l'accessibilité (disponibilité des appareils de confort) « vous direz cela aux PMR » sont en hausse. Cet état de fait est à mettre à l'actif de la maintenance qui a su être à l'écoute des critiques des voyageurs et du STIF. On peut noter aussi une stabilité de la disponibilité des équipements de distributions et des lignes de péages. Cette réactivité est le fruit du travail d'une entreprise où les différents services se parlent et se comprennent. C'est là toute l'efficacité d'une entreprise intégrée. Ce constat est vrai sur l'ensemble de nos réseaux en IDF.

Qualité de service, nous notons sur le RER une nette amélioration sur les branches communes RATP/SNCF.

Le réseau de surface, les conditions dégradées d'exploitation, le réaménagement du réseau de Paris, les manques de machinistes et de mainteneurs amènent une offre en recul de – 2,8 %.

L'indisponibilité du personnel reste prégnante -0,6 %, pour une indisponibilité de matériel en baisse de – 0,2 %. La maintenance ne doit plus connaître de perte de personnel, sous peine de voir ces résultats s'effondrer, le matériel neuf ne pouvant compenser que temporairement ces manquements. A l'aube de l'ouverture à la concurrence il est temps d'y réfléchir.

La CGT relève que les atteintes physiques sont stables (si l'on parle statistiques), mais si l'on prend toutes les formes d'agressions elles progressent fortement. +7% à bus et au Tram, les agents animateurs mobiles pour plus de la moitié des actes est liée aux contrôles tarifaires. Ce qui s'explique par les hausses survenus durant 2019 (tarifs du transport, logement, alimentation, etc ...), la baisse des salaires amenant une baisse de pouvoir d'achat des Franciliens. Mais il est difficile de porter un regard objectif sur cet indicateur car les taux de gravité ne sont pas renseignés dans le cadre du suivi du contrat.

Le GPSR est appelé à intervenir de plus en plus souvent et là il faut noter la réactivité sur le terrain d'intervention de nos collègues, 90 % des interventions se faisant dans les 10 mn.

Pour ce qui est du 1^{er} semestre 2020

La situation a été quant à elle ponctué par les luttes sociales contre le projet de retraite par points souhaité par le gouvernement jusqu'en février et par la pandémie COVID -19 dès le mois de mars.

Salariés, agents, et entreprises ayant été obligés d'évoluer en eau trouble (port du masque, distanciation physique, ouvertures, fermetures,...) indications et contre-indications d'un gouvernement à la dérive ne sachant plus comment et à qui il devait communiquer. Avec pour

résultat la fermeture de nombreuses entreprises. Dès le mois de mai ce même gouvernement a décidé de privilégier l'économie à la santé publique.

Beaucoup de salariés et agents se sont vu appelés à travailler de chez eux en télétravail. D'autres connaissant le chômage partiel et malheureusement nombreux sont ceux qui sont venus grossir les rangs des demandeurs d'emplois.

L'EPIC RATP a pu maintenir une activité globale, aucune interruption de service. C'est tout à l'honneur de ses agents qui ont travaillé dans des conditions parfois extrêmement difficiles. Si durant le mois de juin nous semblions nous tourner vers une amélioration, le mois de septembre nous a rappelé que rien n'était fini, bien au contraire.

Le fort impact du COVID sur la vie quotidienne des Franciliens les ont vus changer leurs habitudes dans leurs déplacements. Voitures, trottinettes, vélo et marche à pieds sont les grands gagnants. Quant aux touristes confrontés à la même situation sanitaire, ils ont déserté Paris et la France.

De fait, le premier semestre 2020 a vu les résultats du contrat à la baisse amenant Madame Pécresse à appeler au secours l'Etat pour renflouer ses caisses et lui permettre de payer la RATP et la SNCF.

Le trafic du réseau de transport a chuté de 73 %, le confinement strict durant le mois d'avril amène une perte de 91 %.

Pour ces causes tous nos réseaux ont été impactés : Métro – 80 % ; RER -79% ; Bus - 61% ; tramway -56 %.

Les recettes ont été inévitablement impactées par cette baisse de fréquentation, à tarifs constant elles connaissent une chute de 51 % pour le seul deuxième trimestre.

Les mesures de qualité de service n'ont pu être effectuées car les mois de janvier, mars (pour moitié), avril et mai ont été neutralisés avec l'accord d'IDFM.

Il est à noter toutefois que le trafic bus se porte mieux que celui du RER, ce réseau semblant être moins anxiogène pour les usagers. La tendance semble se maintenir.

Nous n'irons pas plus loin sur notre regard du 1^{er} semestre 2020. Ce que la CGT retiendra de cette période difficile pour toutes et tous, c'est que la RATP entreprise public intégrée est une entreprise saine, qu'elle a su s'organiser pour répondre aux demandes de l'Etat et de la Région, que les agents ont répondu sans failles à leur mission de service public. Même si cela s'est passé parfois difficilement.

Alors que penser de la volonté des annonces de Madame Pécresse le week-end dernier de sa volonté à accélérer l'ouverture à la concurrence pour les transiliens de 10 ans. Elle n'aurait donc rien retenu de la situation. Appelant le gouvernement à modifier sa loi OM.

Le gouvernement doit montrer plus de fermeté face à ces politiques et réaffirmer que la loi OM marque les marges d'une ouverture à la concurrence, et ce même si la CGT y reste opposée.

La CGT reste opposée à la loi OM et invite ce gouvernement à afficher et réaffirmer son attachement aux services publics en montrant plus de fermeté face à ces politiciens emplis d'égoïsme et de velléités pour la casse d'un modèle social français.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur VENON. La parole est à Mme FONTAINE.

Mme FONTAINE.- Je vous remercie.

Les tableaux de bord présentés reflètent une réalité particulière. Fin 2019, les événements sociaux liés à la réforme des retraites impactent les résultats et début 2020 la crise sanitaire due à la COVID 19 perturbent le fonctionnement de l'entreprise qui néanmoins assure sa mission de service public de transport grâce à l'engagement de ses salariés.

La RATP a réussi à s'adapter à la crise pandémique et à maintenir le service de transport tout en répondant aux demandes de son autorité organisatrice et son autorité de Tutelle : l'Etat, ce qui était un exercice extrêmement compliqué et exigeant dans un contexte aléatoire.

La RATP a maintenu le service de transport malgré l'arrêt des versements prévus par son contrat avec IDFM. Les annonces faites en septembre concernant l'accord entre l'Etat et IDFM pour la prise en charge des recettes liées au Covid 19 laissent augurer un retour à l'application financière du contrat par IDFM, ce qui permettra d'envisager plus sereinement la négociation du futur contrat.

La CFE-CGC Groupe RATP souhaite fortement d'une part, que les négociations avec IDFM conduisent à la conclusion d'un contrat dans le délai requis et d'autre part que ce contrat soit équilibré pour les deux Parties. Il est nécessaire de trouver un consensus pour la poursuite d'une politique d'investissements dans des conditions économiquement viables pour la RATP, sans dégrader la qualité de service proposée aux voyageurs. La CFE-CGC Groupe RATP soutient la Direction de l'entreprise dans cette démarche.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est moi qui vous remercie, Madame FONTAINE, pour cette déclaration claire.

Monsieur FAUCHEUX, vous avez la parole.

M. FAUCHEUX.- Difficile de se positionner sur un suivi qui comprend autant de périodes troublées. En dehors du troisième trimestre 2019 qui peut s'observer dans la continuité des précédents, le quatrième trimestre avec le mouvement social d'opposition à la réforme des retraites, mouvement social qui s'est prolongé en janvier 2020 puis avec le début du confinement mi-mars qui s'est prolongé jusqu'à début mai, c'est notre activité de transport qui a été directement impacté.

Pour l'UNSA-RATP, ce bilan est l'occasion de mettre en évidence, s'il en était besoin, la dégradation des conditions d'exercice de nos métiers. L'insécurité grandissante, qui avait poussé notre organisation syndicale à demander une table ronde en urgence, est mise en avant et nul ne peut fermer les yeux sur ce sujet qui ne manquera pas de s'inviter, hélas, dans les mois à venir.

Certes en volume, le nombre d'atteintes physiques aux agents régresse fortement et il en est de même pour les outrages mais les ratios qui comparent les volumes aux voyages explosent. Le phénomène qui ne semblait que toucher le réseau de surface en 2019 se répand sur l'ensemble de nos réseaux. Le ratio des atteintes physiques a doublé et sur le ferré il a triplé. Celui sur les outrages double aussi avec de nouveau un triplement sur le ferré.

La tendance est là, plus besoin d'attendre des confirmations. Dans le même temps les équipes du GPSR présentes sur le terrain reviennent difficilement à un niveau « normal ». Et devant notre difficulté à recruter du personnel pour renforcer le département SUR, il est fait appel à des entreprises extérieures pour sécuriser nos réseaux, là où nous aurions pu trouver les compétences en interne.

Nos collègues vont travailler la peur au ventre, mais ils ne sont pas les seuls. Nos clients voyageurs sont de plus en plus souvent victimes de pickpockets mais aussi de bandes qui n'hésitent plus à utiliser la violence pour aboutir à leurs fins.

Pour l'UNSA-RATP, la table ronde qui vient de se tenir ne doit pas être un alibi mais bien le début d'une démarche pérenne. Nous regrettons bien évidemment l'absence de représentant D'IDFM à cette réunion en espérant qu'il ne faut pas y voir un désintérêt sur ce sujet.

Lors de la dernière séance, le projet marketing autour de l'image de marque de la RATP nous a été présenté. L'un des objectifs annoncés étant de redonner de la confiance à nos clients. Cette confiance ne reviendra pas sans un effort conséquent en termes de sécurité.

L'attractivité de nos métiers passe aussi par des efforts pour sécuriser nos espaces de travail.

L'entreprise a un devoir vis-à-vis de ses salariés et les élus UNSA-RATP attendent des mesures concrètes bien au-delà des effets d'annonces et des déclarations sur les réseaux sociaux.

Nous terminerons cette analyse en constatant combien nos collègues ont répondu présents lorsque l'entreprise les sollicitait. En effet, tous ensemble nous avons continué d'assurer nos missions de service public de transport en adaptant l'offre aux demandes des autorités et en particulier lors du déconfinement. C'est aussi tous ensemble que nous avons su mettre en place des mesures sanitaires pour protéger nos voyageurs et nos collègues qui font des transports parisiens un lieu considéré comme sûr. Et c'est tous ensemble que nous nous sommes vu refuser une reconnaissance digne de ce nom par notre direction à qui nous disons merci. Un merci qui a autant de valeur que le sien.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci quand même, Monsieur FAUCHEUX, pour votre déclaration.

Je crois que M. BABEC a levé la main pour prendre la parole. Ensuite, je vous propose de donner la parole à Frédéric DUPOUY qui aura certainement des commentaires ou des précisions à apporter à la suite du rapport de M. SARDANO et des différentes déclarations.

M. BABEC.- Merci. Quelques commentaires après cette déclaration de Loïc qui m'a bien fait sourire à la fin.

2019 et 2020 pour partie, concernant 2019 en tout cas, ce sont des années un peu particulières. Mais quelques commentaires tout de même.

Le premier c'est que les agents, vous me direz c'est sans doute facile mais je le pense très sincèrement, pour tout ce qui les implique directement, quand le résultat dépend uniquement de leur seule action, je constate qu'ils sont au rendez-vous.

Alors, ils sont au rendez-vous sauf quand on les fâche. On voit les résultats pour décembre et janvier mais cette fâcherie était plus que légitime.

Une fois que j'ai fait ce préambule un peu provocant mais qui est sincère de ma part en tout cas, j'exprime quand même quelques inquiétudes quant à l'avenir sur plusieurs aspects.

Je constate de mon perchoir – et j’ai peut-être tort, j’aimerais bien ! – des exigences croissantes et de plus en plus déconnectées des réalités de la part d’IDFM.

En parallèle, chacun peut constater la multiplication des entraves à notre travail. Cela a été la multiplication des utilisateurs de nos espaces, les vélos, les trottinettes et souvent avec des attitudes et des comportements proches de l’anarchie. Et là j’en profite parce qu’il ne faut pas s’en priver, ce n’est pas si fréquent, pour remercier la Présidente pour son intervention dans les médias sur cet aspect.

Il y a la réduction de l’espace qui nous est disponible avec la suppression de voirie au profit de couloirs Covid. J’ai pu constater récemment, en prenant mon véhicule personnel pour ma vie privée, des bus qui faisaient la queue leu leu sur l’unique voie qui leur restait avec, à côté, un couloir complètement réservé aux trottinettes et autres où il n’y avait personne. Il faudrait vraiment que les politiques qui décident en grande partie de notre activité et de notre avenir réinterrogent leurs objectifs.

Et puis pour IDFM plus particulièrement, est-ce qu’un contrat doit refléter uniquement l’attente politique d’une majorité, les objectifs électoraux ou prendre en compte la réalité du terrain même si cela contrariera un bilan politique ou des propositions pour une future réélection ?

Autre chose, 2019 et 2020, je l’ai exprimé, en raison de la grève et ensuite du Covid, c’est une période un peu particulière qui, de mon point de vue, rend impossible la construction d’un prochain contrat qui ferait l’impasse sur ces événements et notamment plus particulièrement le Covid.

S’il n’y avait eu que la grève de 2019-2020, je pense qu’au bout de quelques mois nous aurions retrouvé des indicateurs à peu près normalisés et de nouveau en progression. Personne ne le saura jamais mais, avec le Covid, c’est différent. On voit bien ce qui se passe dans de nombreuses métropoles étrangères où comme chez nous la fréquentation des transports en commun n’a pas repris au niveau d’avant l’épisode Covid. C’est une vraie inquiétude.

Je me permettrai un petit aparté sur la sécurité.

Nous avons exprimé notamment lors de la table ronde sécurité toutes les contraintes notamment juridiques, contraintes ou incompréhensions de notre part, ou les manques qui enfrennent l’activité de nos équipes de sécurité.

Je le dis très sincèrement et j’aimerais me tromper mais l’UNSA RATP dénonce la priorité qui semble être mise sur la verbalisation des contrevenants de la part du Département SUR car il s’agit bien de la Direction, ce ne sont pas les agents qui décident de leurs missions quand même.

SUR se félicitera peut-être, je ne sais pas, de la hausse des verbalisations que je pressens par ses équipes sur le terrain. Nous préférierions que SUR se félicite, enfin que la Direction de SUR, car il ne faut pas se tromper de cible, se félicite d’avoir évité ou interrompu des agressions. Nous préférierions que la Direction de SUR se félicite que nos collègues nous confirment sur le terrain l’intervention rapide des équipes de SUR le soir en banlieue. Ce n’est pas la lubie d’un permanent syndical représentant lors de cette séance, c’est ce que nous remontent nos collègues sur le terrain.

Nous avons des agents à SUR de grande qualité. Ils sont très bien formés et, pour les côtoyer assez régulièrement, ils sont très motivés à protéger leurs collègues en priorité. Je pense

sincèrement qu'ils ne sont pas toujours très bien utilisés, en tout cas les objectifs politiques qui leur sont assignés, de mon point de vue, ne vont pas dans le bon sens et ils peuvent aboutir à une forme de démotivation de nos collègues SUR sur le terrain.

En conclusion, là aussi une ou deux petites réactions et j'en finirai là, on ne peut pas viser l'échec des négociations en cours avec IDFM, ce n'est pas un objectif raisonnable. Mais je crains que la conclusion dans les temps de ces discussions ne traduise une part de « reddition » de la RATP vis-à-vis d'exigences que nous savons à l'avance ne pas pouvoir satisfaire mais un moment donné on baisse les bras parce qu'au bout du bout on n'a pas forcément le choix, voir les conséquences d'une non signature.

Quant au plan de relance, très sincèrement et je pense que cela a été dit d'ailleurs d'une façon différente mais les transports du quotidien en Ile-de-France sont vraiment les parents pauvres de ce plan de relance. Le rendez-vous a été loupé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BABEC. Pour permettre à Frédéric d'avoir toutes les questions en tête, je donne la parole à M. SARDANO et, juste après, à Frédéric.

M. SARDANO.- Une question très rapide, je ne voudrais pas prendre M. DUPOUY à l'improviste malgré tout. On l'a évoqué mais on n'a pas été plus loin dans la présentation sur les 100 personnes qui avaient bénéficié d'un avenant en termes d'embauche au GPSR. On a dit lors de la commission qu'ils n'étaient pas tous recrutés. On m'a posé la question lors d'échanges avec des collègues au CSEC, est-ce que vous pouvez nous dire exactement le chiffre de ceux qui ont été recrutés et ceux qu'il reste à recruter ?

M. LE PRESIDENT.- Merci. Frédéric...

M. DUPOUY.- Bonjour à toutes et à tous, je ne vous ai pas salués.

Tout d'abord, merci de me donner la parole. Beaucoup de choses ont été dites évidemment. Je remercie M. SARDANO pour son compte rendu fidèle, certes pas évident parce qu'avec beaucoup de chiffres, j'avais eu moi-même cette difficulté de résumer en quelques heures un an de tableaux de bord, quatre trimestres de tableaux de bord avec beaucoup de choses évidemment qui se sont passées pendant ces trimestres, fidèle aussi aux propos que j'ai tenus.

Je voulais dire surtout que, par rapport à Île-de-France Mobilités, nous sommes conscients que nous avons un contrat robuste puisqu'il va permettre de clore une année difficile, évidemment, avec finalement une répercussion financière conséquente pour la RATP mais dans un contrat qui est assez robuste. On a voulu que ce contrat soit strictement respecté.

Pour Île de France Mobilités, ce n'était pas tout à fait le cas. IDFM voulait, et vous le savez, renégocier à partir du mois d'avril-mai ce contrat en lien avec la crise de la Covid, mais évidemment on a tenu ferme pour que le contrat soit respecté. IDFM, comme vous le souligniez, a décidé de supprimer nos contributions financières en juillet et août, ce qui était quand même un bras de fer avec l'État, c'était une mesure certes vis-à-vis de nous et de la SNCF mais c'était surtout pour faire un bras de fer avec le Gouvernement. Quand on a constaté que les contributions n'étaient pas versées, on a attaqué en justice en référé Ile-de-France Mobilités, référés qui restent toujours d'actualité.

On est en train de décliner le protocole État-Région qui a été signé entre le Premier Ministre et Valérie PECRESSE pour la RATP, évidemment dans le respect du contrat, je le disais, avec

le versement notamment le partage des recettes d'ici la fin de l'année avec le mécanisme du contrat. L'année dernière, on avait eu 83-84 millions qui ont été versés dans le cadre de ce même mécanisme de partage des recettes à IDFM ; là on a cette fois-ci, avec la baisse de recettes notable que l'on a, un mécanisme inverse qui s'applique et qui nous protège avec 90 % de ces baisses de recettes qui seront prises en charge par IDFM. C'est la déclinaison que l'on fait du protocole État-Région et qui sera voté d'ailleurs aujourd'hui dans un avenant, l'avenant n°23 au contrat, ce matin même d'ailleurs, par Île-de-France Mobilités.

Je voulais souligner qu'on avait ce contrat aux mécanismes robustes.

Ensuite, difficile d'évoquer tous les sujets que vous avez évoqués dans vos déclarations. Je constate que la RATP et ses agents ont su s'adapter pendant cette crise du Covid, force est de le constater, et on s'est organisé pour rendre le service.

On a eu certaines fois des injonctions un peu contradictoires, on en a encore quelques-unes mais je pense que toute l'entreprise a su faire face à cette pandémie vis-à-vis d'IDFM, dans le respect du contrat qui nous lie jusqu'à la fin de l'année.

Le nouveau contrat, on espère qu'il sera signé d'ici la fin de l'année. C'est l'objectif partagé avec Île-de-France Mobilités. Les négociations sont en cours, évidemment ce n'est pas simple. Il y a beaucoup de sujets sur la table évidemment.

Les investissements, vous l'avez souligné, sont un des sujets majeurs du prochain contrat. C'est en cours de discussion. La négociation est une mécanique maintenant bien huilée depuis des mois et on avance quand même sur beaucoup de sujets et sur tous les sujets à la fois, c'est là où c'est un peu difficile à suivre.

M. LE PRESIDENT.- Sous ton contrôle, Frédéric, à ce stade, on vise toujours la conclusion d'un contrat d'ici la fin de l'année sans que ce soit au prix de concessions de notre part que l'on n'accepterait pas d'assumer.

M. DUPOUY.- Ce sont évidemment les conditions. A quatre ans de la mise en concurrence notamment du réseau de bus, évidemment il y a une forte tendance par exemple à ce qu'Île-de-France Mobilités veuille nous challenger par rapport aux contrats qui seront là d'ici 2025. Il y a des sujets qui sont plus prégnants que lors de la négociation de 2015 où on avait finalement une forme de continuité dans le contrat que l'on vit aujourd'hui. Évidemment, les temps ont changé : il y a l'application de la loi LOM et ses décrets, on en a parlé à l'instant, la mise en concurrence qui s'approche, le rôle du GI avec le nouveau rôle que donne la LOM à l'ART.

On a quand même pas mal de sujets qui sont différents et cela emporte beaucoup de discussions mais l'idée évidemment est de ne pas lâcher le principal. C'est une négociation totalement différente par rapport à celle de 2015 qui était une forme de continuité avec là aussi des difficultés malgré tout en 2015, ce n'était pas non plus un long fleuve tranquille puisqu'à cette époque-là, il y avait eu des sujets assez complexes à régler avec IDFM. Mais là, on a un peu changé de braquet au niveau de la négociation effectivement.

M. LE PRESIDENT.- Sur les effectifs GPSR ?

M. DUPOUY.- Sur les effectifs GPSR, c'est vrai que, quand on a signé le contrat fin 2015, on avait une enveloppe qu'on appelait « dépenses supplémentaires » d'un montant total de 100 M€ qui comprenait un certain nombre d'éléments notamment l'embauche d'une centaine d'agents GPSR sur la durée du contrat. Je ne sais pas précisément à quel niveau nous en sommes aujourd'hui. Ce qui est sûr c'est que l'on a annoncé à IDFM qu'on aurait quelques difficultés à

atteindre ce recrutement de 100 agents en fin de contrat par notamment le turnover qu'il peut y avoir au sein du GPSR avec des agents qui peuvent partir dans d'autres fonctions de sûreté, la police par exemple. Pour compenser les départs que l'on pourrait avoir, les départs aussi en retraite, et aussi la difficulté à trouver des agents, je sais qu'on avait augmenté le nombre de cycles de formation des agents du GPSR mais je pense qu'à l'arrivée on n'y sera pas. On ne sera pas loin. On pourra donner ce chiffre. On a déjà informé IDFM que ce serait un peu difficile d'y arriver. On ne sera pas loin mais on ne sera pas aux 100 agents demandés par Île-de-France Mobilités.

M. LE PRESIDENT.- On pourra donner le chiffre précis.

M. DUPOUY.- Oui ! Je ne l'ai pas comme cela. De toute façon, on doit à IDFM un bilan annuel sur ces dépenses supplémentaires. Comme on n'a pas fini l'année, ce bilan n'est pas encore fait pour 2020.

M. LE PRESIDENT.- Tu avais terminé les points que tu voulais aborder ? Je peux donner la parole à M. HUBERT ?

M. DUPOUY.- Oui, pas de problème.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur HUBERT...

M. HUBERT.- Merci, Monsieur AGULHON.

Je vais rebondir sur deux points, notamment sur ce que vient de dire M. DUPOUY. J'ai deux choses qui m'inquiètent au niveau du GPSR. Vous comprendrez que cela m'intéresse.

Pourquoi n'arrive-t-on pas aux 100 agents ? Parce qu'il y a différents problèmes, on veut surtout féminiser le service et on a encore plus de mal. Le problème qui m'inquiète c'est qu'on voit les niveaux d'exigence baisser au fur et à mesure des années, et cela pose un problème sur le travail au quotidien et la cohérence des équipes. C'est le premier point. Effectivement, on ne sera pas aux 100 agents à la fin de l'année.

Le deuxième point, je rebondis sur ce qu'a dit M. BABEC et je vais le rejoindre. Ce qui m'inquiète c'est l'évolution des agents de sécurité privés qui se déploient de plus en plus sur les lignes. En interne, on dit que c'est complémentaire mais je vais me mettre côté exploitant, et j'ai pu le connaître pendant cinq ans, c'est beaucoup plus simple pour une ligne d'avoir un agent de sécurité beaucoup moins formé (le savoir-être, le savoir-faire, sans être méchant, est loin d'être au niveau d'un agent GPSR bien formé et encore motivé), mais je vais rejoindre la facilité de la ligne à avoir un agent de sécurité qui intervient en 2 minutes chrono parce qu'il est sur place ou en 5 minutes parce qu'il est sur la station adjacente. Alors que l'équipe GPSR qui est peut-être en opération conjointe, peut-être en pause, peut-être à l'autre bout du réseau, peut-être « moins motivée » qu'il y a 10, 15 ou 20 ans, va mettre trois fois plus de temps.

C'est cela qui m'inquiète, le niveau d'exigence, la formation en interne et surtout le déploiement des agents de sécurité à pied d'œuvre « payés » par les lignes. C'était à la marge il y a 5 ou 6 ans et c'est de pire en pire. Je vous dis ce qu'on dit en interne : c'est complémentaire, mais bon, on sait très bien que ce n'est pas le cas. Je peux comprendre une ligne qui fait repartir le trafic en 5 minutes alors que, sur une intervention GPSR, cela reviendra peut-être en 20 ou 25 minutes.

Je reviens surtout sur le niveau contraventionnel. Quand vous avez un agent de sécurité privé qui intervient sur du délit ou du crime, ce ne sont pas les mêmes prérogatives que pour la simple contravention. Quand vous attendez une équipe GPSR, 10, 12, 15, 20 minutes alors que vous êtes en train d'interpeler quelqu'un ou que la personne est interpellée, c'est très long.

Ce sont ces deux choses-là qui m'inquiètent. Si je pouvais avoir un éclairage.

M. LE PRESIDENT.- Je ne sais pas si c'est Frédéric qui peut donner le plus cet éclairage ou si c'est plutôt le Département SUR.

M. DUPOUY.- Je ne suis peut-être pas le plus connaisseur du sujet.

Je peux vous dire que, concernant le contrat avec Île-de-France Mobilités, c'est vrai qu'IDFM a souhaité que la RATP, et d'ailleurs aussi la SNCF – ils nous l'ont financé – puisse avoir des vacations d'agents de sécurité privés. Cela s'est traduit dans un avenant n°19 qui est passé en décembre 2019. Ils nous financent sur l'année 2020 notamment la présence de 36 vacations d'agents de sécurité privés.

Ensuite, le détail de leurs fonctions, j'avoue que je ne le connais pas directement. Je sais qu'évidemment ce ne sont pas du tout les mêmes fonctions que celle du GPSR. Dans mon esprit, c'est plus du gardiennage que vraiment des actions de type GPSR qui requièrent des aptitudes totalement différentes par rapport aux agents privés. Je sais qu'il y a des agents privés qui peuvent faire aussi du gardiennage avec des chiens, qui sont dans ces 36 vacations. Pour moi, ce n'est pas la même activité évidemment que le GPSR.

Voilà ce que je peux vous répondre mais je ne suis pas spécialiste.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'on a fait un très large tour d'horizon parce qu'on avait des jalons à rattraper compte tenu du nombre de trimestres qu'on avait à examiner. Je remercie Frédéric et Pierre-Louis de leur disponibilité et des réponses apportées. Je les salue pour le reste de la journée.

Je vous propose, sans plus tarder, de donner la parole à M. SARRASSAT puisque les deux derniers points de l'ordre du jour concernent un seul et même projet d'une certaine façon puisqu'il s'agit de parler dans le détail d'un point que nous avait déjà évoqué le Secrétaire dans une séance précédente. Il s'agit du projet, et là on est passé aux questions sociales, de modernisation du centre de vacances de Noirmoutier.

V – QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES

Présentation du projet de refonte et modernisation du centre de vacances de Noirmoutier (85)

*Vincent HERNANDEZ, Responsable Patrimoine CSEC RATP
M. Bruno ROLLET, Architecte*

participent à ce point de l'ordre du jour

M. LE PRESIDENT.- Pour ce faire, nous accueillons M. HERNANDEZ qui est en charge du patrimoine du CE ainsi que M. ROLLET, architecte en charge du projet.

M. LE SECRETAIRE.- Je remercie les élus pour leur patience car nous dépassons l'horaire prévu mais c'est aussi un projet de grande ampleur et exceptionnel, qui mérite une présentation en séance avec des points d'information réguliers par rapport à son évolution. On est bien d'accord qu'au vu de l'investissement qui s'inscrit totalement dans la vision de la gestion pluraliste, il est nécessaire et logique que tous les élus soient parfaitement informés.

On est sur un avant-projet sommaire qui va être présenté conjointement par le service technique M. HERNANDEZ qui est responsable Patrimoine au CE et M. ROLLET qui est l'architecte qui a été mandaté suite à un appel d'offres pour suivre ce dossier.

Sans plus attendre, je leur passe la parole. Peut-être dans un premier temps à Vincent pour qu'il introduise le sujet, puis à notre architecte.

M. HERNANDEZ.- Le cabinet ROLLET va vous présenter le projet de rénovation complète du centre de vacances de Noirmoutier sur lequel on part avec une thématique innovante de type glamping sur la structure. C'est le remplacement des toiles de tentes existantes par une nouvelle typologie de centre de vacances avec trois habitats différents : habiter le littoral, habiter le bois et habiter la terre, avec une zone d'espace aquatique, une partie espace séminaire salle polyvalente ainsi que la réfection des ouvrages d'accueil, espaces de services pour les agents qui iront en vacances à Noirmoutier.

L'idée fondamentale de ce concept, c'est une innovation en termes de biodiversité, un centre écoresponsable avec mise en place de photovoltaïque, récupération d'énergie, récupération des eaux grises et une thématique à fort impact écologique.

Je pense que Bruno ROLLET va vous faire une présentation plus précise du projet, avec peut-être diffusion des éléments. Je ne sais pas comment cela se passe pour diffuser les éléments graphiques ou si vous les avez en main.

Mme LÉQUIPÉ.- Je propose de partager la présentation qui a été envoyée.

M. LE SECRETAIRE.- Exactement, Madame LÉQUIPÉ, ce sera plus simple. Comme cela, M. ROLLET pourra nous les commenter, si nécessaire. Il vaut mieux que ce soit vous qui pilotiez la démarche.

M. ROLLET.- Je me permets de vous saluer. Je me présente : Bruno ROLLET, architecte. Une agence qui travaille sur le territoire national sur la question de la ville écologique, sur la question du logement. Une réflexion poussée sur le coût global, c'est-à-dire construire un bâtiment mais penser aussi très vite et tout de suite aux frais de gestion et aux frais de maintenance.

Nous sommes sur un site assez exceptionnel sur l'île de Noirmoutier, sur la côte est, un domaine de plus de 7 ha, à 150 m de la mer, comme on peut le voir sur cette photo aérienne. Un programme assez novateur et un souhait de proposer sur ce projet un peu les nouvelles vacances de demain en prenant en compte le paysage existant, le site existant, le lien entre la forêt, le bois, les marais, le littoral, les champs cultivés.

On a véritablement sur plus de 75 000 m² le souhait d'arriver à dessiner un projet remarquable à la fois pour permettre des vacances au bord de la mer dans des conditions assez exceptionnelles. Noirmoutier est une île située à 85 km de Nantes, assez bien desservie depuis les années 70 avec le pont. Un terrain exceptionnel.

Ce projet veut avant tout retrouver la mémoire du site. On décide de prolonger le bois, de prolonger la forêt, on décide de conforter la dune. On souhaite arriver à proposer à la fois un lieu de vie, un lieu d'accueil et trois typologies d'habitat parce qu'on va à la rencontre du littoral, du bois et de la terre. Cela nous paraît intéressant d'arriver à cela.

On a sur ce site des bâtiments existants que l'on souhaite réhabiliter avec une véritable ambition de basse consommation. Pour l'agence, la réhabilitation n'est pas un camouflage, c'est la mise en valeur d'un existant, d'un patrimoine existant j'ai presque envie de dire. Les deux bâtiments du haut sont les traces d'une ancienne ferme qui se trouvait sur le site, qui a disparu mais les bâtiments sont encore là. On compte réutiliser et réhabiliter ces bâtiments en proposant dans le bâtiment qui est à gauche en haut plutôt la partie accueil. Vous voyez l'état existant, avant notre intervention. Sur la partie droite, la possibilité pour les vacanciers d'avoir une salle dédiée à l'informatique, aux médias, etc. et sur la partie encore plus sur la droite, un lieu pour le personnel et un lieu de rencontres.

Les trois petits volumes que l'on voit dessinés sur le bas sont des blocs sanitaires, qui ponctuent le site. Plutôt que les démolir, on a envie de les réhabiliter.

Sur ce projet, il y a la question de la récupération, de la biodiversité, des énergies, du bas carbone, des constructions bioclimatiques. Il y a la question des déchets qui nous semble être aussi importante parce qu'on a envie que, sur ce site, on passe des vacances, on se détende en famille ou entre amis et en même temps on puisse peut-être aborder la question du développement durable par des « pratiques » toutes simples.

Sur le plan, on voit l'implantation du pôle Accueil que l'on situe à gauche de l'image. On voit un carré en couleur, c'est là où les gens vont arriver le premier jour, vont se garer, rencontrer les personnes de l'accueil, le Directeur du centre. Ils vont pouvoir se garer sur la partie à gauche et, sur ce grand domaine, vivre des vacances sans la voiture. La voiture sera mise à l'écart. Il y aura la possibilité pour les vacanciers d'aller jusqu'à leur petite maisonnette avec des véhicules électriques pour les bagages ou à pied s'ils sont en forme. Il y a cette idée de dire qu'on est dans un lieu au bord du littoral entre bois, mer, marais, champs, sans voiture dans une espèce de calme qui nous paraît être important lorsqu'on passe des vacances.

Sur la partie haute du plan, on peut voir un carré rose, avec un parking aussi puisqu'on a un PLU à respecter. On a rencontré le maire de Noirmoutier fraîchement élu, les services de l'urbanisme. On a dans ce PLU des questions de stationnement qui sont des questions importantes. On arrive à gérer le stationnement en été avec une forte occupation du parking mais on a envie que ce parking soit comme un jardin. C'est-à-dire que ce n'est pas un enrobé, c'est véritablement un parking en lien avec le sol actuel, avec ce désir de rendre cette nature au site qui peut-être avait besoin de réapparaître de façon très naturelle.

On trouve là ce qu'on appelle un pôle de vie qui est composé d'un restaurant, d'un grand bassin de nage, d'un jacuzzi, de vestiaires pour le personnel, de locaux techniques. On est entre champs cultivés, le carré que l'on voit à gauche de ce petit pôle aquatique de couleur rose et la partie plutôt au nord qui est la partie boisée du site.

Encore une fois, ce site a des espèces remarquables. Il y a d'ailleurs au centre du projet, un bois classé, c'est un bois dans lequel on ne peut absolument rien faire fort heureusement. Il y a même des autorisations de débroussaillage qui sont à demander si on veut intervenir.

Je ne sais pas si vous voyez cette forme un peu courbe au milieu du site. On a eu envie de prolonger ce bois et, à l'intérieur de ce bois, de venir disposer des habitations que l'on appelle des habitations légères et de loisirs parce qu'on n'a pas le droit de fonder des bâtiments, on a des contraintes de PPRL qui sont assez draconiennes. Comme on ne peut pas fonder des bâtiments, on va décoller les bâtiments du terrain naturel et trouver ces habitations légères et de loisirs, à l'intérieur de ce bois, en bas du dessin sur cette espèce d'oblique qui part du bas à gauche jusqu'en haut à droite, qui est la partie est, où on aura « habiter le littoral » et sur la partie en haut du site, à droite du pôle aquatique, en lien avec un tissu pavillonnaire parce que Noirmoutier s'est densifiée de façon très importante ces 20 dernières années, on peut porter un jugement d'ailleurs sur cette énorme densification.

La grande chance de ce domaine est qu'il est entouré à la fois d'autres campings, un camping privé et un camping municipal, et de ce tissu pavillonnaire. Il nous semble important d'arriver à créer des liens. 75 000 m² à l'échelle d'une ville comme Paris, c'est un grand quartier. On a fait ce travail à l'agence, on est dans le 11^e arrondissement, c'est de Parmentier jusqu'à Richard Lenoir en allant vers Saint-Ambroise. Je ne sais pas si vous voyez à peu près l'étendue mais c'est un grand territoire.

On va passer à l'image suivante qui introduit la question de cet habitat que l'on propose de petits modules. On est sur l'idée d'« habiter la terre ». On a trois types d'habitations : une petite habitation pour 4 personnes, une un peu plus grande avec un module supplémentaire pour 6 personnes, et la possibilité d'une plus grande pour 8 personnes.

On a beaucoup travaillé, je tiens à le signaler parce qu'un projet ne se fait pas seul dans son coin, il y a un véritable travail, un dialogue, une relation qui s'est instaurée depuis quelques mois avec l'ensemble du Secrétariat, avec la Direction des bâtiments, avec la Direction générale du CSEC sur comment arriver à travailler ensemble et à proposer encore une fois ce que j'appelle moi un projet remarquable.

Dans une vie d'architecte, il n'y en a pas quarante – peut-être que pour certains il y en a quarante. De temps en temps, le parcours est ponctué par des commandes très atypiques. Là, on est en train de toucher quelque chose d'assez exceptionnel. C'est centre actuel qui ne marche que deux mois par an, il y a l'idée d'un centre demain qui pourrait ouvrir 10 mois sur 12. Il y a un investissement et il y a la possibilité sur cette île de vivre des saisons estivales avec un climat plutôt très agréable mais il y a aussi la période du printemps et de l'automne. On imagine que ce lieu pourrait ouvrir davantage.

Ces petites habitations qui sont là pour une famille, pour deux familles, pour une famille recomposée, pour un couple d'amis, une demande assez forte au niveau du programme.

On peut passer à l'image suivante où on les voit apparaître un peu de façon non réelle mais imaginée dans ce paysage et sous ces arbres, avec cette idée de l'ossature bois, de l'autonomie énergétique, de la lumière naturelle, de la possibilité de la protection face aux éléments climatiques comme la pluie ou le soleil pour s'en protéger avec un voile.

Sur l'image suivante, on va découvrir « habiter le bois » où l'on part sur cette idée de dire que, dans ce bois planté de chênes-lièges, de pins assez anciens, on pourrait arriver à proposer à la fois une vie au niveau du sol et du terrain naturel et une vie un peu plus haut dans l'étage où se

dessine plus précisément l'habitation. Encore une fois, on est dans la compacité mais la compacité nous intéresse dans le logement traditionnel et aussi dans le logement de vacances.

La crise sanitaire que nous vivons doit être riche d'enseignements et peut-être d'autres attitudes. En tout cas pour l'agence et pour moi-même, elle est malheureusement riche d'enseignements. Je dis malheureusement parce que c'est un autre débat mais c'est en même temps très intéressant parce qu'on pense que les choses changent et il y a certains projets d'architecture qu'on ne pourra plus jamais faire comme avant, et fort heureusement. Et j'espère une grande sensibilisation sur des thèmes sociétaux.

Des habitations toutes simples encore une fois parce qu'on est dans l'économie de surface. On a toujours les mêmes salles de bains, les sanitaires séparés des salles de bains. On a toujours dans une chambre la possibilité de mettre un lit de 140 ou deux lits séparés. Il y a cette possibilité d'évolutivité, de transformation.

Et si on passe à l'image d'après, les petites vues 3D permettent d'imaginer comment ces maisons pourront être habitées, vivables pendant cette période de vacances avec un rez-de-chaussée, profiter d'une surface, d'une cuisine d'été profiter d'une ombre plutôt naturelle et, à l'étage, une terrasse qui s'ouvre sur la frondaison des arbres.

Là encore une altimétrie à régler un peu au cas par cas parce que ce terrain n'est pas dans une grande horizontalité mais, encore une fois, un travail sur la topographie en lien avec des ingénieurs qui travaillent avec nous pour faire en sorte que ce projet soit le plus écologique possible et le plus juste possible par rapport au territoire.

On peut passer à l'image suivante pour découvrir la troisième petite habitation qui est « habiter le littoral ».

On a cette idée de pouvoir, dans un volume rectangulaire prévu pour 4, prévu aussi pour 6, avec une toute petite extension assez intéressante. Toute l'agence est en ce moment sur ce projet ou en tout cas une grande partie de l'agence. Alizée LE GALL qui nous écoute sûrement est responsable de ce projet. Dans cette petite habitation de 6 personnes, elle a eu une idée assez intéressante qui consiste à trouver tout à coup, sur un des côtés, une petite extension en toile possible. C'est-à-dire qu'on peut très bien faire dormir deux enfants.

Même si, sur 75 000 m², on a 135 habitations légères et de loisirs, ce qui fait environ 500 m² par habitation, ce qui est grand, on a eu envie et on a proposé la possibilité de donner une intimité par une espèce de voile ajouré qui peut permettre peut-être de dormir pourquoi pas à la belle étoile et de rassurer les parents si ce sont des enfants qui vont se trouver sur la petite plateforme en bois qui est attenante à la maison. Le désir tout simple d'intimité.

On n'est plus dans la toile de tente au milieu des autres avec un inconfort acoustique. On a souhaité, et on a été suivi, véritablement proposer un confort acoustique et faire en sorte que lorsqu'on est dans son habitation légère et de loisirs, on est dans une petite maison. Même si on aime nos voisins que l'on retrouve tous les ans parce qu'on s'est donné rendez-vous parce que ce centre tout le monde en parle à la RATP et ailleurs d'ailleurs, on a quand même envie de proposer ce désir d'intimité, ce désir de ne pas être forcément toujours au milieu des autres. Je pense que c'est un point important.

Ce projet, pour nous, est un projet d'architecture assez particulier et assez différent des projets habituels que nous développons à l'agence mais je crois que ce projet est une chance pour l'île, et le maire nous l'a dit, je crois que ce projet est une chance pour la RATP, et c'est ce que je

ressens moi personnellement, et, de façon très personnelle, je crois que ce projet est une chance pour l'agence.

Je ne sais pas si j'ai fait le tour et comment vous prévoyez la suite de cette présentation.

M. LE SECRETAIRE.- Bruno, je te remercie pour la présentation. S'il y a des interventions, des questionnements des élus ou même de la Direction, il n'y a pas de problème, je pense que notre architecte est là pour y répondre.

M. LE PRESIDENT.- Madame MEUNIER souhaite prendre la parole.

Mme MEUNIER.- Bonjour à tous. J'aurai juste une petite question.

Effectivement, on ne peut que se satisfaire d'un projet écoresponsable avec une vraie vision de l'environnement surtout sur une île comme Noirmoutier qui a déjà dans son esprit cette préservation du littoral et qui est déjà, depuis plusieurs années, dans une démarche environnementale. Je salue le projet et l'enthousiasme qu'il a l'air d'amener.

Par contre, j'ai quelques inquiétudes quand je vois les structures. On est bien sur des vacances familiales. Qui dit famille, dit petite enfance et qui dit petite enfance, sur les trois structures que vous nous présentez, seuls les habitats du littoral sont des structures de plain-pied.

Est-ce qu'on ne risque pas de limiter du coup l'accessibilité ou l'attractivité du site et du projet tout simplement parce que cela crée réellement une difficulté d'accès et de vie notamment pour les personnes âgées, si on a envie de venir avec les grands-parents, et pour la petite enfance ?

Les espaces tels que Noirmoutier, c'est aussi des enfants qui rentrent, qui sortent, qui n'ont pas la continuité et les contraintes d'un logement dans la ville ou d'un pavillon. En général, ça rentre, ça sort. C'est là au moment des repas mais, le reste du temps, c'est dehors que ça se passe avec des activités extérieures.

Je pense que la facilité d'accès entre l'intérieur et l'extérieur doit être aussi une priorité. Ce n'est qu'un avis personnel.

M. ROLLET.- Si vous le permettez, je vais juste faire un tout petit rectificatif. La maison « habiter le bois » est en hauteur, vous avez raison, c'est une hauteur d'un étage et c'était une demande du programme. Par contre, oui vous avez vu quelques marches dans « habiter la terre », vous n'avez pas vu quelques marches dans « habiter le littoral ». Comme je vous le disais tout à l'heure, on va devoir respecter la cote PPRL qui est une cote en dessous de laquelle on ne pourra pas construire. Cela veut dire qu'on aura de toute façon quelques dizaines de centimètres pour passer du terrain naturel à la plate-forme d'habitation mais les habitations à part « habiter le bois » fonctionnent sur un plain-pied.

Mais, vous avez raison, il y aura peut-être plus 30 cm de temps en temps. Cela peut être quelques marches, cela peut être des pas d'âne, cela peut être de temps en temps des rampes parce qu'on aura quelques habitations qui seront construites pour être accessibles aux PMR, les Personnes à Mobilité Réduite.

Mais dans ce que vous dites Madame, il y a véritablement « habiter le bois » qui est une maison « perchée », les autres maisons sont au sol.

Mme MEUNIER.- Excusez-moi, juste une remarque : même quelques marches pour des enfants en bas âge ou des enfants qui circulent, je pense que cela peut être une contrainte, mais ce n'est qu'un avis personnel.

M. ROLLET.- Je pense qu'il faut prendre en compte votre remarque. On a construit des crèches il y a quelque temps, c'est vrai que la question de l'altimétrie est très importante pour les enfants en bas âge. Je trouve que votre remarque est juste parce que c'est un point que l'on va pouvoir travailler, amender pour justement peut-être faire en sorte qu'il y ait un petit portillon entre les marches et la terrasse. Mais dites-vous qu'on ne pourra pas déroger au règlement. D'ailleurs, le fait que ces maisons soient un peu plus hautes que le terrain naturel va permettre l'écoulement des eaux et à la faune et à la flore de vivre pleinement. Je pense que ce petit point que vous soulevez qui, s'il n'est pas travaillé, est un handicap pourra très facilement dans le projet se régler.

Je ne sais pas si ma réponse vous satisfait.

Mme MEUNIER.- Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame MEUNIER. Je n'ai pas d'autre prise de parole.

Je me propose en notre nom à tous de remercier M. ROLLET pour sa disponibilité et la clarté de son exposé et de ses explications. Sous le contrôle de M. SARRASSAT, je vous propose de clore là la phase de présentation du projet avant de passer dans la phase suivante au délibéré. Monsieur SARRASSAT, cela vous convient ?

M. LE SECRETAIRE.- Oui, complètement. Je remercie M. ROLLET et M. HERNANDEZ de leur présentation.

Ce projet est innovant et, vous l'aurez compris, il y a encore des points qui vont bouger sur l'architecture globale des maisons même si les idées sont là. La réglementation nous impose beaucoup de contraintes parce que nous construisons un centre de vacances, on n'a pas assez insisté sur ce point, qui est à proximité immédiate de la plage. Cela impose des contraintes sécuritaires. La protection du littoral est quelque chose qui nous tient à cœur, à tous les élus, à l'architecte et au CE en général, et on y fait très attention.

C'est pour cela qu'il y a des contraintes et je comprends l'intervention de Mme MEUNIER, il faudra qu'on y réfléchisse. Il ne faudra pas dénaturer non plus le projet mais je pense qu'on pourra trouver des solutions intelligemment.

Merci beaucoup à M. ROLLET et à M. HERNANDEZ.

M. ROLLET.- Merci à vous, Mesdames, Messieurs.

V – QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES

Délibération portant sur le financement du projet de refonte et modernisation du centre de vacances de Noirmoutier (85)

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose maintenant que nous sommes revenus à la composition initiale des élus pouvant voter, de recueillir auprès de M. NIVERT la proposition de délibération qui va vous être soumise dans un instant.

M. NIVERT.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous proposer une délibération qui porte sur le financement de ce projet.

Le Comité Social et Economique Central de la RATP a confié à l'Agence Bruno Rollet Architecte une mission d'Etude de faisabilité, selon contrat de mars 2020, en considération du cahier des charges de rénovation de notre Centre de Noirmoutier. Une mission d'Etude complémentaire afférente a également été confiée à cette Agence selon contrat de juin 2020.

En séance du Comité du 31 Juillet 2020, compte-tenu de l'importance de cet investissement, les élus avaient convenu, une fois l'Avant-Projet Sommaire réalisé, de valider le financement de ce projet.

Lors du secrétariat du 15 septembre 2020, les élus ont décidé, après étude, de proposer le financement de ce projet par un emprunt bancaire à hauteur de 6 Millions d'Euros, le reste étant assuré par les fonds propres du Comité.

En conséquence, les élus du Comité Social et Economique Central de la RATP donnent tous pouvoirs à Monsieur Frédéric SARRASSAT, Secrétaire et Monsieur Frédéric NIVERT, trésorier, pour procéder à la contractualisation d'un emprunt bancaire, au mieux des intérêts du Comité.

M. LE PRESIDENT.- Sur la base de cette délibération, je passe la parole à Claire LÉQUIPÉ pour qu'elle refasse un point rapide sur les personnes pouvant voter qui sont restées connectées et je lui propose de passer tout de suite au vote.

Mme LÉQUIPÉ.- Avant de recueillir vos votes, je voudrais juste vérifier que M. CHIKH est toujours présent, Mme MEUNIER je pense qu'il n'y a pas de souci pour M. LONGET, M. KHELLAF pour M. GRATUZE, M. LARDIERE pour M. SAUTEL et M. DASQUET pour M. CRUCHET.

M. CHIKH.- Présent.

M. KHELLAF.- Présent.

M. LARDIERE.- Présent.

M. DASQUET.- Présent.

Mme LÉQUIPÉ.- Sur la base de la délibération qui vient d'être proposée par le Trésorier du CSE Central, je vais vous appeler individuellement et vous demander si vous êtes pour, contre ou si vous vous abstenez.

(Il est procédé au vote.)

Mme LÉQUIPÉ.- Merci beaucoup. La délibération est adoptée à l'unanimité avec 20 voix : 8 voix pour UNSA, 10 voix pour CGT, 2 voix pour CFE-CGC.

M. LE PRESIDENT.- Cette délibération étant approuvée, nous sommes parvenus à la fin de l'ordre du jour.

Je voudrais particulièrement vous remercier de votre patience et de votre disponibilité mais je pense que le planning du projet concernant Noirmoutier méritait que l'on prenne le temps d'écouter l'architecte et de procéder au vote sur la délibération. Merci beaucoup !

FIXATION DE LA DATE DE LA SEANCE SUIVANTE

Je vous propose de clore là la séance d'aujourd'hui et de vous donner rendez-vous pour la prochaine séance qui aura lieu le 21 octobre 2020 à 8 heures 30.

Je vous souhaite une bonne fin de journée.

Je vous souhaite de bien vous porter. A bientôt !

La séance est levée à 13 heures 34.